

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission\*

**Commission de l'emploi et de la formation**

Mardi 25 novembre 2014

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Reprise de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux (Suite)</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Projets et propositions</i> .....	1
<i>Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Emploi et de la Formation (Doc. 56 (2014- 2015) N° 1 - Annexe 7) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 7) ;</i>	
<i>Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim)</i> .....	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Reuter.....	1
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Reuter, M. Jeholet .....	2
<i>Exposé de Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	2
<i>Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Hubert, Auditeur adjoint adjoint à la Cour des comptes et de Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Hubert, Auditeur adjoint à la Cour des comptes, Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes.....	3
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, Mmes Reuter, Gonzalez Moyano, MM. Drèze, Jeholet.....	4
<i>Vote</i> .....	10
<i>Confiance au président et au rapporteur</i> .....	10

*Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 et Iter) ;*

*Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Emploi et de la Formation (Doc. 59 (2014- 2015) N° 1 - Annexe 7) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 7) ;*

*Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) ;*

*Question orale de M. Bellot à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le subventionnement des agents constatateurs communaux et le renouvellement des points APE » ;*

*Question orale de Mme Reuter à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le budget wallon lié aux titres-services » ..... 10*

*Organisation des travaux (Suite) ..... 10*

*Intervenants : Mme la présidente, Mme Reuter..... 10*

*Désignation d'un rapporteur..... 11*

*Organisation des travaux (Suite)*

*Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, Mme Reuter, MM. Jeholet, Henquet, Mme Nicaise, M. Lefebvre, Mmes Vandorpe, Baltus-Möres ..... 11*

*Reprise de la séance..... 16*

*Organisation des travaux (Suite)*

*Intervenants : Mme la Présidente, MM. Jeholet, Lefebvre, Mme Reuter ..... 16*

*Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 et Iter) ;*

*Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Emploi et de la Formation(Doc. 59 (2014- 2015) N° 1 - Annexe 7) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 7) ;*

*Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) ..... 17*

*Exposé de Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation*

*Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation ..... 17*

*Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Hubert, Auditeur adjoint à la Cour des comptes et de Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes*

*Intervenants : Mme la Présidente, M. Hubert, Auditeur adjoint à la Cour des comptes, Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes..... 22*

## *Discussion générale*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, Mme Reuter, MM. Drèze, Henquet, Prévot, Jeholet, Mmes Ryckmans, Nicaise, Baltus-Möres.....24

## *Organisation des travaux (Suite)*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Reuter..... 37

## *Discussion générale (Suite)*

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Baltus-Möres, Ryckmans, M. Henquet, Mmes Reuter, Nicaise, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, M. Drèze, Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes, M. Lefebvre..... 38

*Vote* ..... 56

*Confiance au président et au rapporteur*..... 56

*Interpellations et questions orales*.....56

*Question orale de M. Knaepen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la situation des femmes dites « rentrantes » »* .....56

*Question orale de M. Tzanetatos à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'écart entre la valeur comptable nette de la société Trace et la valeur de rachat proposée par la société Flexpoint BVBA »* ..... 56

*Question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les réductions ONSS dans le cadre du transfert de compétences »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....56

*Question orale de Mme De Bue à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la formation des chauffeurs de camion »* ..... 57

*Question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 57

Liste des intervenants..... 59

Abréviations courantes..... 60

## COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Présidence de Mme Zrihen, Présidente

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 14 heures 9 minutes.*

**Mme la Présidente.** - La séance est ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

**Mme la Présidente.** - Le Président du Parlement wallon est extrêmement sensible aux difficultés que nous rencontrons lors d'aussi importantes commissions, que de pouvoir tous nous installer avec nos collaborateurs – et parfois la presse – et que l'exiguïté de ces locaux soit un peu préjudiciable à la qualité de notre travail.

M. le Président en est informé et nous annoncera peut-être de bonnes nouvelles pour la suite, lorsqu'il s'agira de commissions aussi importantes.

Je pense que la presse va être en difficulté pour travailler. Y aurait-il moyen d'apporter des chaises, puisque nos débats sont publics et que nous devons offrir de bonnes conditions de travail, s'il vous plaît ?

Tout le monde a-t-il un siège ?

Je suspends la séance, le temps que tout le monde s'installe.

*- La séance est suspendue à 14 heures 21 minutes.*

### REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 14 heures 24 minutes.*

**Mme la Présidente.** - La séance est reprise.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

*Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** - La Commission a procédé à l'examen de son arriéré.

### PROJETS ET PROPOSITIONS

#### **PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2014 (DOC. 57 (2014-2015) N° 1)**

#### **EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (DOC. 56 (2014- 2015) N° 1 - ANNEXE 7) ET (DOC. 57 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 7)**

#### **BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 56 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM) ET (DOC. 57 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle :

- l'examen du projet de décret contenant le premier feuilletton d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1) ;
- l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Emploi et de la Formation (Doc. 56 (2014- 2015) N° 1 - Annexe 7) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 7) ;
- l'examen du budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 *partim*) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 *partim*).

Je vous propose la procédure habituelle qui consiste, premièrement, en des considérations générales et, deuxièmement, en l'examen du budget poste par poste. À chaque fois, je vous rappelle que nous émettons des votes de recommandation au terme de notre travail.

Le premier point consiste avant tout à déterminer si nous avons le quorum. Effectivement, notre quorum est atteint.

*Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Reuter.

**Mme Reuter (MR).** - Vu la densité de nos travaux, il serait peut-être utile de désigner un co-rapporteur, dans ce cas-ci, je proposerais Mme Baltus-Möres.

**Mme la Présidente.** - Je pense que nous pouvons accéder à votre demande. Mmes Gonzales Moyano et Baltus-Möres sont désignées en qualité de rapporteuses à l'unanimité des membres.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Reuter.

**Mme Reuter (MR).** - Pour des questions de procédure, pourriez-vous nous détailler la procédure, d'abord l'ajustement, l'exposé de la Cour des comptes et puis seulement, on en viendra au budget 2015 ?

**Mme la Présidente.** - C'était la proposition que je venais d'émettre. Je vous propose de procéder ainsi, en deux temps.

**Mme Reuter (MR).** - J'ai encore une question, Madame la Présidente. Nous avons deux co-rapporteurs pour l'ensemble des travaux. Là, c'est uniquement pour l'ajustement ?

**Mme la Présidente.** - Je reposerai la question après l'ajustement. Pour le budget, si vous le désirez, il en sera fait ainsi. Si d'autres personnes se manifestent, nous procéderons donc à d'autres désignations de rapporteurs.

Les questions générales seront posées au terme de nos travaux et après le vote de recommandation. Sauf que deux questions seront posées au cours de notre examen du budget, puisqu'elles sont afférentes aux matières que nous allons examiner. Cela vous convient-il ?

La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR).** - Madame la Présidente, pour que les choses soient bien claires, Mme la Ministre, ici, va se contenter de faire son exposé sur l'ajustement ?

**Mme la Présidente.** - Oui.

**M. Jeholet (MR).** - Merci.

**Mme la Présidente.** - Tout est bien clair ?

*Exposé de Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.** - Madame la Présidente, Mesdames Messieurs les députés, l'ajustement du budget 2014 est le premier acte budgétaire posé sous cette législature. Je félicite déjà ceux qui, pour la première fois, se collent à

cet exercice. C'est l'occasion aussi de débats et d'échanges, chacun portant évidemment ses idéaux. J'imagine que si vous êtes si nombreux aujourd'hui, c'est qu'il existe un intérêt pour ces compétences Emploi et Formation. Je m'en réjouis.

L'exercice doit réussir à combiner la clôture d'un exercice entamé sous une autre législature, en garantissant la continuité de ce qui fonctionne, mais aussi en prenant rapidement les premières dispositions qui installent les conditions de la mise en œuvre de la nouvelle Déclaration de politique régionale.

En ce qui concerne les matières sur lesquelles j'exerce la responsabilité, comme vous avez pu le constater, l'ajustement est relativement léger et contient essentiellement des mouvements techniques.

Il me semble utile de souligner un certain nombre de ces éléments. Outre les réallocations et transferts opérés en cours d'année et les quelques mouvements techniques intégrés lors du premier feuillet d'ajustement destiné à adapter et rencontrer les besoins inhérents aux politiques menées dans les secteurs de compétence que sont l'emploi, la formation, le Gouvernement wallon a dégagé des moyens complémentaires.

Quels sont ces moyens complémentaires ? Tout d'abord, 1,8 million d'euros en moyens d'action et 3,08 millions d'euros en moyens de paiement, pour rencontrer les obligations de notre Région envers la Fédération Wallonie-Bruxelles, en ce qui concerne les conventions de premier emploi.

Ce sont des crédits supplémentaires destinés à couvrir le préfinancement, par la Région, de 93 emplois octroyés à la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'État fédéral rembourse ensuite à la Région les montants qui ont été préfinancés.

Je voudrais également vous parler des 500 000 euros en moyens d'actions et en moyens de paiement pour compléter les moyens disponibles pour les chèques formation à la création d'entreprises. Encore une fois, ce sont 500 000 euros en moyens d'action qui viennent renforcer les moyens disponibles, afin de renouveler les équipements pédagogiques utilisés dans les centres de formation professionnelle.

Je voudrais souligner aussi les 15,107 millions d'euros complémentaires en moyens de paiement qui vont permettre de solder une série d'engagements. Je parle de 3 millions d'euros pour les crédits relatifs aux subventionnements des CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'aide sociale, de 665 000 euros pour les crédits relatifs aux subventions de fonctionnement de l'IFAPME, de 424 000 euros pour les crédits relatifs aux subventions octroyées aussi à l'IFAPME dans le cadre de la formation des indépendants, de 8,861 millions d'euros pour les crédits relatifs au plan Marshall géré à la fois

par le FOREm, mais aussi par l'IFAPME. Enfin, de 2,107 millions d'euros pour les crédits relatifs aux projets cofinancés par l'Union européenne.

Comme vous le voyez, ce sont principalement des mouvements qui permettent de soutenir tous les dispositifs qui fonctionnent au mieux ou de tenter d'adapter les crédits des institutions en fonction de leurs besoins en moyens de paiement afin, notamment – et c'est important – de liquider les encours. Je crois que la Cour des comptes pourra s'en réjouir.

*Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Hubert, Auditeur adjoint à la Cour des comptes et de Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes*

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Hubert.

**M. Hubert,** Auditeur adjoint à la Cour des comptes.  
- La contribution qui concerne les programmes 18.11 et 18.21 se trouve aux pages 31 et 32 du rapport de la Cour des comptes.

En ce qui concerne le programme 18.11 – Promotion de l'emploi – les crédits ajustés de ce programme, dont le but est de favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emplois et l'insertion des demandeurs d'emploi aux profils les plus éloignés du marché du travail, s'élèvent à 39,7 millions d'euros, +2 millions d'euros en moyens d'action et à 36,1 millions d'euros en crédits de liquidation.

Au 7 novembre 2014, il subsistait un encours des engagements de 12,7 millions d'euros pour ce programme, alors que le solde disponible des crédits de liquidation, à cette date, s'élevait à 6 millions d'euros. L'administration justifie l'importance de l'encours par les longs délais de réalisation des projets.

Le principal ajustement concerne un article de base 45.02 – conventions de premier emploi, préfinancement au profit de la Communauté française – dont Mme la Ministre nous a parlé. Les crédits ont été ajustés dans cet article en vue de permettre l'apurement des dettes vis-à-vis de la Communauté française. Dans la mesure où il sera mis fin à ce mécanisme de préfinancement, il était important de liquider toute une série de dépenses pendantes.

L'entrée en vigueur de la sixième réforme de l'État impose, comme je le disais, à la Région d'apurer sa dette. Les dépenses relatives aux derniers trimestres de 2014 seront liquidées à charge de crédits de 2015. Les protocoles relatifs aux transferts de compétences prévoient que l'État fédéral remboursera à la Région les dépenses qui lui seront présentées jusqu'au 31 mars 2015 inclus.

En ce qui concerne le programme 18.21 – Formation

des salariés et appointés hors FOREm – dont le but est de financer la formation professionnelle des salariés, il enregistre une hausse de 2,2 millions d'euros en crédits de liquidation lors de l'ajustement. Les crédits initiaux, d'un montant de 56,9 millions d'euros, avaient déjà été augmentés d'un montant de 7 millions d'euros par arrêté de transfert.

La Cour des comptes relève que cette hausse globale de 16,1 % des moyens de paiement par rapport à l'initial 2014 a notamment permis d'apurer des dépenses de 2013 pour un montant de 4,3 millions d'euros. Toutefois, alors que le solde disponible des crédits et de liquidation s'élevait à 12 millions d'euros à la date du 6 novembre, l'encours des engagements, à cette même date, était de 37,2 millions d'euros, ce qui s'explique à nouveau, selon l'administration, par des longs délais de réalisation des projets.

En ce qui concerne l'article de base 61.33 – soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne 2007-2013 – le report de dépenses de 2013 sur 2014 s'élève à 2,2 millions d'euros.

L'augmentation de 7,5 millions d'euros en moyens de paiement par rapport à l'initial 2014, dont 5,9 millions d'euros déjà opérés par transfert de crédits, devrait permettre de réduire l'encours de 1,5 million d'euros, compte tenu de l'augmentation parallèle de 6 millions d'euros de moyens d'action. Dans le cadre de la clôture de la programmation 2007-2013, l'administration constate, en effet, une arrivée massive de déclarations de créances des opérateurs de formation.

Enfin, en ce qui concerne les articles 33.12 et 33.32, le report de dépenses de 2013 sur les crédits de 2014 s'élève à 0,8 million d'euros. Or, pour ces deux articles, la Cour des comptes relève que les moyens de paiement sont réduits de 0,8 million d'euros, dont 0,5 million d'euros par arrêté de transfert. Cela devrait conduire à l'augmentation de l'encours qui s'élève déjà à 12,5 millions d'euros à la date du 6 novembre 2014.

Je vous remercie et je cède la parole à ma collègue, Mme Hubert.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Hubert.

**Mme Hubert,** Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - Je vais, pour ma part, vous parler plutôt de l'ajustement qui concerne Le FOREm. Nous sommes au niveau des programmes 18.12, 18.13 et 18.22.

Au niveau du FOREm, les subventions régionales ont été revues à la hausse de 0,7 %. C'est une augmentation des crédits de liquidation de 7,4 millions d'euros, en ce qui concerne les programmes 18.12 et 18.22 et principalement dans le but de contribuer à la résorption de l'encours sur les articles de base dédiés au plan Marshall 2.vert.

Concernant le programme 13 relatif aux aides à la promotion de l'emploi et aux programmes de transition professionnelle, les crédits ont été réduits de 0,6 million d'euros suite à la diminution de l'indice santé. On constate également un transfert de crédits de 8,5 millions d'euros qui étaient opérés de l'article de base APE-marchand, APE-jeunes au profit de l'article de base APE et PTP dans les services d'accueil de l'enfance et d'aide aux personnes.

Les reports de subventions régionales de 2013 sur les crédits 2014 pour Le FOREm s'élèvent à 36,4 millions d'euros et les crédits de liquidation supplémentaires enregistrés à l'ajustement pour résorber cet encours s'élèvent à 7,4 millions d'euros.

La Cour relève également des écarts entre certains articles de base inscrits au budget du FOREm par rapport au budget wallon. Une différence de 7,5 millions d'euros est notamment constatée sur les articles de base dédiés au plan Marshall 2.vert. Cette différence s'explique par l'absence d'un critère d'imputation uniforme entre la comptabilité des services du Gouvernement et le FOREm.

En effet, Le FOREm enregistre une recette budgétaire sur base du critère des droits acquis imposés par la loi du 16 mars 1954, alors que les critères d'imputation du droit constatés, normalement déjà applicables depuis le 1er janvier 2013 au service du Gouvernement wallon, n'ont pas été respectés. La Cour estime donc que cette situation complique la consolidation des comptes au niveau de la Région wallonne.

Le budget du FOREm, présenté en équilibre, ne reprend pas les dépenses à financer par son compte de réserve pour l'année 2014. Afin de respecter les objectifs budgétaires qui ont été impartis à la Région wallonne, l'organisme devra limiter son déficit à 17 millions d'euros, y compris les dépenses financées par ce compte de réserve. En date du 12 novembre 2014, la Cour relève que les dépenses déjà imputées sur le compte de réserves s'élèvent à 21,6 millions d'euros et que l'affectation provisoire du compte de réserve définie par le précédent ministre en charge du budget s'élevait à 35,8 millions d'euros.

#### *Discussion générale*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Tout d'abord, je voudrais remercier la Cour et ses représentants parmi nous aujourd'hui, pour l'examen qui a été réalisé des projets de décret qui contiennent le premier feuilleton d'ajustement du budget de la Région wallonne pour 2014.

Les conseils de la Cour sont utiles pour compléter l'analyse que nous réalisons en ce début de mandature.

Permettez-moi simplement d'apporter quelques précisions concernant les remarques techniques relatives au suivi de l'encours et aux mécanismes d'imputation entre la comptabilité des services du Gouvernement et le FOREm. Nous en prenons bonne note. Je serai attentive à ce que tant l'administration que les OIP qui dépendent de mes compétences, c'est-à-dire le FOREm ou l'IPFAPME, respectent intégralement les procédures fixées en la matière.

Dans ce contexte pour les observations relatives au budget du FOREm et aux discordances entre celui-ci et le budget wallon, je me permets de souligner que dans le chef du FOREm, cela reste aussi des prévisions.

Pour l'article 41.13.40 du programme 18.22, le montant inscrit dans le budget de la Région se porte à 533 000 euros.

Le FOREm a prévu dans son projet de budget ajusté en recettes, la somme de 311 000 euros. La différence correspond à un blocage administratif et entre-temps le FOREm a déposé les justificatifs nécessaires. L'inspection des finances a remis un avis positif et le montant liquidé sera bien de 533 000 euros.

Seul l'article 61.01.41 du programme 18.22 intitulé subventions au FOREm pour les investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle, a fait l'objet d'un ajustement à la hausse des crédits d'engagement pour un montant de 500 000 euros.

Les autres articles concernés soit le 61.02.41 et le 41.13.40 du même programme – toujours le 18.22 – n'ont fait l'objet d'aucun mouvement lors du premier feuilleton d'ajustement 2014. Ils étaient donc inscrits comme tel dans le budget initial de la Région wallonne, ainsi que dans le budget des recettes du FOREm. Ce sont les montants inscrits dans le budget de la Région wallonne qui sont à prendre en considération.

Nous prenons bonne note de la remarque tout à fait objective de la Cour et serons vigilants à ce que le FOREm en tienne compte dans le cas de son compte d'exécution du budget.

Pour le reste, je note que les observations de la Cour sur les moyens budgétaires sollicités pour mes compétences sont plutôt descriptives des évolutions de crédit constatées.

Je voudrais vous remercier pour cette analyse extrêmement précise.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Reuter.

**Mme Reuter (MR).** - Merci à Mme la Ministre et aux représentants de la Cour des comptes pour leurs exposés.

C'est un ajustement budgétaire assez léger, puisque l'on remarque qu'il sert à liquider une série d'engagements. Il ne sert pas à augmenter les moyens alloués aux politiques d'emploi.

Pas de remarque particulière sur le fond, si ce n'est quelques questions sur la politique menée en ce début de législature en matière d'emploi.

Je vais commencer, cela vous fera sourire, mais tant pis, par un problème technique. C'est une remarque. Quand on regarde la page 6 du programme, on voit que l'action sociale c'est le programme 11. Alors qu'à la page 11, il est indiqué comme étant le programme 13. C'est pour permettre à tout le monde s'y retrouver, de ne pas s'en mêler les pinceaux d'emblée alors que l'on est seulement à l'ajustement. Cela mérite d'être signalé et d'être corrigé.

Je le disais, il n'y a pas énormément de choses à dire sur cet ajustement si ce n'est que trouver les moyens de liquider les engagements. Peut-être en ce qui concerne la subvention en CPAS dans le cadre de l'insertion professionnelle des personnes ayant droit à l'intégration sociale. On voit qu'il y a une augmentation de 3 millions d'euros en moyen de paiements. C'est là aussi une façon de liquider les ordonnancements.

J'aimerais en savoir un peu plus sur cette politique et cette allocation budgétaire qui sert à inciter les CPAS à remettre au travail les bénéficiaires du RIS ou de l'équivalent.

J'aimerais obtenir des précisions. Cela fonctionne-t-il ? Cette politique menée permet-elle de sortir les gens du CPAS et de les remettre au travail ? Avez-vous pu faire une évaluation de cette politique ? Y a-t-il des résultats ? J'avoue que dans les communes on se rend bien compte que c'est une des difficultés majeures que l'on rencontre ; une fois qu'une personne est au CPAS, on a beaucoup de mal à les remettre au travail. Certaines personnes travaillent un peu en tant qu'ALE, mais ce n'est pas une réintégration sur le marché du travail. J'aimerais savoir ce que cela donne. Quelles sont les difficultés rencontrées par les CPAS dans ce genre de mission, puisque c'est une mission qui leur est confiée ? Avez-vous des chiffres à nous donner ? Notamment sur le nombre précis d'ayants droit à l'intégration sociale, puisqu'il faut les inciter, c'est la politique que l'on a impartie aux CPAS ? Qu'en est-il précisément ?

En ce qui concerne la promotion de l'emploi, la Cour des comptes l'a d'ailleurs détaillé, ce sont ces emplois au profit de la Communauté Wallonie-Bruxelles, il y en a 93. Quelles sont les obligations précises de la Région wallonne par rapport à la fédération dans le cadre du transfert des compétences ? Pouvez-vous nous redonner des précisions ?

En ce qui concerne le programme 12, le programme du FOREm, on voit que les plans Langues, Métiers en

demande, qui est une réponse aux besoins du marché augmentent de 1 065 000 euros en moyen de paiement.

Cela veut-il dire que le plan Langues fonctionne ? Y a-t-il beaucoup plus de demandes ? Je prends l'exemple des communes, où c'est une initiative souvent menée en collaboration avec les Maisons de l'Emploi. A-t-on des résultats ? Cette formation plan Langues aide-t-elle les personnes qui l'ont suivie ? Cela répond-il aux besoins du marché ?

En ce qui concerne le transfert, relevé aussi par la Cour des comptes, des APE marchands, des APE jeunes vers les APE et les PTP dans le service d'accueil de la petite enfance et de l'aide aux personnes, je ne vais pas contester le fait qu'il faut plus d'aide à l'accueil de la petite enfance et consacrer plus de moyens. Là, il s'agit d'un transfert, c'est : « Ce que l'on reprend d'une main, on le donne de l'autre ».

Je voudrais connaître les raisons de ce transfert. Y a-t-il plus de besoins d'un côté que de l'autre ? Au niveau des APE marchandes, il y a des besoins. D'ailleurs, on l'a constaté en temps de crise, ces APE dans le secteur marchand permettent de préserver l'emploi dans certains domaines. Cela me semble important même si l'aide aux personnes de la petite enfance est aussi quelque chose d'important. Je voudrais connaître les raisons de ce transfert et connaître la situation du secteur. Je vous ai déjà interrogé sur le nombre d'APE dédié dans ces différents secteurs. C'est toujours difficile de voir véritablement ce qu'il en est. Il y a les besoins partout, je sais bien qu'il faut des choix, qu'il faut des priorités, mais dans ce cas-ci, ce transfert est-il véritablement justifié ?

Une question sur l'allocation budgétaire concernant le développement d'une offre de qualité. On lit la justification qui se base sur le plan Marshall 2. vert qui veut améliorer, renforcer l'orientation dans les métiers verts. C'est un budget qui permet de financer les conventions de ces métiers qui sont à orientation écologique.

On entend souvent que de nouveaux métiers permettraient de sortir de la crise, de créer de l'emploi. Je voudrais savoir ce qu'il en est, parce que le montant alloué est de 8 millions d'euros, ce n'est pas négligeable. Y a-t-il des résultats ? Y a-t-il une demande ? Pouvez-vous nous faire le point sur la situation ?

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Quel article Madame Reuter ?

**Mme Reuter** (MR). - C'est la DO18, l'AB 41.19. C'est cette AB qui vise l'orientation dans les métiers verts du Programme 13.

Je ne serai pas plus longue pour cet ajustement puisqu'il n'est pas long non plus. J'attends les réponses de Mme la Ministre.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

**Mme Gonzalez Moyano (PS).** - À mon tour, j'aimerais remercier Mme la Ministre pour son exposé, ainsi que les membres de la Cour des comptes. Comme de fait, cet ajustement n'est pas très long. J'aimerais tout de même souligner que l'on constate que, malgré un contexte budgétaire assez morose, ce Gouvernement fait le choix de la formation et de l'emploi. En effet, dans le cadre d'un redéploiement économique, la qualification de la main-d'œuvre reste un enjeu crucial.

En outre, il s'agit d'un défi social. On sait que les jeunes qui quittent leur parcours scolaire sans qualification ni expertise sont encore trop nombreux. Les remettre sur la voie du marché du travail reste essentiel. Il s'agit ici d'un pas en avant dans leur processus de réintégration sociale, car un emploi, ce n'est pas seulement un salaire, c'est aussi du lien social, de la reconnaissance et un sentiment d'utilité.

C'est pourquoi le groupe socialiste soutient la ligne tracée par le Gouvernement qui fait de l'emploi et de la formation ses deux priorités.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze (cdH).** - Pour ceux qui ont connu le Fédéral – je n'ai pas de nostalgie, je ne veux pas comparer – l'exercice est parfois plus facile là-bas par le biais des notes de politique générale. Ici, on reçoit une montagne de documents, par courriel de surcroît, il faut donc les imprimer. Il n'est pas toujours évident de faire son chemin. Certains de vos collègues ont pallié cette difficulté avec une présentation PowerPoint qui supporte leur exposé. C'est assez parlant et intéressant. Je me permets de vous inviter à utiliser le procédé l'année prochaine. Cela facilitera nos travaux et nos échanges et permettra de mieux sortir de ce brouillard de chiffres et d'arriver directement à l'essentiel des missions politiques de votre département.

Pour l'ajusté 2014, j'aurais cinq questions.

La première est en quelque sorte la plus difficile. J'aurais voulu la poser à M. le Ministre Furlan, mais je l'avais fait en commission et il n'avait pas su me répondre. Elle vous concerne indirectement et directement. Cela concerne l'AB 43.08 – Subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle, en particulier des articles 60, §7, et 61 qui sont des instruments essentiels pour la mise à l'emploi, en tout cas la mise à l'étrier des personnes bénéficiaires d'une aide du CPAS.

Tout le monde sait ce qui nous attend au 1er janvier 2015, avec la fin de droit après trois ans d'une série de personnes en stage d'insertion décidé par le Gouvernement précédent. On sait parfois moins, mais ceux qui travaillent dans le milieu des CPAS savent bien que cela faisait déjà un moment qu'il y avait un transfert

partiel de l'ONEM vers les CPAS et que les CPAS doivent être confortés dans leurs missions d'intégration sociale.

Ma question est en quelque sorte une forme de service après-vente, dans la mesure où j'avais interrogé plusieurs fois Mme De Block à la Chambre par rapport à cette situation. Je dois reconnaître que, avec beaucoup de pragmatisme, elle m'avait convaincu à l'époque par deux mesures.

Une première mesure était de donner un complément de financement du Fédéral par traitement administratif de dossiers supplémentaires pour la période 2012-2013-2014. C'était un premier geste en attendant l'après 2014. Le montant était de 8,2 millions d'euros, pour l'ensemble du pays, au bénéfice supplémentaire des CPAS par rapport à avant cette décision. Elle nous avait communiqué un tableau avec le montant commune par commune. Par exemple, pour Liège, c'était 500 048,88 euros. Je sais que le chiffre montrait la précision du dossier.

Peu de temps après, le 1er avril je pense, elle a annoncé que, vu les économies faites dans son département – pour la petite histoire, vu sa politique restrictive en matière d'asile, elle avait fait des économies au niveau des responsabilités des CPAS en la matière, dont elle avait recyclé une partie par l'augmentation de 5 % de l'intervention du Fédéral dans les revenus d'intégration sociale et aides sociales. Selon que l'on paie 50 à 70 %, à partir du 1er juillet 2014, cela devenait de 55 à 75 %, donc six mois avant l'entrée en mesure de la fin du stage d'insertion. Le budget avancé était de 33 millions d'euros supplémentaires au bénéfice des CPAS, de manière tout à fait structurelle.

Je suis étonné, j'en parle dans cette enceinte depuis que je suis là, à une occasion ou à une autre, que ce soit au niveau de parlementaire ou de mandataire local, et tout le monde me dit ne pas connaître ces dispositions. N'ont-elles pas été exécutées ou ont-elles été exécutées et qu'on ne les connaît pas ? Ces 8,2 millions d'euros plus 33 millions d'euros pour aider à l'intégration en particulier des personnes en stage d'insertion – c'était l'élément déclencheur – me paraissent fondamental. Je ne suis pas certain que vous pourriez me répondre aujourd'hui. Si vous ne savez pas le faire, j'aimerais avoir la réponse d'ici vendredi, soit par votre canal, soit par le canal d'un autre membre du Gouvernement. Mon interrogation s'adresse au Gouvernement.

Le deuxième point est un détail, il s'agit de l'AB 12.01.00 – Études, relations publiques, documentation, participation des séminaires et colloques, frais de réunion. Rassurez-vous, la question ne porte pas sur les frais de réunion. Il y a augmentation sensible, justifiée comme étant la nécessité de contracter un marché public de services relatif à l'appui juridique lié à la mise en œuvre de la sixième réforme de l'État. Je serais intéressé d'avoir des précisions sur les raisons

pour lesquelles, la sixième réforme de l'État doit nous amener des besoins en aide juridique. J'aimerais avoir quelques précisions sur ce montant budgétaire qui est une augmentation tant en moyens d'action qu'en moyens de paiement de 146 000 euros.

La troisième question porte sur les APE. Il y a une diminution de 594 000 euros. Ma première question est simple. J'avais eu l'occasion de vous interroger en commission le 12 novembre sur les crédits d'ancienneté. Vous avez apporté l'excellente nouvelle que l'arriéré 2011-2012-2013, avec des chiffres très précis, serait respecté : de mémoire, une dizaine de millions d'euros et entre 400 et 500 euros par emploi et par an. Pour le secteur concerné, c'est significatif et important. Vous aviez indiqué que l'exécution serait effective avant fin 2014. Si tel est le cas, est-ce prévu dans l'exercice qui nous est soumis aujourd'hui ?

Pour tout vous dire, certaines associations qui, suite à votre réponse à ma question, ont réinterrogé l'administration, ont eu pour réponse que ce serait liquidé début 2015. Si vous saviez préciser la date, ce serait déjà bien. Si c'est 2014, il faudra rassurer sur le fait que le budget 2014 le permettra.

Le quatrième élément concerne l'AB 33.12 – Subventions et actions de formation qualifiante, secteur des EFT-OISP. On y reviendra dans le budget 2015, où vous annoncez une indexation de 2 %, ce dont je me réjouis. Ici, il y a une diminution de 323 euros en moyens d'action et de 327 euros en moyens de paiement, donc une diminution d'un peu moins de 1 %, qui relativise l'augmentation de 2 %, puisque la base de l'indexation de 2 %, c'est l'ajusté 2014 et pas l'initial 2014. Pouvez-vous m'indiquer pourquoi il y a une diminution des moyens à l'ajusté ? Sont-ce par exemple des organismes qui auraient une activité moindre ou qui auraient mis la clé sous le paillason ?

Enfin, au niveau de l'AB 41.02 relatif à l'Office francophone de la formation en alternance, je me réjouis de lire dans *La Libre* d'aujourd'hui une interview que je trouve d'ailleurs très structurée et très convaincante par ailleurs. Vous y dites que vous souhaitez mettre en place cet office qui trouve en fait son origine dans un accord de coopération de 2008.

Je vois qu'ici, il n'est manifestement pas mis en place en 2014, puisque les crédits sont mis à zéro. J'imagine que l'intention est de le faire en 2015. Ce serait bien que vous puissiez le confirmer.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR).** - J'aurais une remarque et une question précise.

Je partage le constat de M. Drèze par rapport à l'indigence des documents et à l'absence des documents, mais nous y reviendrons dans le débat sur l'initial 2015.

*(Réaction d'un membre)*

**M. Jeholet (MR).** - Confusion...

**Mme la Présidente.** - Il a le droit de penser que c'est indigent.

**M. Jeholet (MR).** - Tout à fait.

**Mme la Présidente.** - Merci.

**M. Jeholet (MR).** - J'en ai appris plus à travers les interviews de ce matin, qu'à la lecture du budget. Je trouve cela un peu dommage, mais bon.

Madame la Ministre, j'aurais une question par rapport aux bénéficiaires des revenus d'intégration sociale. Pouvez-vous nous donner le nombre de bénéficiaires, en Wallonie, ainsi que le pourcentage par rapport aux autres Régions du Pays ?

**Mme la Présidente.** - Le nombre de bénéficiaires d'indigents ?

**M. Jeholet (MR).** - Madame la Présidente !

**Mme la Présidente.** - Je n'ai pas bien entendu...

**M. Jeholet (MR).** - Le nombre de bénéficiaires et le pourcentage par rapport aux bénéficiaires sur l'ensemble du pays.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je vous remercie pour l'intérêt porté à cet ajustement. Monsieur Drèze, je n'hésiterai pas, à l'avenir, à vous présenter un PowerPoint, si vous le souhaitez. La première année, le défi était de présenter les documents en temps et en heure, et ce, sans trop de coquilles, même si, Madame Reuter, je vous remercie d'avoir relevé les quelques petites subtilités qui resteraient encore à améliorer. Il vaut mieux essayer d'avoir des documents complets, mais je prends bonne note de votre proposition.

En ce qui concerne les allocations budgétaires relatives aux subventions ou aux CPAS, plusieurs d'entre vous ont fait allusion à l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale. En particulier, ce sont les dispositifs que vous connaissez mieux sous les titres : « articles 60 et 61 ». Vous savez que, antérieurement, des crédits avaient été cadrés et limités, notamment lors de l'exercice budgétaire 2012. Les moyens qui arrivent ici, non pas en action, mais en moyen de paiement, sont des moyens destinés à liquider des en-cours ou, en tout cas, des engagements antérieurs. On sait que les CPAS proposent aux personnes qui bénéficient du revenu d'insertion, une réinsertion par la mise au travail auprès d'opérateurs publics ou non-marchands, c'est l'article 60,

ou bien auprès des opérateurs privés, c'est l'article 61.

Ces dispositifs, Madame Reuter, donnent un excellent taux d'insertion durable sur le marché du travail. Bien sûr, le Gouvernement entend continuer à soutenir ces dispositifs. Je vous invite à poser toutes les questions techniques à M. le Ministre Prévot qui est en charge de ces questions en lien avec l'action sociale. Néanmoins, en ce qui concerne les dispositifs, nous savons très bien que l'article 61 propose une insertion plus durable sur le marché du travail. Dès lors, des efforts budgétaires avaient déjà été faits antérieurement pour booster un peu, au niveau de la Wallonie, le subventionnement de l'article 61, en particulier. Voilà pour ce qui est de l'analyse sur le terrain.

Nous veillerons à ce que la convention-cadre entre le FOREm et le CPAS soit revue afin de mieux identifier et orienter les personnes vers le dispositif qui convient, qui est le mieux adapté à chaque situation personnelle. Nous veillerons à favoriser la concrétisation, sur le terrain, de ce partenariat.

On me demandait le nombre de bénéficiaires. Sur l'ensemble, article 60, paragraphe 7 et article 61, c'est 8 500 bénéficiaires répartis vers le service public ou le non-marchand, c'est-à-dire l'article 60, paragraphe 7, environ 6 500 bénéficiaires, plus 1 600 bénéficiaires qui bénéficient d'une majoration subsidiée par le Fédéral. Enfin, pour l'article 61, 400 bénéficiaires seulement. Partant de cela, nous avons tiré cette conclusion qu'il fallait mieux soutenir, car ces emplois-là étaient plus durables sur le long terme.

Voilà en ce qui concerne les articles 60 et 61. Je voudrais juste dire que c'est plutôt dans ce cadre-là, non pas un retour à l'emploi, à l'initial. Le processus est plutôt un retour aux droits sociaux de personnes largement éloignées des circuits de l'emploi. Ceux qui sont proches des CPAS savent un peu de quoi ce public a besoin.

En ce qui concerne l'allocation 12.01 relative aux études, relations publiques, documentation, participation, et cetera, il y a une augmentation tant en moyens de paiement qu'en moyens d'action de 146 000 euros qui se justifient par la nécessité de contracter un marché public de services relatifs à un appui juridique, en lien avec la sixième réforme de l'État.

Vous vous doutez bien que l'époque que nous vivons n'est pas simple. Ce sont des mutations importantes, à la fois, dans nos budgets, mais aussi en termes législatifs et en termes d'actions sur le terrain. Nous voulons sécuriser ces transferts au plan juridique sur des questions parfois compliquées, suite à ces transferts de compétences ; « Mieux vaut prévenir que guérir ». Il vaut mieux investir dans un appui juridique.

Madame Reuter vous m'interpellez sur les CPE,

Convention Premier Emploi. Dans les lignes budgétaires des moyens complémentaires destinés à rencontrer nos obligations à l'égard de la Fédération Wallonie-Bruxelles et cela, avant le 31 décembre de cette année.

L'article est utilisé pour préfinancer 93 conventions de premier emploi affectées, bien sûr, à la Fédération Bruxelles-Capitale, suite à deux accords de coopération passés entre le Fédéral et la Région, d'une part, et la Région et la Fédération, d'autre part. La Région, ensuite, se fait rembourser les montants avancés à la Fédération Wallonie-Bruxelles par le Fédéral, j'espère que vous m'avez suivie.

Ces accords devraient être dénoncés prochainement, lors d'une conférence interministérielle, en exécution de la sixième réforme de l'État. Les mécanismes vont complètement changer. Il sera mis fin à ce mécanisme de préfinancement. Les dépenses relatives aux trois premiers trimestres de 2014 et trimestres antérieurs seront apurés avant la fin de cet exercice. Les dépenses relatives au dernier trimestre seront liquidées en faveur de la Fédération, début 2015, c'est important, je pense. L'État fédéral remboursera à la Région les dépenses présentées jusqu'au 31 mars inclus. Voilà pour le solde de ce système.

Vous m'interpellez également sur les réponses aux besoins du marché et les métiers en demande avec des crédits en augmentation en moyens de paiement de 1 065 000 euros. On se trouve, de nouveau, devant des crédits de liquidation uniquement donc pas d'engagement pour liquider l'en-cours. C'est une mesure du plan Marshall gérée par le FOREm pour tenter d'identifier les demandeurs d'emploi, les besoins de ceux-ci et les demandes et les besoins des entreprises et tenter de renforcer, ainsi, l'accès à l'emploi.

Que concernent ces dépenses ? Il s'agit principalement de frais de personnel et de fonctionnement.

Sur les APE, je comprends tout votre intérêt pour ces mesures. Madame Reuter en particulier, vous me questionniez sur le transfert. Effectivement, il y a un jeu d'écritures entre le 41.10.40 et le 41.11.40. On a constaté, in fine, sur la base des consommations enregistrées, que le secteur marchand marche moins bien qu'espéré, d'où, évidemment, un transfert vers les services d'accueil de l'enfance et d'aide aux personnes – APE et PTP – pour liquider, à nouveau, les encours.

Vous voyez que ce sont uniquement des montants transférés dans les colonnes « Moyens de paiement » ; nous nous trouvons encore dans les mêmes justifications. Les crédits de liquidation sur les APE marchands et les APE jeunes ont été ajustés en fonction de l'ordonnancement 2014 et transférés vers l'AB 41.11 du même programme, pour liquider l'encours existant.

Ce crédit dans le cadre du plan Marshall est géré par le FOREm. Il finance non seulement les APE marchands et les APE jeunes en cours d'extinction. Pourquoi ? Parce que, comme vous le savez, le ministre précédent a mis en œuvre un nouveau mécanisme. À savoir, le mécanisme SESAM, qui prend la relève. Toutefois, la transition entre les deux mécanismes fait que nous avons une fluctuation dans les crédits : nous en profitons pour récupérer ces crédits afin de liquider, ici, de l'encours sur l'allocation suivante, qui est aussi gérée par le FOREm et qui finance les APE, comme vous le précisiez. Ce qui vous intéresse dans le secteur de la petite enfance et dans le secteur des personnes dépendantes. Vous voyez que l'on essaye également de tenir nos engagements. C'est important !

M. Drèze m'avait interpellé à propos de l'allocation 33.12.00, une subvention en vue de soutenir les actions de préqualification. Il s'agit d'une adaptation aux paramètres économiques. Ce crédit est destiné au financement des entreprises de formation par le travail et des organismes d'insertion socioprofessionnelle. Il n'y a rien de particulier à ajouter. L'indexation que vous mentionniez n'est pas remise en cause.

Vous m'avez interpellé aussi sur l'OFFA. Les moyens du programme 25 sont, en effet, en diminution en 2014, car l'accord de coopération n'est pas encore effectif. Tout cela se passera en 2015. Nous retrouverons, tout à l'heure, lors de l'examen du budget 2015, le même montant, sur la même allocation. Cela apparaît évident.

Sur la question initiale que vous aviez posée, Monsieur Drèze, par rapport à l'augmentation de 5 % dans le cadre des politiques fédérales sur les articles 60 et 61, je peux simplement vous dire que nous avons connaissance de la disposition. Évidemment, il faut questionner le Fédéral sur la mise en œuvre de la liquidation. La question doit être posée là où la décision a été prise, où les moyens sont mis en œuvre pour respecter les engagements. Pour ma part, je n'ai aucun moyen de connaître la manière dont les choses se sont opérées depuis le premier juillet.

Je pense que je suis arrivée au bout.

Voulez-vous quelques chiffres, Madame Reuter, sur la petite enfance ?

**Mme Reuter (MR).** - Non.

On avait, notamment, le nombre de personnes qui bénéficient du revenu d'insertion et la comparaison avec les autres régions du pays.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je n'ai pas d'article budgétaire sur les bénéficiaires du RIS. Je vous propose de poser votre question au Ministre en charge de l'Action sociale. Au cas où, on cherchera et on trouvera cela, j'imagine, dans des documents généraux.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze (cdH).** - On ne sait pas être dans toutes les commissions. Même si je peux le faire de mon côté. Mais le Gouvernement est le Gouvernement, vous me feriez plaisir en demandant à M. Furlan s'il a reçu les 5 %. Mme De Block dit qu'elle les verse. Pour ma part, j'aimerais savoir si l'argent est arrivé.

Sur la justification, au niveau des EFT-OISP, que le crédit suit l'évolution des paramètres économiques, c'est, effectivement, une justification que l'on retrouve à différents endroits des documents budgétaires, mais j'aimerais savoir ce qu'il y a derrière. Quel est le détail ?

**Mme la Présidente.** - Si je peux me permettre, Monsieur Drèze, il est vrai que l'on ne sait pas être dans toutes les commissions, mais généralement, on essaye d'avoir une cohésion à l'intérieur des groupes politiques pour pouvoir poser, tous ensemble, les bonnes questions au bon endroit. Si nous n'arrivons pas à avoir toutes les réponses aujourd'hui, sauf si Mme la Ministre les possède, je propose que cela devienne des questions qui pourraient être déposées par la suite, si vous le permettez.

La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je vous entends bien, Monsieur Drèze, mais, premièrement, il s'agit d'une compétence fédérale.

Deuxièmement, elle concerne les pouvoirs locaux.

Troisièmement, je pense que, d'après les informations qui circulent, les subventions ont été prévues au plan du budget fédéral.

Quatrièmement, les subventions ne sont pas liquidées à la Région, mais directement au CPAS.

Je peux venir vous fournir ces éléments de réponses, mais, normalement, ce n'était pas à moi de vous répondre.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Reuter.

**Mme Reuter (MR).** - Puisque Mme la Ministre demandait à quoi elle n'avait pas répondu, pour en revenir au revenu d'insertion, à partir du moment où l'on mène une politique qui vise à inciter les CPAS à remettre ces personnes qui bénéficient du RIS, je ne dirais peut-être pas sur le marché du travail proprement dit, comme vous l'avez très bien précisé, mais en tout cas, à les réintégrer dans l'activité, il semble évident de pouvoir avoir les chiffres, au moins ceux du nombre de personnes qui en bénéficient. Autrement, ce n'est pas très cohérent. Tout cela pour revenir à la question de mon collègue.

Vous n'avez pas non plus répondu sur les 8 millions d'euros concernant la fameuse AB 41.19 ayant trait aux

métiers verts.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Sur le revenu d'intégration sociale, j'insiste, je n'ai aucune allocation budgétaire qui fait part du revenu d'intégration sociale. Cela ne fait pas du tout partie de mes compétences. Me concernant, ce qui m'intéresse, c'est la remise à l'emploi – même des publics fragilisés ou éloignés de l'emploi. Je vous ai cité tout à l'heure les chiffres, par exemple, des dispositifs comme les articles 60 ou 61. Pour rappel, 8 500 personnes bénéficient de ces dispositifs.

Concernant les métiers verts, c'est bien sûr un axe du plan Marshall 2.vert, comme son nom l'indique. Créer les conditions optimales pour le développement d'une offre de qualité. De quoi s'agit-il ? C'est mettre en œuvre des actions de formation, de sensibilisation et aussi d'orientation aux métiers de l'alliance en plan environnement.

L'offre de formation qui a été développée dans le cadre de ce plan Marshall 2.vert a été complètement intégrée dans l'offre de formation globale de l'IFAPME, bien entendu.

Je peux peut-être vous donner quelques chiffres de réalisation des dernières années.

Les taux de réalisation sont vraiment supérieurs aux objectifs fixés. Ils sont aux alentours de 200 %. D'ailleurs, la formation en alternance pour les métiers verts totalise, pour la période 2010/2014, 86 035 heures exactement. Alors que, au départ, la volonté était d'atteindre 48 000 heures. Vous voyez, c'est une politique qui a largement dépassé les objectifs qui avaient été fixés et qui sont donc atteints depuis 2012 déjà.

**Mme la Présidente.** - Chers collègues, d'autres réactions ?

Je déclare la discussion générale close.

*Vote*

**Mme la Présidente.** - La Commission de l'emploi et de la formation recommande, par 8 voix contre 4 à la Commission du budget et de la fonction publique l'adoption du projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de Mme la Ministre de l'Emploi et de la Formation.

*Confiance au rapporteur*

**Mme la Présidente.** - La confiance est accordée à l'unanimité des membres au président et aux rapporteuses.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015**

**(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 À 1<sup>TER</sup>)**

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

**(DOC. 59 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 7)  
ET (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 7)**

**BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE  
(DOC. 59 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)  
ET**

**(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)**

**QUESTION ORALE DE M. BELLOT À  
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET  
DE LA FORMATION, SUR « LE  
SUBVENTIONNEMENT DES AGENTS  
CONSTATATEURS COMMUNAUX ET LE  
RENOUVELLEMENT DES POINTS APE »**

**QUESTION ORALE DE MME REUTER À  
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET  
DE LA FORMATION, SUR « LE BUDGET  
WALLON LIÉ AUX TITRES-SERVICES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 à 1<sup>ter</sup>) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Emploi et de la Formation (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 7) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 7) ;
- du budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) ;
- de la question orale de M. Bellot à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le subventionnement des agents constatateurs communaux et le renouvellement des points APE » ;
- de la question orale de Mme Reuter à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la

Formation, sur « le budget wallon lié aux titres-services ».

Les questions sont retirées.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Reuter.

**Mme Reuter (MR).** - Madame la Présidente, pour la sérénité de nos débats, puisque le budget 2015 en matière d'emploi est important, dont le budget extrêmement important du FOREm, vu le transfert de compétences lié à la sixième réforme de l'État, c'est un budget qui se voit quasiment plus que doubler, puisqu'il passe tout de même de 1,74 milliard d'euros à 2,362 milliards d'euros. Mon collègue parlait de document indigent. M. Drèze, lui, disait qu'il y avait trop de documents dans le programme que nous avons reçu. En matière de FOREm, je regrette qu'il n'y ait que sept pages consacrées à son budget.

Dans ces conditions, j'aimerais savoir pourquoi nous n'avons pas reçu davantage d'explications. Je ne vois pas comment on peut discuter d'un budget aussi important que celui du FOREm avec seules quelques pages avec des tableaux sans aucune explication. Je ne dois pas vous rappeler que ce budget est tout de même, en matière d'emploi, l'un des plus importants. C'est le plus important transfert de compétences. On a un programme justificatif qui est, cette fois, alors que le budget double, voire plus, plus maigre que les autres années en ce qui concerne le FOREm. Je sais que c'est le problème pour de nombreux OIP qui n'ont pas rendu leur budget à temps. Toujours est-il que l'on demande aux membres de Parlement de se prononcer sur un budget que nous n'avons pas, en tout cas, détaillé.

Je ne sais pas si ces fameuses sept pages sont complètes. N'aura-t-on que cela sur le budget du FOREm ? Va-t-on pouvoir se rendre compte de la politique menée en matière d'emploi avec seulement sept pages ? Cela me paraît tout de même peu. D'autant que dans le justificatif de Mme la Ministre, on nous renvoie au budget du FOREm, c'est-à-dire à ces sept pages, pour davantage d'explications. Mais il n'y a rien, donc de qui se moque-t-on ?

Madame la Présidente, Madame la Ministre, s'il y a un retard dans l'élaboration du budget du FOREm, nous sommes prêts à attendre la fin de la semaine pour avoir les explications de l'administratrice générale du FOREm, voire plus tard, puisque l'on a encore un peu de temps pour voter ce budget en séance plénière. Je demanderai au Gouvernement de pouvoir nous fournir les explications nécessaires. Ce budget est-il complet ? A-t-il été avalisé par le comité de gestion ? Où en est-on avec ces sept tableaux ?

Je défie quiconque de pouvoir comprendre les orientations politiques en matière d'emploi que nous allons mener en 2015. J'aimerais savoir ce qu'il en est et si nous allons pouvoir bénéficier d'un peu plus d'explications, parce que dans ces conditions, je ne vois vraiment pas comment on va pouvoir travailler.

**Mme la Présidente.** - Si vous me le permettez, d'abord, je procède à la désignation d'un rapporteur sur ce volet.

### *Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente.** - Mmes Moyano Gonzales et Baltus-Môres sont désignées en qualité de rapporteuses à l'unanimité des membres.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

**Mme la Présidente.** - En ce qui concerne votre remarque, Madame Reuter, sous la législature précédente, avoir été soumise au même dispositif, le FOREm amenant toujours le même type de notes dans les mêmes délais, mais peut-être que cette année la sensibilité est plus exacerbée et plus attentive.

La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je m'étonne que ce soit Mme Reuter qui intervienne sur ce sujet, puisque l'on sait tout de même que les OIP présentent des prévisions budgétaires, qui, ensuite, doivent, de toute façon, repasser par le comité de gestion des instances, en l'occurrence du FOREm, après approbation du budget par votre Parlement. Il est évident que les détails que vous souhaiteriez peut-être obtenir au dernier carat ne seront potentiellement possibles qu'après validation par les instances, ici, du projet de budget. Mais cela faisait déjà partie des discussions antérieurement, le discours n'a pas changé. Le FOREm a, à mon sens, transmis les éléments utiles.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Reuter.

**Mme Reuter (MR).** - La loi exige tout de même que nous ayons des documents pour pouvoir examiner le budget des OIP, nous sommes bien d'accord. Mon groupe et moi-même estimons que, dans les documents que nous avons reçus, il n'y a aucun justificatif. C'est impossible avec les documents que nous avons reçus de se faire une idée. Il y a tout de même plus de 1,4 milliard d'euros transférés, et nous ne savons absolument pas comment ce sera organisé. Nous n'en avons aucune idée.

J'estime que ce n'est tout de même pas rien, ce n'est pas un détail dans le budget 2015. Vous rendez-vous

compte qu'il n'y a que sept pages pour un montant aussi important que celui-là avec des tableaux, mais aucune explication ? Non, ce n'est pas suffisant du tout, on ne peut pas examiner un budget dans ces conditions ! Ce serait un minimum de pouvoir au moins recevoir les explications de l'administratrice générale du FOREm pour savoir comment va être utilisé le budget du FOREm concernant, en tout cas, les matières transférées. Il n'y a aucun détail dans le budget du FOREm.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR).** - Madame la Présidente, ce débat n'est pas le seul que nous avons depuis le début des discussions budgétaires cette semaine. Ce n'est pas non plus parce que cela s'est toujours fait comme cela, et qu'il y a eu des mauvaises habitudes, qu'il faut continuer de la sorte.

Deuxièmement, on l'a dit : ici, on n'est pas dans la normalité des choses. Je rappelle simplement qu'il y a eu une réforme de l'État, qu'il y a un transfert de compétences à la Région wallonne et qu'il y a un transfert de moyens financiers importants. On parle d'un transfert de 1,3 milliard d'euros, qui porte le budget du FOREm à 2,4 milliards d'euros. J'espère que l'on est tous bien conscients de l'importance de ce budget et des politiques menées en matière d'emploi et de formation.

Nous avons eu le débat dans d'autres commissions, et j'ai constaté, hier, que le Ministre du Budget a eu beaucoup d'humilité à reconnaître une certaine opacité – lui-même a utilisé ce mot – dans les travaux que nous réalisons dans le transfert de documents, dans la qualité des documents, dans l'absence de documents de certains OIP. Il a reconnu tout cela. Je lui ai dit que nous ne voulions pas polémiquer – n'est-ce pas, Monsieur le Président de la Commission du budget – en disant : « On peut travailler, aujourd'hui, en Commission du budget, mais prévenez tout de même vos ministres dans les commissions fonctionnelles – vous étiez évidemment visée comme l'étaient MM. Furlan et Prévot – par rapport à l'absence de budgets, de prébudgets, qui ne sont pas de simples feuilles volantes avec quelques chiffres balancés. » Nous avons donc exigé de M. le Ministre du Budget qu'il vous informe de cet état de fait.

Je constate, ce matin, que nous avons eu le débat en Commission du logement et de l'énergie avec un ministre totalement fermé. Nous n'avons pas eu une once d'ouverture par rapport au transfert des budgets des OIP en matière de crédit social, en matière de logement et concernant le CRAC. Alors qu'il y a des décrets dans le Code du logement qui sont très clairs par rapport à cela, la majorité s'est contentée de dire, parce que M. le Ministre ne faisait preuve d'aucune ouverture : « On vote, et on avance. » Imaginez, on a voté, en commission, contre des articles de décrets existants dans le Code du logement.

Par contre, j'ai constaté que M. le Ministre Prévot, lui, avait fait preuve d'une certaine ouverture, reconnaissant, très clairement, que les parlementaires n'étaient pas à même de travailler sereinement en l'absence du budget de l'AWIPH. À nouveau, je souligne que l'AWIPH représente, évidemment, un montant important dans les matières de M. Prévot.

J'espère, Madame la Ministre, que vous allez faire preuve d'une certaine ouverture également. Quand on parle des montants qui sont les nôtres, dans cette commission, j'espère que vous vous montrerez favorable à ce que nous puissions disposer – vous avez parlé d'un prébudget – au moins de ces documents, parce que je ne suis pas rassuré. Vous dites que ce n'est pas encore voté au niveau du comité de gestion. Moi, dimanche, j'ai parlé aux partenaires sociaux et pas uniquement aux représentants des employeurs, mais également aux syndicats, qui sont, évidemment, inquiets. Je pense que l'on est loin d'être d'accord sur le budget du FOREm.

Mme Reuter vous a posé une question : quand ce budget a-t-il été voté ou quand ce budget va-t-il être voté ? Y a-t-il, à un moment donné, par rapport aux orientations nouvelles à l'utilisation des moyens financiers, des orientations définies aujourd'hui, partagées par les partenaires sociaux et partagées par les différents acteurs concernés ?

Donc, on est dans le brouillard total. Aujourd'hui, on nous demande de débattre du budget en matière de formation et d'emploi avec toutes ces inconnues et toutes ces incertitudes. On ne peut, évidemment, pas l'accepter.

Je vous demande, Madame la Ministre, de nous fournir tous les documents que vous avez reçus du FOREm, à ce stade-ci, pour que nous puissions nous faire une idée de la façon dont le FOREm va utiliser ce budget de 2,4 milliards d'euros.

Nous vous demandons des engagements et, Madame la Présidente, dans le cas contraire, d'avoir directement une interruption de séance.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Henquet.

**M. Henquet (MR).** - Pour compléter les propos de mes collègues, hier, en Commission du budget, pour le budget de la Région wallonne : 14 milliards d'euros, on a reçu 1 800 pages. Si l'on fait la proportion, on devrait avoir un document, rien que pour le FOREm, de 257 pages. On a sept pages, donc, vous comprenez notre interpellation.

De deux choses l'une, soit on recule les travaux budgétaires, et on attend le budget du FOREm, soit vous demandez, pour l'an prochain, parce que pour cette année-ci ce sera difficile, au FOREm de s'activer dans la confection de son budget. C'est vrai que si le travail parlementaire consiste à contrôler l'action du Gouvernement, si l'on n'a pas les documents, on ne sait

pas le faire. Donc, notre boulot ne sert strictement à rien.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Nicaise.

**Mme Nicaise (MR).** - Je voudrais comparer la situation du FOREm à la situation des communes. Des communes, on a exigé qu'elles rentrent leur budget dans les délais légaux et on a pris pour ce faire des mesures coercitives.

Le FOREm finalement remplit ses missions avec de l'argent public. Il me paraît que, autant par rapport au FOREm qu'on l'a été par rapport aux communes, on peut exiger effectivement que simplement ils appliquent la loi et ils rentrent leur budget dans les délais qui leur sont impartis par les nouvelles normes SEC 2010, ne fût-ce que pour que, nous, parlementaires, nous puissions travailler aussi de façon tout à fait crédible. On ne parle pas de quelques milliers d'euros en ce qui concerne le FOREm, mais de millions d'euros. Donc, je vais dans le sens de mes collègues.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Mesdames et Messieurs les députés, c'est la première fois que je me retrouve, comme l'ensemble d'entre vous, devant le budget du FOREm en particulier.

Néanmoins, des documents ont été transmis. Je ne voudrais tout de même pas passer à côté du fait que, en ce qui concerne l'exposé particulier, les documents vous ont été transmis par mon cabinet sur l'ensemble du dispositif budgétaire, qui comporte, évidemment, énormément d'allocations budgétaires relatives au FOREm, dont vous avez déjà le détail dans ces documents, il fait 125 pages. Si vous en souhaitez quatre fois plus, cinq fois, on peut, évidemment, rédiger des tas de choses et remplir les pages. Je crois que l'objectif, c'est d'être un peu intelligent et de pointer les dispositifs avec des explications, des motivations et des argumentations par rapport à l'accroissement des crédits, aux réductions de crédits.

En ce qui concerne les moyens budgétaires en lien avec le transfert de compétence, dans ce même document, il est déjà inscrit, dès la première page, néanmoins après la page qui s'intitule « Table des matières », « Introduction », tout de suite, vous avez déjà une première allocation des moyens en lien avec les crédits transférés qui se retrouvent dans les lignes budgétaires relatives au SPW-DGO5, dans la ligne budgétaire relative au SPW-DGO6, dans les lignes budgétaires relatives à l'IFAPME, dans les lignes relatives au budget du FOREm et déjà les premières explications qui seront d'ailleurs expliquées à l'intérieur de ce document plus complet.

J'ignore, évidemment, quel est le document qui a été transmis par le FOREm au greffe du Parlement.

Néanmoins, je pense que le FOREm a réalisé son budget dans ses instances. Vous connaissez, Monsieur Jeholet, l'autonomie de gestion que l'on appelle correctement dans les OIP. Ils ont leur autonomie de gestion.

En parlant, en évoquant les partenaires sociaux, ce sont précisément les partenaires sociaux qui composent le comité de gestion du FOREm. Donc, je peux vous assurer que le débat a déjà eu lieu dans ces instances sur la question du budget, sur la question de la réception des crédits en lien avec le transfert des compétences, que des documents en sont issus, qu'ils ont été portés à votre connaissance. Mais ces documents seront encore revus, puisqu'il y a des propositions d'affectation du budget, notamment. Mais on va évoquer, si vous nous laissez en parler bien sûr, la question de l'affectation de la nouvelle dotation en lien avec la suppression des comptes de réserve. Si l'on pouvait s'en expliquer et rentrer dans la discussion, nous aurions, évidemment, plus d'éclaircissement, sur cette question.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Reuter.

**Mme Reuter (MR).** - Je voudrais tout de même juste montrer et démontrer le manque d'ouverture dont vous faites effectivement preuve, Madame la Ministre.

Pour ma part, les documents ne sont pas complets. Ils ne sont pas encore validés par le comité de gestion. Je peux entendre tout cela, mais quand on analyse un budget – et je l'ai déjà dit et je le répète – aussi important que celui-là, il n'est tout de même pas question d'acheter un chat dans un sac. Or, ici, c'est tout de même bien ce que l'on fait. On nous demande d'étudier un budget que nous n'avons pas, lequel concerne l'OIP qui est tout de même on ne peut plus important.

On nous dit : « Voilà le budget. Voilà les montants. Après, on vous présentera ce que l'on va faire avec cela. » C'est cela que l'on nous dit aujourd'hui. Il y a tout de même un problème.

J'étais en Commission de l'action sociale ce matin, que vous connaissez bien. Vous savez, comme moi, que sous la précédente législature, pendant cinq ans, on réclamait le budget de l'AWIPH à temps. Nous étions ensemble dans cette commission. Cela a toujours fait débat. Nous avons toujours réclamé ces budgets à temps pour pouvoir au moins analyser le budget en connaissance de cause, quitte à effectivement le voir présenté ensuite. En Commission de l'action sociale, le ministre a tout de même eu l'honnêteté de reconnaître que, oui, il n'était pas normal que l'on n'ait pas le budget. Ici, il n'est pas normal que l'on n'ait pas un budget plus détaillé sur un montant aussi important. Se rend-on compte de quoi on parle ?

La politique de l'emploi, sous cette législature, sera la politique la plus importante. Le redressement

économique de la Wallonie va dépendre principalement de l'emploi et de la politique que vous allez mener.

Si, d'emblée, dès les premiers mois de législature, premier budget, on n'a pas les documents, comment voulez-vous que l'on travaille sérieusement ?

Oui, j'estime qu'il serait judicieux et qu'il serait respectueux du Parlement de demander des explications complémentaires au FOREm. On ne vous demande pas d'avoir le budget définitif. On sait qu'il y a des procédures, mais qu'il y ait au moins des explications un peu plus conséquentes que cela. Là, nous n'avons rien !

Donc, il est encore possible de le faire. C'est une question de volonté politique. C'est une question de respect du Parlement. Ici, on ne respecte pas le Parlement et le travail des parlementaires.

Votre budget, me dites-vous, fait 125 pages. Moi, ce que je vous demande, c'est le budget du FOREm, ce n'est pas la même chose.

Vous parlez de l'autonomie du FOREm dans la gestion. Oui, et alors ? Vous donnez une dotation au FOREm, et ils font ce qu'ils veulent ? Vous n'avez plus aucun droit de regard ?

Ce n'est pas comme cela que ça marche. L'autonomie dans la gestion, c'est une chose, les budgets et savoir à quoi ils vont servir, c'est autre chose. Les détails sur les budgets de la Ministre de l'Emploi, oui, je les ai reçus ; les détails sur le budget du FOREm, non, je ne les ai pas reçus.

Encore une fois, je demande – auquel cas, effectivement, nous demanderons une suspension de séance – que l'on puisse avoir des explications complémentaires. Si pas aujourd'hui, puisqu'il est déjà 15 heures 30, jusqu'à vendredi, voire avant la séance plénière – cela a été prévu dans une commission, pourquoi pas dans celle-ci – d'avoir au moins les explications et l'audition de l'Administratrice générale du FOREm qui pourrait répondre au moins à nos questions sur le budget du FOREm. Je ne vois pas en quoi cela remet en cause nos débats. Ce serait tout simplement la preuve d'une volonté de transparence que nous n'avons pas aujourd'hui.

**Mme la Présidente.** - Je vous entends bien. Je vous dirais que l'objet de notre travail, c'est bien de travailler sur ce que nous avons reçu et, en même temps, d'entendre aussi Mme la Ministre par rapport à ces éléments. Je crois que vos questions restent pendantes et que peut-être au terme de l'exposé de Mme la Ministre, nous pourrions à ce moment-là les reposer, parce que je crois qu'elle a en sa possession un document très complet ; les documents qui nous ont été transmis, qui ne vous paraissent peut-être pas suffisants, pourront peut-être s'éclairer sur base de son intervention. Toujours sur cette base-là, vous pouvez bien entendu refaire votre demande après les débats et les échanges.

La parole est à M. Lefebvre.

**M. Lefebvre (PS).** - Madame la Présidente, je propose que les auditions aient lieu après les travaux budgétaires, puisque – vous le dites vous-même – ici, on parle de dotations, on ne parle pas du détail des budgets des OIP. Que l'on avance sur nos travaux budgétaires et que l'on postpose les auditions en janvier, comme on l'a fait dans d'autres commissions.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Reuter.

**Mme Reuter (MR).** - Je ne me suis sans doute pas bien fait comprendre. Je parlais de l'autonomie de gestion du FOREm, c'est une chose... C'est tout de même incroyable, on est dans un monde de fous ici ! On nous demande d'avaliser un budget – sur un OIP qui représente un montant tout de même gigantesque, qui est une des politiques les plus importantes de notre Région – sans savoir ce qu'il y a dedans.

Ce que mon collègue a dit, c'est : « Avalisons le budget, puis on verra bien ce qu'ils font avec après. ». Ce n'est pas comme cela que cela marche. Il faut tout de même avoir un minimum d'éléments, un minimum d'orientation. Ce minimum-là, nous ne l'avons pas. Quant à votre proposition, Madame la Présidente, d'écouter d'abord l'exposé de Mme la Ministre, c'est vraiment nous dire : « Bon allez, ça va, vous avez dit ce que vous aviez à dire, on passe à l'examen du budget, on vote, et puis après, si vous avez des questions, vous les reposerez ».

Non ! Ici, et je l'ai dit d'emblée, si je suis intervenue sur le problème du manque d'informations que nous avons sur le budget du FOREm, c'est vraiment pour pouvoir avoir des débats sereins et pouvoir travailler avec tous les documents. Si tous les documents ne nous ont pas été transmis, que l'on nous les transmette. S'il y en a d'autres, s'il y a des informations complémentaires, je suis prête à attendre de les recevoir et pouvoir enfin avoir un vrai débat budgétaire. Dans ce cas-ci, ce n'est pas possible de travailler comme cela. S'il n'y a pas moyen de trouver un accord pour avoir les informations complémentaires que nous demandons, je vous demanderai effectivement une suspension de séance et je verrai avec mon groupe quelle est l'attitude à adopter dans une situation d'opacité totale.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame Reuter, j'entends que vous souhaiteriez vous substituer aux membres du Comité de gestion de l'organisme d'intérêts publics.

*(Réactions de M. Jeholet)*

Je ne vous ai pas interrompue pendant vos prises de paroles. Je vous demande simplement...

**Mme la Présidente.** - Monsieur Jeholet, s'il vous plaît, je vous rappelle à l'ordre. Nous n'avons interrompu personne dans ce débat et j'espère qu'il en sera ainsi. Laissez Madame la Ministre et je vous demande d'être courtois, par ailleurs.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - J'entends ce que vous voulez faire, c'est vous substituer aux membres du Comité de gestion ou alors pire vous souhaiteriez mettre fin à ces systèmes d'OIP et de gestion paritaire de l'instance du FOREm.

En tout cas, nous, ce qui nous est demandé au Parlement, et moi-même en tant que membre du Gouvernement en charge de l'Emploi et de la Formation, c'est d'impulser un budget, qui sera par ailleurs détaillé. Si on prend la référence de l'AWIPH, puisque Madame Reuter, vous avez tout de même une expérience dans ce domaine, il y avait antérieurement dans les budgets de l'action sociale, une ligne – une – avec la dotation intégrale de l'AWIPH.

Ici, je m'étonne que vous ne soyez pas heureuse de trouver, au sein du budget, des dizaines et des dizaines d'allocations budgétaires, dont toute une série de nouvelles. Et comme je crains qu'autour de la table, on commence à se méfier, suite à votre propos, je vais tout de même les citer.

Le 43.13.52 est une nouvelle allocation qui concerne la subvention aux CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires d'une aide sociale financière en application de la loi du 2 avril 1965, qui nous vient donc du Fédéral. En clair, les articles 60 et 61. L'allocation 43.14.52 est aussi une nouvelle allocation en suite du transfert de compétences relative aux subventions aux CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires d'une aide sociale financière en application de la loi du 2 avril 1965 pour la communauté germanophone – articles 60 et 61. L'article 43.15.52 est un article nouveau en suite du transfert de compétences relativement aux subventions aux CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale fédéral - articles 60 et 61. L'article 43.16.52 est un article nouveau en suite du transfert de compétences intitulé « Subventions au CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale » qui concerne la communauté germanophone – toujours pour les articles 60 et 61.

Je viens de vous lire les quatre premiers articles. Je peux continuer pendant deux heures comme cela parce qu'il y a énormément de nouvelles allocations qui concernent le transfert de compétences. Mais peut-être n'avez vous pas encore suffisamment regardé, à l'interne de ce budget, ce que nous vous proposons.

En tout cas, il est clair que nous avons préparé ce budget dans le cadre de nos compétences, c'est-à-dire toutes ces allocations qui concernent à la fois la DGO5, la DGO6, l'IFAPME, le FOREm avec un détail que l'on

n'a pas rencontré dans d'autres OIP par rapport aux allocations relatives au FOREm.

Les articles ont été scindés, il y a même trois nouveaux programmes – les 18.16, 18.17 et 18.18 – que vous trouverez intégralement expliqués dans le document qui est remis à votre disposition.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Pour notre part, nous soutenons la proposition de notre collègue, M. Lefebvre, puisque nous avons, en effet, les orientations générales dans la note qui nous a été fournie. Nous estimons que l'on peut fonctionner, comme on l'a fait dans les autres commissions avec une audition dès la rentrée de janvier.

**Mme la Présidente.** - Je prends note de votre demande.

La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet** (MR). - Je ne veux pas que l'on pense que c'est une démarche de forme de poser le problème aujourd'hui. Tout parlementaire, quel qu'il soit, de la majorité ou de l'opposition, s'il n'est pas d'accord sur le fait que c'est plus que difficile, voire impossible, de se prononcer dans le cas d'un vote sur un budget, sur des orientations précises en matière d'emploi et de formation. Mme la Ministre a parlé d'un organe avec une autonomie de gestion. Ce que l'on nous demande de faire aujourd'hui, c'est voter une dotation de 2,4 milliards d'euros.

Vous pouvez penser que le FOREm est la dernière merveille du monde, qu'il fonctionne bien, qu'il atteint ses objectifs en matière d'emploi, de remise au travail, avec un taux de chômage que l'on connaît aujourd'hui en Wallonie, avec une formation qui est toujours inadéquate par rapport au marché du travail.

Nous maintenons que le FOREm trop souvent, reste un État dans l'État, nous sommes inquiets de voir que l'on va transférer des montants aussi importants à une institution où bien souvent et nous y reviendrons dans le débat, il existe une certaine opacité, une certaine nébuleuse et donc, c'est tout à fait normal de demander des explications.

Madame la présidente, je veux tenter d'avancer. Parce que ce que j'entends de faire comme dans d'autres commissions où l'on s'est assis sur la demande de l'opposition et des remarques de la Cour des comptes. Dans une autre on a fait preuve d'ouverture en entendant la responsable de l'AWIPH, pas au mois de janvier, mais avant la fin de nos débats budgétaires. Madame la Présidente, pour faire avancer les choses je demanderai une interruption de séance, elle est de droit, si l'on nous dit que manifestement les documents nous ne les aurons pas et que Mme Vanboeckstal, on ne l'aura pas non plus ! Si au terme de cette discussion budgétaire

aujourd'hui, on n'est pas satisfait des réponses de Mme la Ministre par rapport au FOREm, on aura la possibilité d'entendre Mme Vanboeckstal avant vendredi, et je fais encore preuve d'ouverture, avant la clôture de notre débat budgétaire, c'est-à-dire le 10 décembre en séance plénière. C'est ce qui c'est fait au niveau de la commission de M. Prévot, puisque la responsable sera entendue le 9 décembre.

Si l'on a toutes les réponses et tous les apaisements, je n'ai pas de problème, l'on ne fera pas revenir Mme Vanboeckstal, on la fera revenir calmement plus tard. Si nous n'avons pas d'apaisement, qu'il y ait un engagement, Mme la Présidente, c'est à vous que je m'adresse, de pouvoir entendre Mme Vanboeckstal sur le budget du FOREm ou le prébudget, parce que ce que je crains et d'ailleurs, Mme la Ministre nous dit : « Je ne sais pas quand le budget sera voté. », ce qui pose un certain problème, cela ne se fait pas si facilement et la discussion entre partenaires...

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je ne peux pas vous laisser dire que je ne sais pas quand il sera voté. Il a été préparé et il sera resoumis au Comité de gestion en fonction de votre vote ici. Il me semble que c'est très précis et très clair, Monsieur Jeholet.

**M. Jeholet (MR)**. - Écoutez, en fonction de notre vote aujourd'hui, je suppose que demain, le Comité de gestion votera et que nous pourrions entendre Mme Vanboeckstal avant le 10 décembre. Nous faisons preuve d'ouverture aujourd'hui comme nous l'avons fait dans d'autres commissions ; nous sommes d'accord, après une interruption de séance, nous écouterons Mme la Ministre pour son exposé général. Ensuite on aura le débat et au terme de ce débat, si l'on sait faire venir Mme Vanboeckstal avant vendredi, cela me semble idéal, mais je pense qu'il y a des problèmes d'agendas. À tout le moins, nous souhaiterions entendre Mme Vanboeckstal avant le 10 décembre, avant la clôture de nos débats budgétaires.

**Mme la Présidente**. - La parole est à Mme Baltus-Möres

**Mme Baltus-Möres (MR)**. - Madame la Présidente, je suis surprise de cette proposition de Mme Vandorpe et M. Lefèvre, parce que comme moi, comme tous mes collègues, ils doivent constater l'absence totale dans le budget du FOREm concernant la matière transférée. Il n'y a pas de tableau annexe pour les nouvelles compétences, rien sur le contrôle des chômeurs, ni sur les titres-services, ni sur les réductions de cotisations sociales.

Je me demande si c'est un manque de transparence. Veut-on nous cacher quelque chose ou s'agit-il d'un manque de vision politique ?

Nous nous retrouvons avec un programme

justificatif plus maigre que les autres années, alors que le budget fait plus que doubler.

De plus, dans le programme justificatif, Mme la Ministre, on nous renvoie au budget du FOREm pour davantage d'explications, alors que celui-ci est vide. Comme parlementaire, je ne me sens pas prise au sérieux et je demande plus d'explications.

**Mme la Présidente**. - Chers collègues, peut-être me suis-je mal expliqué, mais c'était un peu la proposition. Je pense que l'interruption de séance est acceptée sans aucune discussion et tout de suite après, nous entendrons, Mme la Ministre. Si vous laissez à Mme la Ministre et à la Cour des comptes le temps d'examiner de manière claire et précise tout ce qui vous a été soumis, peut-être qu'un certain nombre d'explications vous seront données. Ce qui nous permettra de lever les constats de manque de transparence et de volonté de le faire en ce sens.

*- La séance est suspendue à 15 heures 42 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 16 heures.*

**Mme la Présidente**. - La séance est reprise.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

**Mme la Présidente**. - Je vous propose de reprendre notre séance. Comme il a été proposé avant l'interruption, je donnerai donc la parole à Mme la Ministre.

La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR)**. - Madame la Présidente, pouvez-vous préciser votre engagement ? Le mien était que l'on puisse reprendre les travaux après l'interruption de séance et entendre Mme la Ministre avec son exposé sur le budget 2015. Mais par rapport à toutes les remarques et inquiétudes que nous avons manifestées, le cas échéant, par rapport à une série d'apaisements que nous pourrions ne pas avoir, y a-t-il un engagement de cette commission de pouvoir entendre Mme Vanboeckstal, d'ici la clôture de nos travaux budgétaires, en l'occurrence le 10 décembre ?

**Mme la Présidente**. - Monsieur Jeholet, vous comprendrez que n'ayant pas ces contacts, je ne peux m'engager en n'ayant pas l'agenda de Mme Van Bockstael. Quoi qu'il en soit, sur le principe de l'audition, je crois que nous sommes tous d'accord qu'il est important pour tous les aspects du budget d'avoir des auditions. Nous ferons un maximum en ce sens, puisque c'est un élément important de votre représentation de ce

que sont les différents éléments du budget.

Nous autorisez-vous, aujourd'hui, à poursuivre l'avancée de cette commission ? Je m'engage à prendre contact avec Mme Vanbockstal pour voir dans quel délai elle est en capacité de pouvoir répondre à votre demande, lui disant que c'est une demande de l'ensemble de la commission.

**M. Jeholet (MR).** - Madame la Présidente, Merci et j'entends bien que, évidemment, vous n'avez pas encore pu la contacter. Je disais le 9 décembre, mais je ne comprendrais évidemment pas que Mme Vanbockstal, en tant que responsable du FOREm, puisse refuser de venir nous donner tous ces apaisements.

Je prends votre proposition et votre engagement comme positifs et je vous en remercie. Je pense, en effet, que, à nouveau le cas échéant, ici nous avons encore certaines questions concernant le FOREm, on pourra dès lors trouver – j'en suis sûr – une date pour l'entendre avant le 10 décembre. Je vous remercie pour votre engagement.

**Mme la Présidente.** - Encore une fois, Monsieur Jeholet, que les choses soient bien claires, je m'engage à prendre ce contact, je m'engage à faire en sorte qu'il soit fait dans les délais les plus brefs, mais je ne voudrais pas que, à un moment donné, nous nous retrouvions en difficulté si nous n'arrivons pas à l'obtenir avant le 10 décembre.

**M. Jeholet (MR).** - Madame la Présidente, j'ai bien compris et c'est vrai que la Conférence des présidents organise les travaux avec une certaine souplesse...

**Mme la Présidente.** - Je n'osais pas vous le dire...

**M. Jeholet (MR).** - ...avec une certaine souplesse, donc je n'y vois vraiment pas de problème, d'autant – et vous l'avez dit – que c'est un souhait que nous avons fait, mais qui est partagé par l'ensemble de la commission. Je maintiens que ce sera un autre problème si Mme Vanbockstal ne sait pas se libérer pour venir en commission. Là, ce sera évidemment un autre problème qu'il faudra alors régler. Madame la Ministre, vous aurez du travail !

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Lefebvre.

**M. Lefebvre (PS).** - Il est 16 heures et je propose simplement que nous arrêtons de tergiverser et que nous reprenions le travail de la commission, si vous le voulez bien.

**Mme la Présidente.** - Vous m'excuserez, mais ayant pris un accord avec M. Jeholet sur la nécessité d'avoir ces auditions et sur le fait que nous le faisons dans les plus brefs délais, sachant que les dispositifs des OIP et toujours bien sur base des décisions que nous prendrons nous-mêmes, ici, de pouvoir avancer, eux-mêmes, devant leur comité de gestion, je vous propose

d'entendre Mme la Ministre Tillieux, de manière à pouvoir avancer dans nos travaux.

La commission est-elle en accord avec cette décision ?

La parole est à Mme Reuter.

**Mme Reuter (MR).** - Ce sera très court. Je voudrais tout de même insister sur le fait qu'il ne s'agit pas de tergiverser, il s'agit de travailler dans des règles et je souhaite, moi aussi, que l'on avance, mais j'estime qu'il y a un minimum de respect à avoir envers les parlementaires.

**Mme la Présidente.** - Vous avez été entendue, Madame Reuter.

## **PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015 (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 ET 1TER)**

### **EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (DOC. 59 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 7) ET (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 7)**

### **BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 59 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM) ET (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)**

*Exposé de Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Mesdames, Messieurs les députés, je voudrais d'abord vous faire part des grandes lignes, de ce budget 2015. Trois considérations majeures ont guidé nos travaux dans l'élaboration du budget 2015 de la politique wallonne de l'Emploi et de la Formation : la priorité absolue est, d'abord et avant tout, de préserver la capacité d'action de la puissance publique à impulser, coordonner, voire même pourquoi pas, *booster* les efforts de tous, pour encore et toujours accroître le taux d'emploi dans notre Région.

C'est, dans le même temps, garantir la maîtrise budgétaire de la politique de l'emploi et de la formation, dans un contexte budgétaire et financier extrêmement difficile.

Enfin, troisième priorité, réussir le transfert de compétences qui traduit la sixième réforme de l'État,

dans une perspective évidente de continuité du service de sélectivité progressive et concertée.

La capacité d'action combinée à la maîtrise budgétaire, c'est préserver pour construire le présent et surtout garantir le futur.

Même si plusieurs mesures d'économie ont évidemment dû être prises, vous le lirez au travers des lignes, nous avons opéré cet exercice délicat de manière extrêmement fine, avec pour optique la préservation des mesures qui ont un impact le plus déterminant sur le développement du marché de l'emploi et des dispositifs les plus structurants pour une stratégie de formation et d'insertion.

Je vais vous donner quelques exemples.

On va parler des APE, par exemple. J'imagine que cela vous intéresse. Certes, un léger effort a été fait sur la valeur du point APE, mais ce qu'il faut retenir, dans ce contexte, si dur financièrement, c'est d'abord que le mécanisme d'indexation de la valeur du point a été préservé : c'est cela que j'appelle garantir le futur.

J'ai fait pérenniser jusqu'à la fin de la législature les aides APE plan Marshall, si précieuses, vous le savez, en particulier pour des secteurs comme ceux de la petite enfance, de l'aide aux familles et de l'aide aux personnes avec handicap.

Résultat, nous avons porté l'enveloppe disponible pour les emplois APE à près de 680 millions d'euros pour l'exercice 2015.

Autre exemple : les OIP. En suivant la même logique, si nous avons effectivement imposé une réduction des dotations à concurrence de 5 %. Soulignons que cette réduction a été appliquée sur un montant de dotation indexé et augmenté de 1 %, je rappelle que les dotations étaient déjà tout à fait gelées depuis 2009. Ce qui veut dire que cette mesure atténue l'impact de la réduction, si l'on veut bien considérer une période longue. Cette réduction s'opère sur des montants dédiés au fonctionnement des institutions, et cela aussi, c'est important parce que l'on ne va pas viser les politiques fonctionnelles, c'est cela préserver la capacité d'action sur le terrain.

Le Gouvernement a aussi décidé d'augmenter les dotations de base des OIP concernés pour combler le manque de moyens liés à la modification structurelle de leur financement puisque - et vous le savez aussi - pour respecter la trajectoire budgétaire et ce que nous impose la comptabilité SEC, au plan européen, il nous fallait dès cet exercice 2015 organiser la disparition de leurs comptes de réserves spécifiques.

Un compte de réserves s'avère toujours utile pour disposer d'un peu de souplesse dans le suivi budgétaire et ces comptes de réserves contribuaient au financement partiel d'actions ou financement partiel d'investissement.

C'est pour prendre en compte cette dimension que la dotation du FOREm se voit augmenter à concurrence de 31 millions d'euros, parmi lesquels 5 millions seront dédiés à des dépenses d'investissement, à des politiques d'investissement. Pour ce qui concerne l'IFAPME, la dotation sera augmentée de 5 millions d'euros, dont 720 000 euros obligatoirement consacrés à de l'investissement.

Vous le voyez, des efforts, oui bien sûr, mais ils sont raisonnés et surtout articulés sur le maintien des politiques concernées.

La sixième réforme de l'État, on va en apprécier tout de suite l'impact financier et quels réceptacles sont concernés.

Dès 2015, on intégrera dans le budget wallon de l'emploi et de la formation, les moyens en lien avec la régionalisation d'une série de politiques qui étaient jusqu'à présent fédérales. Un chiffre situe l'ampleur de la réforme : le total des montants transférés, vous l'avez cité tout à l'heure, s'élève à pas moins de 1,4 milliard d'euros, ce qui vient plus que doubler les budgets de l'emploi et de la formation.

Bien entendu, les montants ont été répartis dans les différents programmes du budget ; vous n'avez pas trouvé une ligne avec 1,4 milliard d'euros. Pour vous rassurer, vous me parliez d'opacité tout à l'heure. Je voudrais tout de même vous certifier qu'il y a des lignes distinctes. Ainsi, plus de 1,2 milliard d'euros va se retrouver dans les allocations relatives au FOREm, notamment en termes de grands ensembles, puisque l'on est ici dans les grandes lignes, les réductions de cotisations sociales ciblées pour 655 millions d'euros, les titres-services pour plus de 450 millions d'euros ou encore l'activation des allocations de chômage de chômeurs complets indemnisés et le paiement de primes ou les compléments aux chômeurs complets indemnisés dans le cadre de la politique des groupes cibles.

Vous le voyez, je l'ai plaidé d'ailleurs plus d'une fois ici et ailleurs, la réforme est l'occasion de définir les modalités de mise en œuvre spécifiques, plus en phase avec la réalité socio-économique que peut vivre notre Région. Par exemple, dans les missions d'accompagnement et de contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi. Le Comité de gestion du FOREm est d'ailleurs, à cet égard, chargé d'émettre une proposition au Gouvernement sur ce point très précis.

Quant à l'IFAPME, il va hériter de politiques en lien avec le bonus de stage et donc des moyens financiers liés, qui promeuvent la formation et l'emploi des jeunes de moins de 18 ans qui suivent un enseignement ou une formation en alternance reconnue dans le cadre d'une obligation scolaire à temps partiel.

Du côté du Service public de Wallonie, deux DG sont concernées. D'une part, la DGO6 qui recevra les

budgets de la politique de l'interruption de carrière, tandis que DGO5 mènera la politique relative aux articles 60 et 61.

Bien sûr, nous avons là une belle occasion de réorienter la politique de l'emploi et de la formation.

Tout d'abord, je voudrais évoquer la question des aides à l'emploi que nous voulons simplifier et que nous voulons cibler pour obtenir de meilleurs résultats.

Comme je viens de l'exprimer, le transfert doit permettre d'initier des trajectoires que la DPR a définies en matière d'emploi et de formation pour cette législature. En 2015, on verra surtout la concrétisation de ce transfert des compétences fédérales. Nous allons lancer parallèlement un débat et une réflexion approfondie sur la nécessité de réorganiser l'ensemble des aides à l'emploi.

Quel est l'objectif ? Il est d'adapter les aides aux particularités du marché wallon de l'emploi. Il est encore et toujours de simplifier les dispositifs pour les rendre plus efficaces, pour les rendre plus visibles, que ce soit auprès des employeurs ou auprès des demandeurs d'emploi. C'est aussi bien sûr conditionner plus encore l'octroi des aides à notre premier objectif, c'est-à-dire celui de créer de l'emploi, d'obtenir des résultats concrets en termes de création d'emplois pour les jeunes, pour les personnes les plus éloignées du travail. Et cela, en pleine articulation avec la dynamique de redéploiement économique de la Wallonie.

Comment allons-nous procéder ?

Je veux pleinement associer les partenaires sociaux et nous voulons nous inscrire dans la concrétisation d'un véritable pacte pour l'emploi et la formation comme l'a souhaité le Gouvernement. C'est inscrit dans la Déclaration de politique régionale.

Quels sont les dispositifs prioritaires ? Ceux-là, nous voulons les développer, les stabiliser pour certains, les pérenniser, cibler et parfois, rationaliser.

En termes de formation en alternance, nous l'avons évoqué tout à l'heure dans le cadre de l'ajustement, l'OFA, l'Office francophone pour la Formation en alternance, devra être opérationnel début de l'année 2015, avec pour objectifs :

- renforcer les synergies avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- rendre plus cohérent le paysage de l'apprentissage et de la formation en alternance, c'est-à-dire ouvrir de nouvelles places de stage en entreprises, simplifier les procédures, supprimer la concurrence entre opérateurs et entre jeunes, certifier et valider la compétence, c'est bien un point important ? Voilà ce que seront nos objectifs majeurs en cette matière.

Nous voulons stabiliser le secteur de l'insertion

socioprofessionnelle. Le début de législature verra la mise en œuvre du décret six qui a été voté lors de la précédente législature. Nous voulons l'adapter, le cas échéant, afin que le secteur puisse disposer d'un socle budgétaire et réglementaire tout à fait stable pour se dédier pleinement à ses publics cibles que sont les personnes éloignées de l'emploi.

Nous pérenniserons également d'autres politiques essentielles via le FOREm, par exemple, dans le respect de l'autonomie de gestion de cet OIP, les incitants financiers à la formation des travailleurs. Je pense au crédit adaptation ou aux chèques formation. Nous allons pérenniser les cellules de reconversion ou encore des politiques ciblées comme les MIRE.

Nous voulons sensibiliser encore et toujours aux métiers techniques, scientifiques et manuels d'une importance stratégique pour notre Région. Ces métiers doivent faire l'objet d'une sensibilisation encore accrue pour tenter d'amener les jeunes, pour tenter d'amener leur famille à les considérer comme de réelles opportunités d'emplois. Des emplois qui peuvent être pleinement épanouissants et pour lesquels une forte demande en général existe, qu'il s'agisse d'ailleurs des employeurs existants ou de la création de nouvelles entreprises.

À cet égard, les budgets complémentaires seront octroyés à des opérateurs comme *Skills Belgium* dont le succès, notamment médiatique, garantit tout à fait des effets de sensibilisation et d'identification positive qui sont propres évidemment à renforcer l'adhésion à ces filières.

Sur le plan local, on le sait, c'est également sur le terrain qu'il s'agit d'optimiser les dispositifs. Il s'agit d'accroître encore les synergies des opérateurs de terrain pour être plus efficient. Nous ne manquerons pas là non plus d'entamer un débat et de mener une réflexion tout à fait approfondie – c'est d'ailleurs inscrit dans la Déclaration de politique régionale, si vous l'avez lue, je ne vous apprend rien – pour viser à regrouper les acteurs locaux d'aides à la formation et l'emploi. Je pense aux ADL, aux maisons de l'emploi, aux IDESS et aux ASBL de gestion du centre-ville.

En conclusion de cette première partie de présentation des grandes lignes, ces chantiers vastes, vous l'imaginez bien, exigeants aussi, traduisent, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les députés, les opportunités que le contexte actuel nous offre, et bien sûr qu'il s'agit de saisir pleinement. Il ne s'agit pas de rater la marche.

Je voudrais vous parler en particulier du FOREm et de l'IFAPME, puisque cela représente la partie majeure du budget en lien avec mes compétences. C'est le moins que l'on puisse dire.

Après en avoir exposé ici les grandes lignes,

permettez-moi dans ce contexte de revenir en détail sur ces deux organismes qui sont appelés à mettre en œuvre cette politique ambitieuse en matière d'emploi et de formation.

D'une part, l'Institut wallon de Formation en Alternance des indépendants et Petites et moyennes entreprises, que l'on appelle communément l'IFAPME, c'est un organisme d'intérêt public créé par la Région.

Ses principales missions sont notamment, je vais tout de même les reprendre, c'est important, parfois des nouveaux commissaires autour de la table, je pense que c'est important d'avoir une fois au moins la lecture de ses missions :

- organiser, promouvoir, avec le concours des centres de formation, les filières de formation, à savoir la formation en alternance, tant en apprentissage qu'en formation de chef d'entreprise, la formation de chef d'entreprise, la formation de coordination et d'encadrement, la formation continue et la formation à la création et à la transmission d'activités ;

- adapter et mettre en œuvre les référentiels établis dans le cadre des travaux menés par le SFMQ et de recevoir les outils méthodologiques ou pédagogiques afférents aux formations ;

- organiser, coordonner et superviser tout le réseau IFAPME, notamment en contrôlant l'usage des subventions octroyées aux centres de formation et en assistant les centres dans une gestion efficiente des ressources mises à leur disposition ;

- superviser la conclusion de contrats de formation en alternance et de veiller à la bonne exécution de la formation par un suivi approprié auprès des apprenants et des entreprises ;

- développer un processus complet de gestion des compétences ;

- représenter la formation en alternance dans des instances qui sont soit des instances régionales, soit communautaires, nationales, internationales dans le cadre de ses missions.

Ainsi, le réseau IFAPME propose des parcours complets de formation, depuis l'obligation scolaire jusqu'à la formation des adultes, avec la formation continue et la formation à la création et transmission d'activité dans une perspective. J'imagine que nous allons parler souvent de formation tout au long de la vie.

Dans le contexte de la Déclaration de politique régionale 2014-2019, tant la formation en alternance que la formation à la création d'activité, pour lesquelles l'IFAPME est l'acteur de référence en Région wallonne, sont des instruments à amplifier dans la mise en œuvre des politiques d'emploi et d'insertion ciblant particulièrement les publics 18-25 ans, voire au-delà de 25 ans.

Les bons taux d'insertion mesurés par les enquêtes de l'IFAPME montrent les effets positifs de la formation en alternance pour insérer les jeunes. Il en est de même

pour les bons résultats issus de l'enquête sur les trajectoires des créateurs d'entreprises ayant fréquenté le réseau IFAPME.

La Déclaration de politique régionale précise aussi que les acquis de la formation en alternance organisée par l'IFAPME donneront lieu à une véritable certification liée à des référentiels communs entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans le cadre du transfert des compétences issues du Fédéral, l'IFAPME sera aussi le réceptacle, à partir de 2015, des deux matières suivantes :

- la gestion des contrats d'apprentissage industriel, en lien avec les partenaires sociaux sectoriels ;

- la gestion des bonus de démarrage ou de stage, octroyés aux apprenants en obligation scolaire et aux entreprises qui s'inscrivent dans un parcours de formation en alternance.

Dans les matières de gouvernance, l'IFAPME s'inscrit dans les actions à mener, visant notamment à améliorer l'efficacité des politiques publiques de formation et d'emploi, ainsi que dans les travaux de prise en compte de la simplification administrative avec une visée, une approche bénéficiaire.

Dans la poursuite de la structuration de son réseau de Centres de formation, tel qu'inscrit comme axe structurant de son contrat de gestion 2012-2016, l'IFAPME met aussi l'accent sur la gestion efficiente et harmonisée des centres dans les matières pédagogiques, administratives, informatiques, financières, budgétaires, et de communication Réseau.

À cet égard, un nouvel arrêté du Gouvernement wallon a été adopté le 24 avril 2014, fixant les conditions relatives à l'agrément des centres de formation IFAPME et de leur directeur.

Pour conclure sur ce premier OIP, je compte beaucoup sur l'IFAPME pour, en s'appuyant sur ses bons résultats, amplifier encore un des axes majeurs de la politique de l'emploi et de la formation en Wallonie : la formation professionnelle, depuis l'âge de la scolarité obligatoire jusqu'aux adultes en formation continue, tout au long de la vie, contribution essentielle au renforcement de la création et de la pérennisation d'entreprises sur notre territoire.

D'autre part, deuxième OIP important en ce qui concerne nos compétences, c'est bien sûr le FOREm.

Le FOREm, dois-je le rappeler, est un service public wallon de l'Emploi et de la formation professionnelle qui a pour mission :

- d'aider les particuliers, travailleurs, et demandeurs d'emploi à formuler leur projet professionnel, à acquérir plus de qualifications et à trouver un emploi ;

- d'aider les entreprises à recruter et à former leurs collaborateurs ;
- d'apporter un appui à tous les acteurs du marché de l'emploi en Wallonie ;
- de gérer et diffuser, assurer la diffusion de l'information.

Le FOREm est un organisme pararégional de type B. Il dispose d'une autonomie de gestion qui lui permet d'agir soupagement. Le Gouvernement wallon assure un contrôle par voie de tutelle. Je pense qu'il est important de le rappeler.

Le FOREm est le levier principal de la mise en œuvre de la politique d'emploi et de formation du Gouvernement wallon. Il s'inscrit dans la gestion mixte qui rend nécessaire de concevoir le rôle de service public davantage en termes de coordination, d'intégration, de stimulation et de ressources vis-à-vis de multiples opérateurs. Cela implique aussi de pouvoir informer tous les acteurs en matière de services offerts.

Pour répondre de manière efficiente aux besoins de ses utilisateurs et en conformité avec la convention OIT 181, le FOREm est doté depuis 2003 d'une structure qui distingue les activités qui relèvent de l'organisation du marché de l'emploi de celles qui ressortent de sa fonction d'opérateur et à celles de « support ». L'opérateur de formation fournit aux particuliers et aux entreprises des prestations de formation qualifiante, en tenant compte de la demande du marché et en concluant des partenariats.

Il garantit l'accès pour tous aux informations relatives aux formations organisées par les partenaires.

Il assure la coordination, la mise en réseau et le financement structurel des centres de compétences.

En matière d'organisation du marché du travail, le FOREm met en application les politiques wallonnes de l'emploi, il conseille et accompagne les particuliers dans leur recherche d'emploi. Il aide les entreprises dans leur gestion des ressources humaines.

Enfin, en tant qu'ensemblier du marché de l'emploi, le FOREm organise des synergies avec les autres acteurs du marché de l'emploi. Cette dernière activité va permettre au FOREm d'avoir une vue globale du marché, de ses tendances, de ses besoins et de diffuser auprès des acteurs des informations pertinentes.

En outre, il leur fournit le soutien nécessaire afin d'offrir les meilleures conditions pour apporter des solutions adaptées aux besoins réels du marché. Enfin, le FOREm organise, en partenariat avec certains d'entre eux, des structures de proximité, chargées de l'information et de l'orientation de première ligne sur les offres d'emploi et de formation.

Dans la DPR 2014-2019, le Gouvernement wallon précise ses attentes au niveau de l'Office. Ainsi, il est

prévu de réformer les organes de gouvernance et de doter le FOREm d'un statut adapté à ses missions.

Par ailleurs, le FOREm a été chargé, et cela vous le savez déjà, de la gestion de la majorité des compétences fédérales transférées.

Ceci conduit à une révision profonde, vous l'imaginez bien, du décret organique du FOREm. L'année 2014, en plus de tout cela, a aussi vu la mise en œuvre de la réorganisation du FOREm, telle que prévue par le Contrat de gestion 2011-2016.

Cette réorganisation est commandée par la nécessité de recentrer l'offre du FOREm sur ses clients que sont les demandeurs d'emploi et les entreprises, et ce, afin de garantir les circuits les plus courts et les plus efficaces pour satisfaire les besoins respectifs ou mutuels.

Cette réorganisation sera implémentée tout au long de l'année 2015. Les éléments saillants seront: la disparition des directions régionales au profit de quatre grands territoires, plus autonomes, délivrant une offre adaptée aux besoins qu'ils expriment.

L'offre elle-même sera configurée dans une logique plus transversale, c'est-à-dire que l'on va intégrer les produits de conseil et de la formation pour des parcours qui se verront, dès lors, plus qualitatifs et plus performants.

Ensuite, des portes d'entrée unique seront créées, c'est-à-dire que les employeurs vont pouvoir s'adresser à une direction unique et que les demandeurs d'emploi pourront s'adresser à un service clientèle unique, afin de réduire la charge bureaucratique encore trop souvent imputée au FOREm.

Enfin, des services à gestion distincte seront créés : le contrôle de disponibilité des chômeurs, la coordination des CSEF, qui deviennent : « Les Instances bassins de vie ». On parlera aussi des aides directes, qu'elles soient actuelles ou futures, en fonction de l'évaluation ou de la reconfiguration, telle que prévue dans la Déclaration de politique régionale.

Au-delà de tout cela, Le FOREm continuera et amplifiera, notamment dans le cadre du plan d'action « Garantie pour la jeunesse », l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi. Il renforcera certains dispositifs de son offre de formation et orientation, en fonction des moyens disponibles, notamment dans le cadre du plan Marshall. Je pense au plan Langues, aux essais métiers, aux métiers en pénurie, mais on parlera surtout de métiers d'avenir.

À ce propos, les centres de compétence resteront des pièces maîtresses de la formation professionnelle dans notre Région, mais en lien avec la rigueur budgétaire, ces centres de compétence feront l'objet d'une reconfiguration. Le FOREm a d'ambitieux défis à relever. Je suis persuadée, pour ma part, qu'il dispose, en

son sein, des forces, des atouts et des moyens pour les mener à bien, en synergie avec l'ensemble des forces vives qui structurent le réseau wallon, aujourd'hui, qui doivent agir de concert pour pouvoir déployer sereinement l'emploi dans notre Région.

*Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Hubert, Auditeur adjoint à la Cour des comptes et de Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes*

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Hubert.

**M. Hubert**, Auditeur adjoint à la Cour des comptes.  
- La contribution concernant les Programmes 11, 21 et 25 se trouve en pages 59 et suivantes du rapport de la Cour des comptes.

En ce qui concerne le Programme 11 – Promotion de l'emploi – les crédits de ce programme qui vise à favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi s'élèvent à 42,1 millions d'euros en crédits d'engagement et à 37,4 millions d'euros en crédits de liquidation. La hausse des crédits s'explique par les transferts de compétences qui concernent plus spécifiquement le financement des conventions de premier emploi et l'accueil extrascolaire.

À l'article 45.02 – Conventions de premier emploi, préfinancement au profit de la Communauté française – dont il a déjà été question lors de la discussion sur l'ajustement 2014, il est mis fin à ce dispositif, suite à la réforme de l'État. Les crédits sont fortement réduits en conséquence à 600 000 euros et visent à solder les dépenses relatives au dernier trimestre 2014.

Les nouveaux moyens issus de la réforme de l'État relatifs au financement des contrats de premier emploi figurent dans les nouveaux articles de base 33.14 – projets globaux privés – et 43.04 – projets globaux publics. Les moyens prévus pour les liquidations représentent trois quarts des crédits d'engagement, car le subventionnement relatif au quatrième trimestre sera liquidé à la charge de crédits de 2015.

En ce qui concerne l'article 33.10, les crédits n'ont pas évolué par rapport au budget ajusté 2014, alors qu'il subsiste un encours d'engagements de 4,4 millions d'euros. Cela signifie que trois quarts des 5,6 millions de crédits de liquidation devraient servir à honorer des obligations contractées au cours des exercices antérieurs.

Les nouveaux moyens issus de la réforme de l'État relatifs à l'accueil extrascolaire sont affectés aux articles 33.03 et 43.05 pour des montants respectifs de 1,9 million d'euros et de 0,6 million d'euros, tant en engagement qu'en liquidation.

En ce qui concerne le Programme 21 – Formation

des salariés et appointés hors FOREm – par rapport au budget ajusté 2014, ce programme connaît une baisse significative des crédits, pour s'établir à respectivement 48,2 millions d'euros en crédits d'engagement et 54,4 millions d'euros en crédits de liquidation. Cette baisse s'explique par l'arrêt de projets cofinancés par l'Union européenne. Dans l'ajusté 2014, nous avons une forte augmentation pour faire face aux déclarations de créances qui affluaient. Ici, il y a une réduction dans l'initial 2015.

Toutefois, il convient de souligner que l'encours d'engagements des années précédentes s'élève à 36,6 millions d'euros à la fin du mois d'octobre 2014, montant qui équivaut à 67 % des crédits de liquidation pour ce programme. L'importance de cet encours s'explique, selon l'administration, par les longs délais de la réalisation des projets.

À l'article 33.12 – Subvention en vue de permettre les actions de préqualification – les crédits d'engagement de 39,4 millions d'euros progressent légèrement, ainsi que l'onglet crédits de liquidation, qui s'établissent à 39,8 millions d'euros. Il est à noter que l'encours des engagements s'élève encore à 12,2 millions d'euros en date du 6 novembre 2014.

En ce qui concerne l'allocation 61.33 – Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne – les crédits sont ramenés à zéro en raison de la fin de cette programmation. Les crédits de liquidation fixés à 2,8 millions d'euros visent à payer les déclarations de créances qui seront introduites avant le 1er janvier 2015. Ici encore, il convient de souligner l'encours de l'engagement qui reste très élevé et qui s'élève à 11,8 millions d'euros à la date du 6 novembre 2014.

Enfin, concernant le Programme 25 – Politiques transversales dans le domaine de la formation – il est à noter que ce programme est impacté par les transferts de compétences. Les crédits d'engagement passent de 9 millions à 34,5 millions d'euros, tandis que les crédits de liquidation passent de 9,9 millions à 34,4 millions d'euros. Ces nouveaux moyens sont destinés à financer les interruptions de carrière des agents des pouvoirs locaux, de la Région wallonne et de la Communauté française. Des crédits ont été inscrits dans des articles de base spécifiques : 43.03, 43.04, 45.03 et 45.04. Les estimations qui ont permis d'estimer les crédits nécessaires sont basées sur une note qui a été fournie par l'ONEM en octobre 2014.

Il convient de souligner qu'un article spécifique, le 12.04, a été inscrit et vise à financer les outils informatiques qui seront nécessaires pour supporter ces politiques d'interruption de carrière.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Hubert.

**Mme Hubert**, Auditrice adjointe à la Cour des

comptes. - Concernant le budget initial pour Le FOREm et l'IFAPME, dans le rapport de la Cour, il se situe au niveau des pages 61 et 64. Cela concerne les Programmes 12, 13, 16, 17, 18 et 22. Au niveau de l'IFAPME, c'est dans notre rapport pages 64 et 65, c'est le Programme 24 de la DO18.

En ce qui concerne Le FOREm, je ne vais pas reprendre tout ce qui est dans le rapport, seulement les points principaux. Le FOREm bénéficiera, en 2015, de subventions régionales à hauteur de 2,3 millions d'euros, soit un accroissement de 155 % par rapport au budget ajusté 2014. Les crédits relatifs aux compétences transférées dans le cadre de la sixième réforme de l'État s'élèvent à 1,3 milliard d'euros.

Les mesures transférées au FOREm proviennent de trois organismes : l'ONEM, le SPF Emploi et l'ONSS-APL. Les crédits qui ont été prévus pour ces nouvelles compétences ont été déterminés sur base des données budgétaires introduites par ces entités dans le cadre de la préfiguration du budget 2015, à politique inchangée, auxquels a été ajoutée l'estimation des dépenses de fonctionnement et de personnel pour le FOREm.

En 2015, le FOREm, à l'instar d'autres organismes, ne pourra plus utiliser son compte de réserve pour financer certaines dépenses. En compensation, comme Mme la Ministre l'a dit, une dotation complémentaire pérenne de 31 millions d'euros leur a été octroyée, afin de financer des mesures qui l'étaient déjà par le compte de réserve depuis trois ans

Les subventions de fonctionnement du FOREm ont, quant à elles, été indexées de 1,3 % auxquels on a ajouté 1 %, diminuée ensuite de 5 % dans le cadre des mesures d'économie qui ont été décidées par le Gouvernement.

Plus spécifiquement, au niveau du Programme 12, les crédits s'élèvent à 334,4 millions d'euros et le transfert de compétence impacte ce programme à hauteur de 164 millions d'euros. Il s'agit, principalement, des subventions pour la location d'activation à hauteur de 125,6 millions d'euros.

Les autres compétences transférées au FOREm et reprises dans ce programme sont relatives aux primes et compléments aux chômeurs complets indemnisés dans le cadre de politique de groupes cibles, aux congés éducation et aux agences locales pour l'emploi.

Un nouvel article de base reprend également les frais de fonctionnement du FOREm qui seront liés au transfert de compétences et qui ont été estimés à 4,9 millions d'euros, dont 1,1 million d'euros est destiné à couvrir les coûts supplémentaires à charge de l'ONEM, pendant la période de transition, qui devront donc être payés par Le FOREm.

Au niveau du Programme 13, les crédits relatifs aux aides à la promotion de l'emploi et au PTP sont passés de 701,2 millions d'euros au budget ajusté 2014, à

709,5 millions d'euros, à l'initial 2015.

Les crédits de liquidation de l'article de base APE-marchand et APE-jeune ont augmenté de 14,1 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2014, afin de résorber l'encours des engagements qui est de l'ordre de 10 millions d'euros.

Parmi les mesures d'économie adoptées par la Région wallonne et intégrées dans le plan budgétaire déposé par la Belgique à l'Union européenne figure une réduction de la valeur du point APE de 1,5 %.

Les crédits de l'article de base 41.06 consacrés aux APE hors plan Marshall intègrent donc cette diminution de la valeur du point, mais également une indexation de la dotation 2014 de 1,3 %, soit une baisse de 1,7 million d'euros par rapport à l'ajustement 2014.

Comme nouveau programme, nous avons le programme 16 qui est dédié au contrôle, à la prise de décision et à l'exécution de sanctions en matière de contrôle de la disponibilité des chômeurs avec des crédits inscrits à hauteur de 18,2 millions d'euros.

Autre nouveau programme, le programme 17 relatif aux titres-services. Dans ce programme, la Cour a relevé que le montant des crédits inscrits, qui est de l'ordre de 450,2 millions d'euros, résulte d'une différence entre des dépenses estimées, dans le chef du FOREm à hauteur de 457,1 millions d'euros et des recettes à hauteur de 6,9 millions d'euros, dont 6,5 millions d'euros sont une estimation de récupération, suite à des décisions qui seront prises par l'inspection de la Région wallonne.

Nous avons également le programme 18 qui, lui, reprend les réductions de cotisations ONSS ou ONSS-APL pour les groupes cibles, avec des crédits à hauteur de 655,1 millions d'euros.

Au niveau du programme 22 qui concerne les activités formations du FOREm, les crédits s'élèvent à 173,3 millions d'euros, soit une baisse de 15,9 millions d'euros au niveau des crédits d'engagement et de 26,5 millions d'euros pour les crédits de liquidation par rapport à l'ajustement 2014.

Il s'agit surtout des articles de base dédiés au plan Marshall 2.vert qui sont réduits de 26,8 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2014.

La Cour relève également qu'aucun crédit n'a été prévu à l'article 41.21 du budget du FOREm quant au financement du volet formation des pôles de compétitivité. En effet, cette mesure relève, en 2015, des compétences du Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. Toutefois, un cavalier budgétaire, repris à l'article 39 du dispositif des dépenses, permettra le transfert de crédits au départ du programme 02.33 dédié aux pôles de compétitivité en matière de recherches et de formations, vers le programme 22 du FOREm.

Au budget initial, l'IFAPME dispose de subventions régionales à hauteur de 67,7 millions d'euros, reprises dans le programme 24, soit une augmentation de 8,8 millions d'euros en crédit de liquidation par rapport au budget ajusté 2014.

Le budget initial 2015 de l'IFAPME est présenté en léger déséquilibre avec des recettes de 85,8 millions d'euros et des dépenses de 86 millions d'euros.

Les nouveaux crédits relatifs à la sixième réforme de l'État s'élèvent, pour l'IFAPME, à 6,7 millions d'euros et concernent les bonus de démarrage et de stage, ainsi que le contrat d'apprentissage industriel. Les crédits prévus pour les nouvelles compétences, pour l'IFAPME, ont été déterminés sur la base des données budgétaires introduites par l'ONEM et par le SPF Économie dans le cadre de la préfiguration du budget 2015 et d'une simulation de répartition par entité fédérée.

Comme pour Le FOREm, l'IFAPME a eu, au niveau de ses subventions de fonctionnement, une indexation de 1,3 %, plus 1 %, diminué de 5 %, conformément aux mesures d'économies décidées par le Gouvernement. D'autre part, l'IFAPME a obtenu une dotation complémentaire de 5 millions d'euros afin de compenser le gel de l'utilisation de ces critères reportés, donc de son compte de réserve. Ces crédits serviront à couvrir des frais de fonctionnement et de personnel à hauteur de 1,2 million d'euros, des heures de formations à hauteur de 3,1 millions d'euros et des investissements pour lesquels un engagement juridique avait déjà été pris à concurrence de 700 000 euros.

Au niveau du plan Marshall 2.vert, les crédits destinés à l'IFAPME ont été réduits de 2,6 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2014.

### *Discussion générale*

**Mme la Présidente.** - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Présidente, je voudrais réitérer mes remerciements à la Cour des comptes pour l'examen des projets de décret contenant les budgets de la Wallonie pour 2015.

Dans le cadre de mon exposé, j'ai déjà apporté des éléments de réponse, mais en complément je voudrais préciser quelques informations.

En ce qui concerne la remarque relative au gel des comptes de réserve du FOREm et à la répartition des dotations complémentaires octroyées pour financer les dépenses qui l'étaient initialement à partir de ce compte, je propose, Madame la Présidente, de joindre au rapport la liste des articles dédiés au FOREm et concernés par

ce report de réserve.

Très rapidement, nous trouverons, dans le programme 18.12, l'AB 41.08.40 pour les subventions de fonctionnement au FOREm, pour la gestion du PRC, l'allocation 41.11.40, pour les cellules de reconversion collective, la 41.12.40 pour les maisons de l'emploi, la 61.01.00 pour les subventions et pour les investissements du FOREm.

Dans le programme 18.22, nous trouverons l'allocation budgétaire 41.01.40 pour les subventions de fonctionnement du FOREm, la 41.06.40 pour les crédits d'adaptation, la 41.10.40 pour les subventions de fonctionnement des centres de compétences et enfin l'AB 61.01.41 pour la subvention FOREm pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle. Si nous le joignons au rapport, évidemment, cela sera complet.

En ce qui concerne la remarque relative au contrat de gestion du FOREm et son actualisation dans le cadre du gel de réserves et dans le cadre du transfert de compétences, bien sûr, je vous confirme que le contrat de gestion sera bien revu en conséquence. Nous avons du travail.

De plus, permettez-moi de vous préciser qu'un examen systématique de tous les textes réglementaires sera réalisé pour pouvoir adapter ces textes aux nouvelles missions confiées aux OIP, tant au FOREm qu'à l'IFAPME, dans le cadre du transfert de compétences lié à la sixième réforme de l'État, pour répondre à la question de M. Drèze.

Enfin, pour l'observation relative au point APE, il convient de préciser que le montant repris dans le dispositif du budget général des dépenses de l'année 2015, à l'article 72, soit 2 985,04 euros, cela correspond au montant avant l'application du mécanisme de progression prévu dans le décret.

Je sais que c'est un peu complexe, mais la valeur du point indexé, conformément à ces mécanismes, est prévue aux alinéas 3 et 4 de l'article 21 du décret APE du 25 avril 2002, est fixée à 2 988,77 euros, soit une diminution de l'ordre de 0,4 % par rapport au montant de l'année antérieure qui était fixé à 3 000,77 euros.

Pour le reste, je note aussi que les observations de la Cour sur les moyens budgétaires sollicités pour mes compétences sont, essentiellement, descriptives des différentes évolutions constatées sur les crédits. Je voudrais, dès lors, remercier la Cour pour ce travail complet et approfondi d'analyse qui vient d'être effectué.

**Mme la Présidente.** - Je pense que l'ensemble de la Commission peut se joindre à vous pour remercier les représentants de la Cour des comptes pour leur excellent travail, très fouillé et très précis.

**Mme Reuter (MR).** - Je remercie les représentants

de la Cour des comptes et Mme la Ministre pour leur présentation.

Si vous me le permettez, je ferai d'abord quelques considérations générales avant d'entrer dans les détails. Je souhaiterais rappeler, peut-être, Madame la Ministre, à quel point le secteur sur lequel nous nous penchons aujourd'hui – et je l'ai déjà dit – est important. S'il y a bien un secteur qui mérite de l'attention, aujourd'hui dans notre Région, c'est celui de l'emploi. La situation est préoccupante. Ces chiffres se trouvent dans l'exposé général, mais je vais me permettre tout de même de les rappeler, parce que je pense que l'on ne se rend jamais trop compte des besoins que nous avons en termes d'emploi. En effet, il y a 13,4 % de demandeurs d'emploi indemnisés, c'est la moyenne des chiffres du chômage. Les chiffres d'octobre sont encore plus alarmants, puisque l'on atteint 16,2 %. C'est deux fois plus qu'en Flandre qui atteint seulement un niveau de 7,1 % de demandeurs d'emploi. C'est dire s'il y a du pain sur la planche pour améliorer la situation.

Le chômage des jeunes, bien sûr, est une préoccupation extrêmement importante. Vous avez parlé de l'IFAPME et je m'en réjouis. Vous voyez que, même dans l'opposition, on n'est pas toujours négatif. L'IFAPME, c'est un organisme extrêmement important. Je dirais que c'est un moyen efficace. Cela fonctionne dans d'autres pays, d'autres Régions. En Wallonie, 86 % des stagiaires de l'IFAPME trouvent de l'emploi après une formation, après leur qualification. Cela mérite effectivement d'être signalé, même si c'est insuffisant.

Ma première question sera celle-là. Quels sont vos contacts avec Mme la Ministre de l'Enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles ? On sait qu'en Région wallonne, il y a l'IFAPME, une formation en alternance qui fonctionne. Ensuite, il y a, en Fédération Wallonie-Bruxelles, le CEFA. On a vraiment l'impression que les deux se marchent dessus. C'est un peu dommage, d'autant que la formation en alternance chez nous – ce n'est pas le cas partout – souffre d'un problème d'image. On en a souvent parlé. Tout ce qui est technique et professionnel souffre d'un problème d'image.

J'ai bien vu que le budget de l'IFAPME était préservé, mais je me demande si, dans la politique menée dans les grandes orientations politiques menées par le Gouvernement wallon, cette attention particulière à la formation en alternance sera privilégiée encore davantage. Comment davantage *booster* ces formations, alors qu'ici, la politique que vous proposez, c'est préserver ce qui existe, donner quelques moyens en plus ? Il y a le contexte économique que l'on connaît. Évidemment, on se dit que l'on ne peut pas exagérer, mais ne faudrait-il pas, à un moment donné, mener vraiment une politique plus ciblée sur des matières qui fonctionnent ? On sait que celle-là fonctionne. J'aimerais connaître un peu vos orientations en la matière.

Je parlais du chômage des jeunes. Voilà un moyen de répondre au chômage des jeunes ! D'autant que l'on sait que – excusez-moi, je reviens avec des chiffres, mais ces chiffres sont tellement importants – 59 % des chômeurs sont des chômeurs de longue durée. Deux tiers d'entre eux cherchent du travail depuis deux ans, au moins. Quand on dit longue durée, en général, d'un an, ici, on parle de deux ans. C'est énorme !

Je ne voudrais pas tergiverser, mais je crois – c'est toujours comme cela que j'ai travaillé de toute façon – que c'est à force de taper sur le clou que l'on obtient des résultats. Les membres de l'opposition obtiennent des résultats quand ils tapent sur le clou. En matière d'emploi, je pense que l'on ne peut pas rire de tout. Il y a un vrai problème. Quand on compare les chiffres entre les Régions – je viens de les citer – il y a un vrai problème. Si l'on ne prend pas le taureau par les cornes, dans cinq ans, Madame la Ministre – même pas, il ne vous reste déjà plus que 4,5 ans avant la fin de la législature – on n'aura plus que ses larmes pour pleurer. En matière d'emploi, nous sommes vraiment loin et aucune partie de Wallonie n'est épargnée.

Il y a, évidemment, des Régions plus favorisées que d'autres, c'est vrai, mais le problème de l'emploi touche tout le monde. Le problème du manque de qualification est partout. On se rend compte, quand on discute avec les responsables des maisons de l'emploi, qu'il y a une majorité des chercheurs d'emploi qui n'ont même pas leurs trois premières années professionnelles et ils atteignent l'âge de 18 ans, sans n'avoir jamais eu un job, sans avoir été à l'école, ils n'ont pas de job et attendent, simplement. Ils passent des années à attendre de pouvoir enfin s'inscrire.

Il y a un véritable souci. Je pense que l'on a une énorme responsabilité en Région wallonne.

Évidemment, avec les chiffres, on peut faire plein de choses. On peut, effectivement, se dire : « On voit tout de même qu'en 2014, il y a eu léger regain de la croissance, il y a eu un signe timide de reprise ». Cela rechuté un petit peu dans la seconde moitié. On ne parvient pas à diminuer ces chiffres du chômage. Vous pouvez les tourner de toutes les façons, prendre tous les tableaux que vous voulez, on n'y arrive pas. Le taux de chômage reste beaucoup trop élevé !

Voici d'autres observations. Le taux d'épargne des ménages n'a jamais été aussi bas aujourd'hui. Depuis la crise de 2008, on puise dans les économies. Maintenant, ce n'est plus suffisant. Il n'y a plus d'économie.

Je ne veux pas dresser un tableau trop noir, mais je voudrais tout de même dresser un tableau très réaliste. Je voudrais tout de même que l'on se rende compte de ce qu'il se passe. Aujourd'hui, que se passe-t-il dans les entreprises ? Certaines entreprises ont réussi à ne pas sabrer l'emploi de façon dramatique. Résultat ? Diminution de la productivité. On a stabilisé un tout

petit peu. Que se passe-t-il ? Même s'il y a une reprise de la croissance, que vont faire les entreprises ? Elles vont d'abord essayer de rattraper la productivité avant d'engager. Ici, il y a une responsabilité des pouvoirs publics pour essayer de faire en sorte que l'on s'attaque d'abord à l'emploi.

Toute cette information-là se trouve – je ne les ai pas inventées – dans l'exposé général de votre budget. Les indicateurs sont les mêmes pour vous et pour moi. Il y a du pain sur la planche, je le disais, pour créer de l'emploi et redresser l'économie wallonne.

Pourtant – et je reparle de l'IFAPME parce que je pense que c'est vraiment quelque chose d'important – en Région wallonne, il n'y a que 14 % d'indépendant, de gens qui travaillent, qui ont soit une PME soit une TPE soit un statut d'indépendant de personne physique. C'est bien la preuve qu'il y a encore un problème d'esprit d'entreprendre dans notre Région. Je pense que, là, il y a peut-être aussi un boulot à faire. J'attendais, c'est vrai, dans votre budget, d'avoir des signes d'une véritable orientation politique en la matière. J'attendais, alors que je vous ai interrogée à plusieurs reprises pour essayer de connaître – nous avons eu un débat en séance plénière sur l'emploi – les orientations de ce Gouvernement en matière d'emploi.

Ici, le budget que vous nous présentez est un budget prudent, on ne va pas vous en vouloir. On connaît le contexte économique, les besoins d'économie, mais on ne voit pas les priorités politiques. Je suis très contente d'avoir vu la presse ce matin. Au moins, dans la presse, j'ai lu quelques petites indications. Finalement, vous donnez plus d'indications dans les articles, dans les interviews que vous avez donnés à la presse, qu'au Parlement. Cela, je le regrette.

Je regrette, par exemple, d'avoir découvert votre orientation en matière des contrôles de chômeurs où vous dites – et c'était une question que j'avais préparée, mais j'ai eu la réponse dans la presse ce matin – que vous allez privilégier l'accompagnement plutôt que le contrôle proprement dit. Toutes ces choses-là, il aurait peut-être été intéressant de les réserver au Parlement.

On avait, en écoutant la DPR et en début de législature, beaucoup d'espoir dans les déclarations. On parlait de soutien aux entreprises, de redressement économique, on va tenter de rattraper tout cela.

Mais on n'a toujours pas, dans ce budget 2015, véritablement le coup de fouet que l'on attend d'une nouvelle législature et d'un nouveau gouvernement dont la priorité avec les matières transférées qui sont, dois-je le rappeler si importantes, avec le budget du FOREM. On a maintenant tout en mains pour relancer notre économie wallonne et je vois mal encore aujourd'hui, dans le budget que vous nous proposez, vos priorités. À la place, on voit que l'on sabre dans des tas de domaines d'activité économique. Rien que pour prendre un

exemple, la construction et les travaux publics : - 5 000 emplois en deux ans et on ne fait qu'aggraver la situation.

Il n'y a plus aucun employeur aujourd'hui qui veut prendre de risque et c'est bien normal vu les diminutions de la productivité. Quel est le secteur qui fonctionne le mieux ? C'est le secteur du travail intérimaire : ce sont les emplois flexibles parce que cela permet à l'employeur d'adapter ses emplois aux besoins réels et on ne prend plus aucun risque. C'est le seul secteur qui réussisse à stabiliser la situation, mais cela ne règle pas le problème de l'emploi et du chômage chez nous puisque l'on n'engage que pour des périodes limitées et on ne peut pas aujourd'hui se permettre de créer des emplois durables.

Je parlais du secteur de la construction, encore une fois quel signal politique d'aller taxer à nouveau le matériel et l'outillage ! C'est quelque chose que nous n'avons pas souhaité et que nous ne comprenons pas. Comment est-ce possible, dans des secteurs qui ont déjà tellement de difficultés, d'aller leur faire payer la facture ? C'est, encore une fois, un manque de prise en main de la politique économique et de l'emploi en Région wallonne. J'y reviendrai plus tard.

Madame la Présidente, je ne sais pas si nous ferons le détail DO par DO, AB par AB, donc j'aurai l'occasion d'en reparler encore une fois. Mes collègues interviendront sur les autres sujets. Il y a bien évidemment cette annonce, que nous avons à nouveau découverte dans la presse, qui est la diminution de la réduction fiscale sur les titres-services. Là, ce n'est pas faute de vous avoir interrogée à plusieurs reprises sur les mesures qui allaient être prises en matière de titres-services. Vous saviez que le secteur était préoccupé, qu'il y avait une énorme crainte. On voyait déjà la situation difficile dans les entreprises de titres-services et *badaboum*, que se passe-t-il ? Après avoir donné des messages extrêmement rassurants, suivant lesquels la valeur faciale ne bougera pas, on va adapter les montants à l'inflation, et cetera. On se dit : « Ouf ! On est sauvés ! » Eh bien non, on diminue aujourd'hui la fiscalité de deux tiers.

C'est peut-être nécessaire, on sait que le coût des titres-services pour les pouvoirs publics c'est quelque chose et cela fait des années que l'on en parle. Ce n'est pas neuf. Au Fédéral il y a eu aussi de nombreuses discussions sur cette déductibilité fiscale. Est-elle bien nécessaire ? Fallait-il la préserver ou pas ? Encore une fois, tout est une question de moment. Aujourd'hui, le moment est vraiment mal choisi. Le secteur des titres-services est porteur d'emplois, c'est l'un des seuls qui résiste un peu. Alors qu'il stagne tout de même un peu – on le voit, le nombre de titres tend à stagner voire à diminuer, le nombre d'engagements de travailleurs diminue clairement – on diminue la possibilité de l'avantage fiscal de deux tiers. Quel est le signal que l'on donne ? C'est tant pis, peu importe les effets retours.

C'est un secteur qui coûte cher aux pouvoirs publics, c'est vrai, on le sait. Il était toutefois largement compensé par les effets retours. Quelles seront les conséquences ? C'est aussi une question que je pose. Avez-vous mesuré l'impact sur l'emploi ? Avez-vous mesuré l'impact sur le travail au noir ? Que va-t-il se passer ? Aujourd'hui, le ménage qui engageait une travailleuse sous titres-services, et qui le faisait parce que cela permettait justement de donner un statut à des personnes qui, pendant toute une période, étaient éloignées de l'emploi, parce que cela ne leur coûtait pas plus cher que d'engager quelqu'un au noir et qui se disaient : « Cette personne a une protection sociale, un droit à la pension ». C'est rassurant pour un utilisateur de travailler avec des sociétés de titres-services en toute légalité et cela se passe bien. Résultat des courses, il va se dire : « C'est la crise pour tout le monde, cela me coûte plus cher d'engager quelqu'un en titres-services » et son aide-ménagère qui travaillait en titres-services retournera au travail au noir.

Avez-vous une estimation ? Avez-vous pu véritablement mesurer cet impact ? Le calcul est assez simple : on l'estime pour un ménage à 540 euros pour les 150 titres pour lesquels on pouvait avoir les 30 % de diminution fiscale qui ne sont plus que de 10 % aujourd'hui. Ce n'est pas rien pour la plupart des ménages. Les conséquences seront sans doute extrêmement importantes. Je voudrais aussi connaître votre position.

L'emploi, c'était le grand défi de la législature. Vous proposez un pacte pour l'emploi et la formation, vous l'avez souvent cité, mais qu'y a-t-il dedans ? Qu'allez-vous proposer concrètement ? C'est un budget qui n'est finalement pas très politique en matière d'emploi : on ne voit pas vos priorités et on constate, au contraire, qu'il est essentiellement technique.

Dois-je revenir sur le transfert du FOREm ? Vous me dites : « Regardez pour le FOREm, on sait dire poste par poste combien est transféré. » Effectivement, vous avez cité les articles 60 et 61, les conventions premier emploi, l'accueil extrascolaire, l'interruption de carrière. Puis, il y a 1,287 milliard pour le FOREm et là, encore une fois, comment cela va-t-il être organisé ? On ne le sait pas. Quand on fait les comptes, on se rend compte que sans le transfert du FOREm, on a une diminution du budget. Si l'on retire le transfert, sans la sixième réforme de l'État, le budget du FOREm diminue de 16,221 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Encore une fois, on ne voit pas la volonté politique d'avancée en matière d'emploi.

Je voudrais aussi épinglez un mécanisme que l'on retrouve beaucoup dans ce budget, c'est celui des cavaliers budgétaires. Si je ne me trompe pas, c'est un mécanisme qui a souvent été pointé du doigt, en tout cas sous les précédents budgets, par la Cour des comptes. Ce n'est pas un mécanisme fiable. Au contraire, il est utilisé le plus souvent possible en dernière minute quand

ce n'est pas préparé. Ce n'est pas une technique prudente, d'autant que l'on sait maintenant que la nouvelle comptabilité européenne SEC n'aime pas l'utilisation des cavaliers budgétaires. Cela donne l'impression d'un budget qui est réalisé à la va-vite. Je demanderai peut-être aux représentants de la Cour des comptes de donner leur avis sur cette technique utilisée à plusieurs reprises que mon collègue détaillera tout à l'heure.

En matière de titres-services notamment, l'utilisation du cavalier budgétaire montre sans doute que cela a été fait vraiment « à la va-vite ».

En tout cas, vous l'avez bien caché jusqu'ici.

Peut-être une question en ce qui concerne le fonds de réserve du FOREm. Il y a 31 millions d'euros qui sont augmentés puisque l'on ne peut plus, avec la nouvelle législation SEC, utiliser le fonds de réserve. Vous avez exposé la répartition de ces 31 millions dans le budget du FOREm. Vous l'avez dit, il faut que le contrat de gestion soit modifié pour ne plus utiliser ce fonds de réserve. Je voudrais savoir si ce fameux article 92 a été modifié. Va-t-il l'être ?

On a comblé cette année pour 2015 avec les 31 millions d'euros. Comment cela va-t-il se passer les années suivantes ? Pourquoi garde-t-on ce fonds de réserve, finalement, puisque l'on ne peut plus l'utiliser ? Quelles sont les intentions du Gouvernement à ce niveau-là ? On voudrait y voir plus clair.

On constate aussi, dans les dépenses, toute une série de moratoires : en ce qui concerne les centres d'insertion socioprofessionnels, l'agrément de nouveaux opérateurs de formations, l'agence de développement local, les structures d'accompagnement à l'autocréation d'emplois. Que cela cache-t-il ? Qu'y a-t-il là derrière ? J'aimerais bien avoir des précisions là-dessus. Y a-t-il trop d'agréments ? Si vous pouviez nous donner des informations sur le sujet, on verrait déjà un peu plus clair.

Je reviens un peu en arrière, mais par rapport à mes cavaliers budgétaires, cela me travaille. Il y a tout de même un décret-programme qui a été déposé en même temps que les budgets – en tout cas dans les autres commissions. Je voudrais savoir pourquoi tout ce qui a été utilisé en cavalier budgétaire n'a-t-il pas été inséré dans le décret-programme ? Cela a été fait dans les autres départements ; pourquoi pas dans le département de l'emploi ? Cela aurait peut-être été un peu plus juridiquement tenable et en tout cas, plus sérieux dans la façon de faire.

Voilà, pour les considérations générales. Mes collègues du groupe MR poursuivront avec des questions beaucoup plus précises sur chaque programme.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze** (cdH). - Je trouve que l'exposé, comme l'interview d'ailleurs, est très structuré, plus pragmatique que d'envolées lyriques. Je crois que ce dont on a besoin dans cette matière-ci, c'est de pragmatisme, avec une modestie de bon aloi parce que le défi de chômage est considérable depuis 30 ans. Vous ne pouvez évidemment pas annoncer que sous les cinq ans à venir, il va se résorber comme par une baguette magique. Ceci étant, je crois que l'on a de vraies opportunités de faire des choses tout à fait nouvelles par rapport à ce qui a été fait les 30 dernières années. Je vais y revenir.

Quand on lit le budget article par article. On se rend compte, Madame Reuter, qu'il y a des vrais choix qui sont opérés – tantôt positifs, tantôt négatifs, sans doute pour des questions d'évaluation des politiques menées. Je trouve que poser ces choix à l'entame de la législature, c'est faire preuve de lucidité et de courage.

Je voudrais aussi dire que par rapport au contexte budgétaire global, lors des annonces faites en juillet, notamment quand nos présidents de partis respectifs nous ont, au niveau de la majorité, réunis pour nous présenter l'accord et nous demander de le soutenir, nous craignons le pire. Je vois ici que dans les matières d'emplois, le pire est évité. Même si à un endroit ou à un autre, des économies sont inmanquablement présentées, parce qu'il faut bien en faire quelque part. Je pense que les endroits choisis sont ceux où cela le fait le moins mal.

Le titre-service est un des exemples. On verra à l'expertise si la réduction de la déduction fiscale amène des diminutions d'emploi substantielles. Il faut bien, à un moment donné, trouver matière à faire des économies indispensables.

Vous l'avez dit, je ne vais pas vous paraphraser ni m'étendre, il y a, à trois titres, une législature tout à fait particulière. Je dirais bien que non seulement la politique d'emploi est la politique cardinale du Gouvernement, mais que le budget qui est présenté est quelque part révolutionnaire. C'est un budget de rupture. Mais je n'aime pas le mot parce qu'il pourrait être pris de manière négative à trois égards. Le fait que l'emploi est une matière substantielle liée à la formation, est un premier point, dans les mains d'un même ministre. Les compétences transférées évidemment, vous avez indiqué à plusieurs reprises que le budget était de ce fait plus que doublé. Le troisième élément, ce sont les efforts d'économie à réaliser, qui ne doivent pas – et c'est tout l'enjeu – compromettre l'efficacité des dispositifs visant à résorber le chômage, améliorer la formation, créer de l'emploi et favoriser l'insertion professionnelle qui est le but que vous poursuivez. Nous vous soutenons à cet égard.

En termes de points tout à fait positifs, je note l'engagement plusieurs fois répété pour la formation en alternance. C'est un point sur lequel nous sommes évidemment tout à fait sensibles, la création de l'OFFA

qu'il faudra peut-être articuler avec le SFMQ pour ne pas faire un dispositif supplémentaire par rapport à d'autres choses qui existent, mais focaliser sur la formation en alternance est évidemment quelque chose d'important.

Les modifications apportées au budget et au monitoring du FOREm et de l'IFAPME. Au niveau du FOREm, peut-être soulever une petite ambiguïté qui pourrait surgir à la lecture de l'article de *La Libre*, où vous évoquez à la fin que l'effort net à accomplir – puisque, effectivement, Madame Reuter, il y a un effort à accomplir dans le budget du FOREm – est de 2,7 % juste après avoir indiqué qu'il y a 5 % d'économie contrebalancés par un index de 1,3%. Quand on fait 5 moins 1,3%, cela fait 3,7%, mais je suppose que le chiffre de 2,7% est juste tout de même, mais qu'il est lié à d'autres éléments budgétaires. S'il y a une coquille dans l'article, c'est peut-être l'occasion de la corriger.

Un petit détail ou deux concernant les titres-services. Pouvez-vous nous en dire plus aujourd'hui ? On vous a déjà interrogé sur le sujet par rapport à l'articulation avec d'autres politiques relevant de l'action sociale, comme l'aide aux personnes dépendantes et le maintien à domicile. Vous avez évoqué qu'il y aurait une réflexion articulant les deux. Y voit-on déjà un peu plus clair ?

Au niveau de la réduction fiscale, le tout nouveau concept wallon de la fiscalité a-t-il été sollicité en termes d'avis ? Vous a-t-il éclairé d'une manière ou d'une autre ?

Un point plus important, et je m'étonne parce que je vous ai tendu la perche quelques fois depuis la rentrée, sur le fait qu'une partie de l'économie relative à l'indexation fiscale est réinjectée de manière positive dans le secteur. Je fais référence au mois de juillet, quand les négociateurs nous ont présenté l'accord. On nous a dit : « Les employeurs qui maintiennent l'emploi de manière durable se verront confortés ». À l'époque, on nous a annoncé un montant. Je ne le citerai pas parce que ce ne serait pas correct, mais hier, M. le Ministre Lacroix, de manière incidente, je ne sais pas si d'autres commissaires l'ont relevé, a évoqué un réinvestissement auprès de ces employeurs de 38 millions d'euros « Au fil du temps », a-t-il dit. Donc, si un montant a été politiquement décidé par le Gouvernement pour soutenir les employeurs de titres-services qui ne font pas de rotation dans leur personnel, qui investissent dans la formation et font un travail dans la durée, je trouverais opportun de le connaître aujourd'hui.

Concernant le pacte pour la formation et l'emploi, c'est un des points sur lequel je trouve que – et je l'ai déjà dit une fois à l'occasion d'une précédente réunion – votre ton est juste. J'apprécie personnellement beaucoup le fait de vouloir associer les partenaires sociaux sur des dossiers fondamentaux, comme notamment la simplification des aides à l'emploi. Je crois que c'est le

gage d'un climat social favorable d'une politique menée conjointe par le Gouvernement et les deux bancs des partenaires sociaux.

Sur les aides à l'emploi, je crois qu'il y a, au niveau de la simplification sur laquelle vous revenez régulièrement – c'est vraiment un leitmotiv chez vous – un enjeu tout à fait majeur – et je m'avance un peu – aussi important que le plan Marshall, c'est le plan de relance du Gouvernement. Je pense qu'articuler le plan Marshall et une simplification des aides à l'emploi peut amener une révolution sur le marché du travail wallon.

Comme d'autres peut-être, je donne cours de manière accessoire. Je dois notamment expliquer à des étudiants qu'il y a près de 200 aides à l'emploi en Belgique : si l'on additionne les aides fédérales et les aides des différentes Régions, voire des Communautés. Il y a un tournant à ne pas rater parce que, si demain, chaque Région compte s'approprier les aides fédérales et, au lieu de simplifier, les adapte à sa sauce, on va passer de 200 aides à l'emploi à peut-être 300. Certains pourraient dire : « On est en Région wallonne, concentrons-nous sur les aides wallonnes », mais il y a de nombreuses entreprises qui sont présentes dans plusieurs Régions et qui doivent gérer l'ensemble. La plupart des employeurs ne s'intéressent plus aux aides à l'emploi : ils n'ont pas le temps. Elles engagent et puis elles demandent à leur secrétariat social de maximiser les aides. On est alors dans l'effet d'aubaine à plein, plutôt que dans une politique publique qui vise à modifier le comportement des employeurs par rapport à tel ou tel public cible.

J'ai toujours pensé, pour ma part, et je l'ai écrit à travers plusieurs ouvrages – et c'est peut-être un peu provocateur, mais je retiens le chiffre – que l'on pouvait se centrer sur cinq aides à l'emploi, je vais dire maximum dix. L'effort est donc considérable. Je crois que vous le savez.

On ne part pas de rien puisque, quand M. Josly Piette a été ministre fédéral de l'Emploi – cela n'a pas duré très longtemps, on lui avait demandé une mission de soudure –, il avait amené les partenaires sociaux à faire, à travers le Conseil national du travail, une réflexion en la matière. On peut en tout cas prendre cette pièce parmi d'autres pour enrichir la réflexion et comme vous l'avez évoqué, l'amener au sein du pacte avec les partenaires sociaux.

Je ne vais pas ici attaquer le Fédéral. Ce n'est pas le propos, mais c'est pour mettre le relief sur la difficulté qui sera la vôtre.

Au Fédéral, dans les réformes, on a parlé du saut d'index, on a parlé du relèvement de l'âge de la pension, on a parlé des réformes en matière de prépension. On parle trop peu de la réforme en matière d'interruption de carrière et de crédit-temps, puisque le Gouvernement fédéral a annoncé la suppression du crédit temps sans

motif. Cela concerne des dizaines et des dizaines de milliers de travailleurs, principalement des femmes. On parle trop peu de l'autre mesure annoncée et qui concerne aussi principalement les femmes : c'est la diminution par deux de l'allocation de garantie des revenus. Cela va impacter négativement le marché du travail wallon. Cela ne va pas nous simplifier la tâche. Il faudra malheureusement en tenir compte et voir comment les choses peuvent être rééquilibrées.

Pour terminer, je pense que, dans cette réforme, il n'y a – c'est mon point de vue personnel, je ne dis pas que je détiens la vérité, bien loin de là – qu'une bonne manière de travailler, c'est partir d'une page blanche. Quand on fait l'exercice de partir des dizaines de mesures et de voir ce que l'on peut supprimer, augmenter, diminuer, on n'en sort pas, tellement les intérêts des uns et des autres – légitimes d'ailleurs – font des rapports de force contradictoires. Je crois que ce qu'il faut faire, et vous l'avez peut-être déjà indiqué à d'autres moments, en annonçant vos priorités en matière de cibles, c'est partir d'une page blanche.

Dans cette page blanche, juste un point : les jeunes. Ils ont été – je parlerai pour la majorité – l'axe phare tant du cdH que du PS, avec des propositions différentes, mais complémentaires de nos programmes électoraux. Je sais et je respecte que, pour le principal, la coalition a indiqué qu'il n'y aurait pas, pour des raisons budgétaires, de mesures nouvelles avant 2017. Il y en a parfois tout de même, mais on connaît la ligne générale. L'Union européenne a mis en œuvre, dès 2013, la garantie jeune à travers la recommandation adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 22 avril 2013, avec un budget de 6 milliards d'euros. C'est beaucoup et ce n'est rien. Au niveau de l'ensemble de l'Union européenne, ce n'est pas grand-chose ; ce sont 121 millions d'euros pour la Belgique. Votre prédécesseur, et je serai le dernier évidemment à lui jeter la pierre, avec les autres Régions, la Flandre et Bruxelles, a établi un plan dans le cadre de la garantie jeunes, orienté essentiellement en rapport avec Synerjob. L'Union européenne n'était pas très heureuse de la proposition, parce que je crois qu'elle s'est rendu compte que les euros européens servaient essentiellement à conforter le FOREm et ACTIRIS dans leurs politiques habituelles plutôt que d'amener à des leviers nouveaux. Donc, je demande vraiment qu'en matière d'emploi des jeunes, on puisse, avant 2017, et sur la philosophie de la garantie jeunes, amener quelque chose de consistant, parce que c'est pour nous une priorité tout à fait absolue.

Au niveau des associations sans but lucratif, qui est un thème qui requiert toujours mon intérêt et celui de ma formation politique, il y avait évidemment beaucoup d'inquiétude. On dit parfois, quand je dis cela, que je fais de l'opposition, mais cela n'a rien à voir. Quand on annonçait en juillet les - 7 % et les - 15 % dans les dépenses réglementées facultatives, je constate, à la lecture détaillée de votre budget, que ce n'est certainement pas le cas partout, que certains secteurs

sont immunisés et font même l'objet d'une indexation, mais je ne vois pas clair sur tous les domaines précis. Je ne pose pas de question directe ici, mais la préoccupation demeure de voir dans quelles mesures, secteur par secteur, sous-secteur par sous-secteur, l'associatif a de quoi s'inquiéter ou pas.

Concernant les APE, on en a déjà beaucoup parlé. Juste un élément : dans la presse aujourd'hui, vous relevez à nouveau que, finalement, au total, on arrive à 12 euros de réduction par an. C'est vrai et c'est heureux que ce soit un montant faible. Il ne faut pas sous-estimer que l'on bénéficie malheureusement de la conjoncture du saut d'index fédéral. S'il n'y avait pas ce saut d'index pour les associations et les communes, on ne parlerait pas de 12 euros, mais davantage. Peu importe cet élément-là, il a déjà été abordé, mais je voudrais indiquer que, pour les employeurs, l'effort n'est pas à 12 euros. L'effort, c'est 12 euros plus la dérive barémique. Pour certains employeurs, ce n'est pas grave, mais pour d'autres employeurs, c'est un défi considérable. Je pense à des structures, par exemple, d'accueil de la petite enfance, à des structures d'aides ménagères à tarif social où chaque centime est compté, où les difficultés sont déjà présentes avant le mois de juillet 2004. Je ne demande pas ici un quelconque état d'âme ou une quelconque modification du budget, mais juste relever que, si pour certains employeurs les - 0,4 % sont une bonne nouvelle par rapport à ce que l'on craignait, pour d'autres employeurs, cela reste difficile. Notamment du fait de la dérive barémique liée à des grilles barémiques avec augmentation dans les commissions paritaires où c'est d'application.

Concernant l'accompagnement des chômeurs qui fait le titre de *La Libre* aujourd'hui, vous évoquez que la nouvelle procédure devra être effective début 2015. Est-ce le 1er janvier 2015 ? Les jours sont comptés. C'est une question tout à fait précise et ponctuelle.

Concernant l'article budgétaire 12.31, je vais commencer maintenant avec quelques éléments précis, mais je ne serai pas trop long.

*(Rumeurs)*

Le cdH ne sera pas plus long que les autres formations. Je ramasse tout en une seule fois.

**Mme la Présidente.** - Monsieur Drèze...

**M. Drèze** (cdH). - Ma difficulté, par rapport à hier, chers collègues, c'est que vous êtes revenus de manière coupée, mais il n'y a pas de souci.

**Mme la Présidente.** - Si vous le permettez, normalement, nous avons dit que nous faisons une discussion générale et que nous revenions à la liste des programmes. Je pense qu'étant donné les délais, on peut le laisser faire, quitte à ce que certains de nos collègues reviennent par la suite. S'il vous plaît, signalez bien à quel programme vous faites référence à chaque fois, ce

sera plus facile pour le compte rendu.

**M. Drèze** (cdH). - Je ne fais qu'une intervention, mais je vais jusqu'au bout.

À l'article budgétaire 12.31 – Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes, les moyens passent de 15 000 euros à 425 000 euros. Si ce n'est pas un choix budgétaire, Madame Reuter, je ne sais pas ce que c'est. Vu l'augmentation, je serais intéressé de savoir pourquoi une telle augmentation et le support politique par rapport à cet article budgétaire.

Au niveau de l'article budgétaire 31.21 – Subventions chèques création, il y a là aussi une augmentation en 2015 par rapport à 2014. Je ne vais pas...

**Mme la Présidente.** - Excusez-moi, Monsieur Drèze, juste 30 secondes. On ne vous a pas entendu pour le premier programme, c'est bien 12.21 ?

**M. Drèze** (cdH). - Oui c'est bien cela.

**Mme la Présidente.** - Et le deuxième ? 31.21

**M. Drèze** (cdH). - Qui concerne le chèque-crédation.

Dans ce deuxième programme, il y a aussi une augmentation sensible un peu contradictoire avec la diminution de l'article budgétaire relatif aux chèques formation. Mme la ministre a indiqué dans son exposé introductif que les chèques formation faisaient partie de ses priorités. Est-ce à entendre de manière globale avec d'autres formules comme le chèque-crédation ? Il y a une contradiction. Il y a une augmentation d'un côté et une diminution de l'autre. Le chèque formation étant lui l'article budgétaire 41.04.

Au niveau de l'article budgétaire 33.12. Les CISP, en clair les EFT et OISP, je l'ai évoqué tout à l'heure, il y a bien une indexation de 2 %, mais par rapport à un ajusté 2014 qui a été diminué, on pourra y revenir. Je pense, par exemple, que cela avait été évoqué, Madame la Présidente, lors d'une commission précédente, de pouvoir examiner le rapport qui est à l'arrière de cette commission au niveau du secteur concerné. Nous ferons cela après les débats budgétaires bien entendu.

Au niveau de l'article budgétaire 41.04.40 – Subvention de fonctionnement du FOREm Formation, une remarque générale. On constate ici, que les crédits du programme général diminuent, mais que les crédits de fonctionnement augmentent et donc, semble-t-il, des économies sont réalisées sur les actions et pas sur les frais de fonctionnement de l'OIP. C'est une option politique importante, elles préservent sans doute la structure, mais au détriment des actions. C'est sans doute un passage obligé à court terme, mais j'espère qu'à moyen terme, cette option pourra s'inverser parce que ce sont des actions de terrains évidemment qui priment.

Au niveau de l'article budgétaire 41.10.40 – Subventions pour le fonctionnement des centres de compétence, je constate avec satisfaction qu'il y a ici une très forte augmentation qui correspond à ce que vous avez évoqué au niveau de vos priorités relatives aux centres de compétence.

Au niveau de l'article budgétaire 41.06 – Crédit adaptation il y a aussi une augmentation très nette, puisque l'on passe de 1,5 million à 4 745 000 euros. Donc ici aussi, j'aimerais savoir ce qu'il y a derrière cette augmentation. Je voudrais dire, puisqu'il n'y a pas que des bonnes nouvelles, qu'en revanche, on observe une baisse de crédits dans une série d'articles budgétaires du même programme pourtant estampillé plan Marshall. L'une de mes collègues l'a relevé tout à l'heure, il y a une diminution – qui n'est pas trop forte, mais tout de même – de la subvention pour promouvoir l'autocréation d'emplois. Quant à l'article budgétaire 41.22.40, vous aviez évoqué, à l'occasion de l'une de mes questions parlementaires, qu'il y aurait sans doute une forme de réorganisation auprès de certains de mes opérateurs, si vous savez en dire plus aujourd'hui, je serais intéressé.

Je ne vais pas citer les articles budgétaires, il y en a plusieurs, relatifs à l'environnement, où il y a des diminutions voire des mises à zéro, il faut dire les choses comme elles sont. En toute transparence, je souhaite simplement vous demander qu'elle est l'évaluation qui sous-tend ces politiques ?

Sans doute que l'évaluation ne s'avère pas concluante et qu'il faut donc arrêter des politiques qui ne sont pas pertinentes. J'aimerais avoir deux mots à cet égard.

Au niveau de l'article budgétaire 61.41 – Subvention au FOREm pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle, je retire mon intervention sur ce point-là, excusez-moi.

Je vais aller à l'essentiel pour ne pas être trop long. Dans les articles budgétaires 41.08.40 et 61.02 – il n'y a pas besoin de noter ce sont des bonnes nouvelles, je ne vous demande pas de réponse – qui sont liés à des filières en matière d'alternance et à des subventions à l'IFAPME, je souligne d'importantes augmentations budgétaires qui sont tout à fait en cohérence avec les priorités évoquées en matière de formation en alternance.

Par contre, à l'article budgétaire 33.12.01 du programme 25, relatif aux subventions actions et alphabétisation, il y a une diminution légère, mais tout de même, concernant les crédits au secteur de l'Alphabétisation qui en plus impacté par la diminution légère du point APE.

Je suppose que des synergies seront possibles avec votre collègue Monsieur Prévot dans cette matière-là.

L'alphabétisation avec l'insertion socioprofessionnelle reste un souci majeur, présent du reste dans la DPR, où l'on indique bien que l'on fera mieux dans la durée en fonction des moyens budgétaires disponibles. J'espère que ce sera le cas au-delà de l'année 2015. Mais pour 2015, pouvez-vous me dire, en deux mots pourquoi cette diminution de l'article budgétaire 33.12.05 dans le programme 25 ?

Un tout dernier mot, dans le même programme, l'article budgétaire, mais il n'y a pas besoin de prendre note : 33.14.10 – Subvention à la formation en alternance.

Je constate ici aussi une augmentation et je m'en réjouis. Je m'arrête là pour cette intervention, merci.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Henquet.

**M. Henquet** (MR). - Merci d'abord aux représentants de la Cour des comptes pour leur exposé.

Nous sommes tous d'accord pour dire que dans la première année parlementaire, il y a deux moments clés. Il y a la DPR où le Ministre-Président explique la grande ligne politique qu'il va essayer de mettre en œuvre. Puis, le budget qui est la traduction de la ligne politique.

Donc, vous le verrez dans mon intervention, très régulièrement, je reviendrai sur ce que l'on a dit le 25 juillet dans la DPR par rapport à ce que l'on compte mettre en œuvre aujourd'hui.

C'est pour cela que l'on dit souvent que la DPR ce sont les mots sans les chiffres et que le budget ce sont les chiffres sans les mots.

J'aurais bien voulu, pour aujourd'hui, pour ce budget, avoir quelques commentaires, quelques mots. C'est vrai que l'on a dit à certains moments, que c'était indigent. Nous n'allons pas y revenir, le FOREm.

À d'autres moments où le budget était extrêmement pléthorique, ce qui m'intéresserait, serait d'avoir des commentaires qui soient pertinents.

Nous constatons souvent dans la justification des dépenses que parfois, il y a des commentaires pertinents.

Parfois, il n'y a pas de commentaire du tout. Nous devons deviner à quoi sert la dépense et parfois les commentaires sont d'une redondance affligeante. On met dans un tableau et ils sont innombrables, 150 millions de dépenses, 155 millions d'engagements et puis en dessous le commentaire : 150 millions de dépenses.

Je ne suis pas très content par rapport à cela. Je voulais vous dire comme je vous le disais hier, que s'il y avait un point à améliorer pour l'an prochain, c'est peut-

être de demander à vos services d'avoir des commentaires qui soient plus éclairés pour que nous puissions justement produire notre travail parlementaire en conséquence, venir ici avec des questions qui seront sans doute moins banales que celles que l'on va vous poser parce que nous n'avons pas d'explication. Je pense que tout le monde gagnera du temps.

J'avais dit que je reviendrais à la DPR, je vais revenir à elle. Le mot qui revient le plus souvent, c'est le mot « emploi », on l'a dit souvent, il revient plus de 200 fois.

C'est vrai que Mme Reuter l'a énoncé, malheureusement, dans les mesures que vous allez prendre, on voit que l'emploi est mis à mal, malgré le beau discours édulcoré que vous nous avez tenu. Je sais que la crise est passée par là, ce n'est pas évident du tout. Nous le vivons à tous les niveaux de pouvoirs. C'est vrai que la baisse du bonus logement va voir des baisses d'investissements dans la construction. On supprime les primes sécurisation incendie dans les maisons, les primes à la réhabilitation, les primes à l'énergie et la déductibilité des titres-services, je n'y reviens plus. S'il n'y avait que nous qui le disions, nous pourrions dire que ce n'est pas trop grave. Par contre, nous avons des syndicats qui disent pareil et je pense que la vérité est sans doute plus de ce côté-là.

Lorsque l'on parle des pertes d'emplois, je voudrais associer le cercle vertueux qui est lié à l'emploi. Quand on dit que l'on crée des emplois, on crée la relance, si l'on crée la relance, on crée la croissance. Si l'on crée la croissance, on réalimente les caisses de l'État fédéral ou la Région. Ce qui permet par un juste retour de redistribuer et de pouvoir assumer la solidarité nécessaire pour financer l'enseignement, les pensions, les soins de santé. Forcément, vous comprendrez que nous sommes inquiets lorsque l'on voit que des mesures risquent d'attaquer, vous voyez que je suis prudent, l'économique, parce que vous risquez d'attaquer la Wallonie, ce qui empêchera les investisseurs de venir chez nous. On repoussera l'initiative, la création d'emplois. Bref, vous risquez de mettre à mal le cercle vertueux que je viens de décrire.

Je vais passer en revue quatre points et notamment pour la Cour des comptes celui des cavaliers budgétaires. J'aimerais entendre votre avis, car cela paraît contradictoire quand on veut – Eurostat le dit, on veut des budgets structurels – des budgets pluriannuels, d'avoir des cavaliers budgétaires qui soient pris dans une année. Cela va un peu à l'encontre de la perspective générale.

Je prends le cavalier budgétaire 72 où l'on parle de la valeur des points APE. On a entendu plusieurs choses, mais j'ai une autre interprétation et c'est à vous de me dire si elle est bonne ou pas. La valeur des points APE en 2015 est de 2 985,04 et non 2 988,77 comme annoncée préalablement, puisque l'on a dit que l'on a

diminué -1,50 %. Avec l'indexation cela devrait revenir à 04 %, vous l'avez dit. Mais d'après nos calculs, il s'agit d'une diminution non pas de 0,4 %, mais de 0,5 %. Donc, la baisse de la valeur du point APE sera de 16 euros et non de 12 euros, puisque au point de départ, la valeur du point était de 3000,77.

Comment expliquer cela ? Peut-être s'est-on trompé au niveau de nos calculs, mais j'aimerais vous entendre à ce sujet. Si c'est le cas, à combien estimez-vous le nombre de pertes d'emploi ?

À l'article 175, on va revenir à plusieurs moratoires. Vous avez dit souhaiter mettre un moratoire. On parle des TIC, des technologies d'information de la communication, on veut un moratoire pour l'agrément de nouveaux opérateurs de formation. C'est paradoxal dans la mesure où la formation est une priorité du Gouvernement et vous le dites dans la DPR, comme je l'ai signalé tantôt. Puisque vous dites que les TIC sont extrêmement importantes dans le monde actuel et qu'ils sont pointés à plusieurs reprises dans la DPR, comme importants à développer. Vous dites, à la page 5 de la DPR : « Cela stimulera le développement et les nouvelles technologies de l'information et de la communication qui accentuera la créativité. ». N'y a-t-il pas là une contradiction flagrante entre ce que l'on a annoncé dans la DPR et forcément la mesure que vous venez de prendre.

Même raisonnement pour l'article 176, vous voulez créer un moratoire pour l'agrément de nouvelles agences. Je parle des agences de développement local et l'on peut lire, en page 15 : « Le Gouvernement entend fusionner les agences de développement local avec les cellules de gestion centre-ville. ». On peut se dire que l'on met un moratoire sur les agences de développement local parce que l'on va fusionner avec les agences du centre-ville. Mais quand on voit le budget des agences centre-ville, on constate que cela diminue de moitié, puisque l'on passe de 300 000 euros à 115 000 euros.

C'est assez compliqué au niveau de la gestion puisque, apparemment, cela dépend de vos services, des services de M. le Ministre Furlan et des services de M. le Ministre Marcourt.

La question fondamentale est de savoir comment vont-elles fonctionner alors que les ADL vont baisser de 7 % et que les associations de gestion de centre-ville vont passer de 300 000 euros à 115 000 euros ?

Enfin, l'article 177 parle des S.A.A.C.E. et vous décidez aussi un moratoire pour l'agrément des nouvelles structures et un gel pour l'octroi des compléments des subventions variables dans certaines conditions. Ce moratoire implique-t-il une critique implicite du fonctionnement de ces institutions ? Y a-t-il des dérives ? Il faut se rappeler que ces structures d'accompagnement pour l'auto-crédation de l'emploi, c'est important dans le cadre de l'économie sociale et la

Déclaration de politique régionale. En page 13 : « Le Gouvernement entend poursuivre au travers de l'évolution des aides l'auto-crédation de l'emploi. ». On parle de la création d'activités, d'emplois d'indépendant. La DPR, en pages 28 et 29, nous dit : « Le Gouvernement souhaite faire émerger des générations entreprenantes. On veut une Wallonie qui soit une Région entreprenante et pour cela, on va autocréer de l'emploi. »

Cela paraît paradoxal que l'on fasse un moratoire, que l'on diminue les dotations et que dans le même temps, on veuille stimuler l'emploi. On risque plutôt de tomber en cercle vicieux. Je voudrais que l'on ramène la Wallonie dans le cercle vertueux que j'ai déterminé tantôt.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Prévot.

**M. Prévot (PS).** - Je suis un peu surpris parce que je pensais que nous en étions à la discussion générale et je m'attendais à voir les questions volet par volet, très naïvement et sans doute par inexpérience, mais je me limiterai à une considération générale sur le budget exposé par Mme la Ministre.

Je vous remercie pour votre exposé, Madame la Ministre, et remercie les deux représentants de la Cour des comptes. Nous sommes tous d'accord sur un point, c'est que vous avez un rôle essentiel à jouer dans le cadre du redressement de la Wallonie. Majorité comme opposition, nous sommes d'accord. Nous avons vu les différences d'interprétation de ce budget entre majorité et opposition. On avait même perdu tout un temps, M. Jeholet, mais il a réintégré sa place et on en est fort content.

**M. Jeholet (MR).** - Vous ne me connaissez pas et il ne faut pas me provoquer.

**M. Prévot (PS).** - De quoi ? Pas de problème.

*(Rires)*

**M. Jeholet (MR).** - Sinon alors...

**M. Prévot (PS).** - Je trouve que de réels choix politiques ont été posés dans le cadre de l'élaboration de ce budget et je vous en félicite. Les politiques de l'emploi et de la formation sont essentielles pour le présent et surtout pour l'avenir de la Région wallonne. Il s'agit de compétences clés dans le cadre du redéploiement de la Wallonie.

Le constat de nos carences en matière de formation est connu, trop de jeunes quittent l'enseignement sans formation. Nous avons une dévalorisation des études techniques et professionnelles, la filière maîtresse reste et demeure la filière générale et la filière technique et professionnelle est trop souvent un deuxième, un troisième voire un dernier choix.

Nos écoles et nos centres de compétence manquent cruellement d'outillage pour être performants et pour éviter ce décalage que nous pouvons connaître entre les études et la vie professionnelle.

Pour remédier à cela, la formation en entreprise est la meilleure solution, car elle permet aux jeunes de se former et d'être en phase avec le monde du travail.

Mme Reuter souriait tout à l'heure, mais nous étions il y a quelques jours en Suisse pour débattre et discuter de formations en alternance. Nous avons vu qu'en Suisse, ils étaient bien outillés et je pense que lorsque l'on voit ce genre de modèle, on se rencontre encore du chemin à parcourir. Mais dans tous les domaines de l'économie, que ce soit la filière bois, automobile, l'agriculture, l'HORECA, l'industrie, les jeunes doivent se former dans les entreprises. Cela ne peut se faire que via un partenariat efficace entre les entreprises, les organismes qualifiants et les pouvoirs publics. Pour que cette formation soit efficace, il faut donner les moyens aux jeunes de faire un stage intéressant. On ne peut imaginer qu'un jeune, comme c'est souvent le cas aujourd'hui, ne se contente de balayer les ateliers lors d'une formation dans le milieu automobile.

C'est un chantier important de notre législature que de voir le nombre de jeunes qui obtiennent une qualification à la sortie de leurs études.

Concernant l'emploi, le défi est important dans une Région qui en manque cruellement. On l'a vu à l'analyse du budget, celui-ci est largement impacté par la sixième réforme de l'État et par les transferts de compétence y afférents. Il y a deux façons, pour moi, de voir cette évolution institutionnelle : soit on l'analyse d'un point de vue strictement budgétaire et on se rend compte que malheureusement, le transfert de moyens n'a pas suivi les compétences et que, dès lors, la situation va s'aggraver, soit on analyse d'un point de vue pragmatique, opérationnel et on se dit que c'est une aubaine pour la Wallonie, car on va pouvoir développer des politiques structurelles, sectorielles qui répondront au mieux aux besoins de notre économie.

C'est évidemment cette seconde vision, Madame la Ministre, que je privilégie.

Pour cette raison, mes collègues du groupe PS et moi-même, nous vous remercions pour ce programme budgétaire que nous maintenons ambitieux, dans le cadre du contexte budgétaire que nous connaissons.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** - Je vais d'abord émettre des considérations générales et j'ai une série de questions, programme par programme, pour tout à l'heure.

Je voudrais d'abord remettre en contexte

globalement ce budget emploi formation par rapport aux choix du Gouvernement wallon dans son ensemble. Nous l'avons déjà dit à quelques reprises, mais je voudrais tout de même revenir sur les choix qui ont été faits. Finalement, le Gouvernement wallon a décidé et a choisi un rythme accéléré de retour à l'équilibre en prévoyant d'accomplir l'essentiel de l'effort. On l'a dit, il y a des efforts à faire, mais 60 % de l'effort vont être portés sur la première année. Or la moitié du déficit lié au changement de méthode comptable a un caractère tout à fait conjoncturel qui est limité à 2015 et 2016. Le Gouvernement a donc effectué ce choix de façon unilatérale sans aucune contrainte de la part du pouvoir fédéral. Par ailleurs, il y a aujourd'hui un débat au niveau européen pour ralentir ce rythme. De plus en plus d'observateurs indiquent que l'austérité est finalement préjudiciable à l'économie et donc à l'emploi.

Alors, le Gouvernement wallon a choisi l'austérité, sans doute guidé par la volonté de passer derrière le Gouvernement fédéral, et d'effectuer une série de coupes budgétaires le plus loin possible des échéances électorales.

La projection pluriannuelle du Gouvernement wallon, à politique inchangée, est très instructive en ce sens, puisque sans impulsion nouvelle, la croissance naturelle des recettes est importante, supérieure à l'évolution naturelle des dépenses, et sans nouvelles mesures, le retour à l'équilibre intervient automatiquement entre 2018 et 2019.

À travers cette projection pluriannuelle, le Gouvernement wallon démontre ainsi qu'il a réellement choisi d'accélérer le rythme de retour à l'équilibre. D'une certaine manière, il a noirci la situation pour légitimer sa politique d'austérité.

Vous annoncez que des mesures d'économies transversales décidées dans le cadre de l'élaboration de la trajectoire 2015-2019 ont dû être prises, mais que les diminutions n'ont pas été impactées linéairement afin de préserver les mesures ayant un impact plus déterminant sur le marché de l'emploi, ainsi que les dispositifs les plus structurants pour une stratégie de formation et d'insertion.

On voit la diminution et malheureusement – et là je ne peux que me joindre à M. Drèze pour dire que c'est le tissu associatif qui est impacté – c'est aussi tout le secteur de la création et du soutien dans des emplois verts et innovants, qui disparaît.

Pour ce qui est de la stratégie de formation et d'insertion, elle apparaît plus clairement dans votre exposé et dans la presse ce matin. Il aurait été intéressant que ce que vous nous avez lu soit joint au document que nous avons eu l'occasion de consulter et de préparer, première chose.

Deuxième point, je voudrais revenir tout de même

sur les options ou le jeu, finalement, de cache-cache ou de non-transparence dans les choix. Nous avons, depuis le début, depuis la Déclaration de politique régionale, un certain brouillard sur les options budgétaires. En juillet, d'abord, puis lors du conclave budgétaire de communication de ces options budgétaires, vous distillez les informations au compte-gouttes de façon floue, tantôt pour les tempérer, tantôt pour en amortir l'impact, tantôt pour en ajouter ensuite et je pense notamment au feuilleton des titres-services.

Le Gouvernement en revient aussi à la mauvaise pratique du décret-programme à l'instar du Gouvernement fédéral et a agi secrètement, puisque l'adoption de ce décret-programme n'a fait l'objet d'aucune inscription officielle à l'ordre du jour ni de notification du Gouvernement wallon. Il a aussi court-circuité des procédures habituelles d'avis. Il n'a entrepris aucune concertation avec les interlocuteurs sociaux, à moins, Madame la Ministre, que vous puissiez me dire ce qu'il en est, alors que les défis à rencontrer sont immenses, en tout cas les syndicats et le patronat l'ont dénoncé.

Une série d'éléments reste encore à ce jour inconnue comme la nature des investissements qui seront reportés.

Avec les informations qui apparaissent peu à peu, il apparaît cependant que le budget n'est certainement pas indolore pour les Wallons ni pour leur pouvoir d'achat. Le Gouvernement a dû être, lui-même, surpris en découvrant son propre budget. Je pense en particulier qu'il fait, d'une certaine manière, du façadisme. On dit que le prix du titre-service ne va pas augmenter, mais il s'agit de son prix facial, car son coût pour l'utilisateur augmentera tout de même.

L'effectif des cabinets semble rester constant, mais il va augmenter tout de même, compte tenu du déplafonnement décidé par le Gouvernement wallon.

Dans le même esprit d'une présentation en trompe-l'œil, les dotations des OIP, du FOREm, par exemple, ont été indexées, mais ensuite on définit une réduction linéaire de 5 % aboutissant donc à une baisse.

Les groupes politiques de la coalition développent un discours autour de la nécessité de faire contribuer les plus nantis, en particulier au niveau fédéral, mais au niveau wallon, je le répète, il a été fait le choix de ne demander aucune contribution particulière des revenus les plus élevés.

L'autonomie fiscale que la Wallonie a acquise et qu'elle vient de recevoir n'a pas été activée et ce sont des choix qui ont des conséquences directes pour les orientations en matière d'emploi et de formation professionnelle.

Dernière question, le non-remplacement de quatre fonctionnaires sur cinq, hormis certains secteurs

exonérés, risque bien d'avoir des effets contre-productifs. Qu'en sera-t-il pour l'emploi des travailleurs dans le secteur de l'emploi qui accueille de nouvelles compétences et des budgets beaucoup plus importants ?

Pour revenir au budget et pour le remettre en contexte aussi avec le domaine de l'économie régionale et les perspectives de création d'emplois – puisque c'est effectivement là qu'il faut pouvoir agir, même si ce n'est pas dans vos compétences directes – il y a un certain nombre de choix dont les conséquences vont se montrer en matière d'emplois. Il nous semble que les choix en matière de relance économique ne sont pas des bons signaux pour les entreprises et partant, pour leur capacité ou leur opportunité de créer de l'emploi durable et surtout localisé en Région wallonne.

En réduisant les primes pour la rénovation, en établissant un moratoire, ce sont toute une série de mauvais signaux pour les ménages, mais aussi pour le climat et également pour l'emploi notamment dans le secteur de la construction qui est le premier employeur.

Pour le secteur, cela s'ajoute aux mauvais choix du Gouvernement fédéral, en matière de rénovation, et à la trop faible lutte contre le *dumping* social de sorte que cela risque bien de plomber toute une série de secteurs.

Nous pouvons regretter aussi qu'il n'y ait pas de nouvelle alliance emploi-environnement par la suite.

Quant aux titres-services, c'est vrai que c'est un service qui n'est pas utilisé par une grande partie de la population, ils le sont par seulement 15 % de la population. La déductibilité des titres-services passe de 30 % à 10 %, alors que vous annonciez, en commission, Madame la Ministre, le 7 octobre, que tout allait être mis à plat après une étude approfondie de PricewaterhouseCoopers qui ne devrait pas aboutir avant la fin de l'année.

Alors, qu'advient-il donc de cette étude ? Aura-t-elle lieu, a-t-elle déjà été déposée, nous n'en avons pas eu connaissance et donc vous avez déjà fait les choix. Tant mieux si l'on économise les frais d'une étude, mais donc la réponse d'il y a un peu plus d'un mois n'était pas adéquate.

L'augmentation du coût du titre-service au final par le biais de la moindre déduction fiscale de 6,3 à 8,1 euros pour les 150 premiers titres impactera le pouvoir d'achat des utilisateurs à bas et moyens revenus, puisque la mesure est linéaire, quel que soit le revenu de l'utilisateur.

J'ai d'autres chiffres que ceux qui ont été évoqués. C'est 270 euros par an. On a évoqué tout à l'heure 540 euros. Vous pourrez peut-être nous le confirmer. Mais 270 euros par an, pour un ménage qui utilise des titres-services trois heures par semaine, vous touchez-là des ménages, en particulier, je pense aux femmes-chefs de ménage de la classe moyenne qui ont besoin de cette

aide dans leur ménage parce qu'elles sont, d'une certaine manière, responsables de leur famille, donc vont travailler.

Calibrer de la sorte, en fait, cette moindre déductibilité, ne fait pas intervenir la capacité contributive des utilisateurs ou des utilisatrices des chèques et risque par ailleurs de faire dramatiquement basculer une série d'activités vers le travail au noir. Vous dites ne pas avoir le choix, mais là, vous l'aviez, d'avoir une mesure qui soit liée à la capacité contributive des différents utilisateurs, surtout sur ces 15 % de la population qui les utilisent.

Les crédits relatifs à l'expansion économique sont par ailleurs en baisse et proportionnellement plus encore pour l'expansion visant spécifiquement l'utilisation durable de l'énergie et la protection de l'environnement, -8 millions d'euros, soit près de 50 %. En parallèle, le Gouvernement a rétabli le précompte immobilier sur le matériel et l'outillage, sans aucune concertation avec le Conseil économique et social.

L'économie sociale voit aussi ses moyens réduits de 8 %.

C'est un budget, on le voit, dans lequel le Gouvernement wallon n'investit plus dans les emplois verts, ni dans les enjeux écologiques. Le Gouvernement n'en a plus rien à faire du développement durable. J'en veux pour preuve – le budget le confirme bien – que le Gouvernement wallon n'entend pas lancer une deuxième alliance Emploi-Environnement.

Au-delà du moratoire et de la réduction budgétaire des primes logement et énergie, et de la mise de facto à l'arrêt de la première alliance Emploi-Environnement, le Gouvernement supprime ou diminue drastiquement une série d'impulsions prometteuses en matière de développement durable et d'emplois verts.

Pourquoi ces choix ? Le budget est bien le reflet de choix politiques. Ce sont ces choix politiques contre lesquels nous nous insurgons.

Les impulsions qui étaient annoncées en matière d'économie circulaire lors de l'installation du Gouvernement wallon, que nous avons saluées, n'ont, par ailleurs, aucune traduction budgétaire. Il en est de même pour les circuits courts, qui ne sont même pas cités dans le budget du Ministre en charge de l'Agriculture, alors que même le Ministre de l'Économie met à zéro le budget relevant de ses attributions, soit - 675 000 euros en crédits d'engagements.

Où le Gouvernement va-t-il soutenir la création d'emplois dont les Wallons, et plus particulièrement les jeunes et les femmes, ont besoin ? Je ne vois nulle trace d'impulsions pour la mise en œuvre d'un contrat « Jeunes » avec l'État fédéral. Avez-vous des nouvelles à nous donner à ce sujet ?

Je voudrais poser une question précise, parce que je ne peux pas la raccorder à un programme, à savoir la question de la vente, pour un euro symbolique, de la société Trace, dont l'article 194 du dispositif évoque la suppression. Puisque c'est une perte sèche que l'on avait eu à dénoncer, où ce « manque à gagner », tous les moyens investis dans Trace, puisqu'ils sont maintenant réduits à néant, cette différence, vont-ils apparaître dans le budget ?

En ce qui concerne le tissu associatif et social, le manque d'impulsion de solidarité se reflète dans le budget. Nous continuons à ne pas comprendre la ponction de 10 millions d'euros sur le budget des APE. On l'a dit et redit. Nous avons eu l'occasion de vous interroger sur ces choix : 12 euros par point avec le saut d'index. Il s'agit bien d'après nos calculs – en fonction de l'ensemble des employés du secteur qui bénéficie des APE – de 220 euros par équivalent temps plein. Cette réduction intervient en sus d'autres restrictions. Il ne s'agit pas de biscuit dans le café, ni même d'une tempête dans le verre d'eau, comme vous l'avez dit ce matin.

Au sein du budget FOREm et des comptes de réserves, le Gouvernement wallon diminue les moyens prévus à ce stade pour les cellules de reconversion de 5,2 millions d'euros et des missions régionales pour l'emploi de 4,7 millions d'euros. Par ailleurs, les crédits du programme 22 qui concernent les activités formation de FOREm, s'élèvent 163 millions en liquidation, ce qui représente une baisse de 15 millions d'euros au niveau d'engagements et de 26 millions d'euros pour les crédits de liquidation.

Le choix politique d'une réduction de 15 ou de 7 % des subventions facultatives et réglementaires a pour effet de disséminer son impact. Dans un très grand nombre d'allocations budgétaires, il est parfois difficile de s'y retrouver. Il n'empêche, qu'à coups de réduction, de 50 000 ou de 100 000 euros, d'une série d'arrêtés budgétaires, ce sont la vie associative, le tissu social, les dynamiques d'impulsion ou de projets pilotes qui seront mis à mal, avec à nouveau le plus souvent des conséquences pour l'emploi. Au-delà des reports d'investissements ou de l'ancrage communal du logement ou encore de la moindre intervention dans les points APE, l'emploi dans les communes risque aussi d'être impacté par la réduction d'une série de subventions. À titre d'exemple, les conseillers en aménagement du territoire, - 464 000 euros, les conseillers en environnement et les agents constatateurs, - 222 000 euros.

Le Service public est également lourdement mis à contribution, vu le non-remplacement de quatre agents sur cinq lors des départs naturels. En 2015, cela se traduira par une destruction de 232 emplois, sans compter l'impact des réductions des dotations des organismes d'intérêt public, en particulier le FOREm, mais aussi l'AWEx.

Enfin, comme déjà indiqué, le Gouvernement wallon ne sollicite aucune contribution particulière à charge des revenus les plus élevés. La Wallonie a pourtant reçu des compétences en matière d'autonomie fiscale qui lui permettrait de cibler une contribution sur les revenus les plus élevés. Il n'en est rien. C'est là que les choix politiques sont pour nous remis en cause.

En outre, en partant de vos anciennes compétences, Madame la Ministre, j'aurais aimé pouvoir trouver dans votre projet de budget, une note de genre. Le Gouvernement wallon ne respecte pas non plus le décret du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension de genre dans l'ensemble des politiques régionales et notamment l'article 2 § 2, indiquant que les crédits relatifs aux actions visant à réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes sont identifiés par département : service à gestion séparée, société anonyme de droit public et organisme d'intérêt public, dans une note de genre annexée à chaque projet de décret contenant le budget général des dépenses. Nous aurons l'occasion de redemander lors de l'audition du FOREm par exemple, que cette note de genre puisse être aussi présentée.

En conclusion, un Gouvernement wallon où un certain nombre de choix sont faits. Clairement, ce sont des choix politiques qui ne visent pas la possibilité de lever des recettes supplémentaires. Il n'y a pas un projet du Gouvernement wallon qui ne donne pas d'impulsion pour tenter de répondre à la crise. L'accueil de nouvelles compétences se fait sans une orientation stratégique claire et surtout concertée au sein de l'ensemble du Gouvernement.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Nicaise.

**Mme Nicaise (MR).** - Madame la Présidente, une brève intervention pour souligner que, autour de cette table, l'ensemble des partenaires et même des partenaires de la majorité partagent une inquiétude. Ils l'ont exprimée, notamment M. Drèze à propos des titres-services.

Madame la Ministre, pour reprendre les mots de ma collègue, Mme Ryckmans, au sujet des titres-services, vous nous avez fait vivre ce qu'elle a appelé « un feuilleton ». Si on lit la DPR, vous parliez de ne pas augmenter le prix du titre, de lier sa valeur au remboursement à l'entière de l'inflation, et de favoriser les entreprises qui investissent dans la formation des travailleurs. Effectivement, et je répète ce que mes collègues Mme Reuter et Mme Ryckmans ont déjà soulevé, nous apprenons, par la presse, qu'il va y avoir ce qui fait peur à votre partenaire dans la majorité : la réduction de la déductibilité fiscale. Il s'agit d'une inquiétude par rapport à ce budget : devons-nous considérer que cette réduction est la dernière mesure qui touchera les titres-services ? Devrons-nous attendre

d'autres surprises ?

Mme Ryckmans a fait le deuil de la réponse que vous lui aviez formulée en commission à une question qu'elle vous posait, vous signalez avoir confié au bureau PricewaterhouseCoopers une mission de consultance, par rapport aux incidences de la réduction de la déductibilité fiscale. Vous aviez signalé que l'étude était attendue pour la fin de l'année. Je vois que ma collègue pense que cette étude ne sortira jamais. A-t-elle été commandée ? A-t-elle coûté de l'argent ? Tout cela fait partie, me semble-t-il, du feuillet titres-services.

Lors du débat en séance plénière du 22 octobre où l'on débattait de ce point spécifique, vous aviez indiqué que sur la question de la déductibilité, vous prendriez le temps d'en évaluer tous les impacts. Un mois à peine plus tard, nous découvrons dans votre budget, que ces mots n'étaient que de vaines promesses et que cette déductibilité a été budgétisée et mise en place.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Madame la Présidente, mes collègues ont déjà parlé du chômage des jeunes et des chômeurs de longue durée. Ils ont fait, à cet égard, la comparaison avec la Flandre.

Pour ma part, je veux y ajouter une autre comparaison. En Communauté germanophone – qui fait bien sûr partie de la Région wallonne – on avait un taux de chômage de 8,6 % en octobre 2014. Aussi, quand on voit cela, on voit qu'il y a encore du pain sur la planche et la Région wallonne est encore très loin d'atteindre des objectifs satisfaisants.

Madame la Ministre, vous n'êtes pas responsable pour la situation actuelle, mais vous pouvez changer l'avenir. Et pour cela, je compte sur vous. Suite à la sixième réforme de l'État, nombre de compétences ont été transférées. C'était dans ce contexte particulièrement compliqué, dans lequel la crise se fait encore bel et bien sentir, comme l'a affirmé hier le Ministre Lacroix, lors de la présentation du budget, que le Gouvernement wallon a la responsabilité et le devoir de mettre en œuvre ces transferts de compétences de la manière la plus efficiente possible.

Dans tous les cas, les chiffres dont nous disposons n'inspirent pas confiance. Si l'on déduit la masse budgétaire provenant des transferts de compétences, le budget 2015 en matière d'emploi et de formation diminue de 16 221 000 euros alors que l'on entend sans cesse que cette politique est un fer de lance du Gouvernement et de son plan Marshall.

On doit, dès lors, se poser cette question : comment la ministre compétente peut justifier cette décision ? Comment voulez-vous agir sur le champ de l'emploi avec une telle diminution du budget ?

J'ai encore des questions précises.

Je vais attaquer la division organique 18 – Entreprises, emplois et recherches – et le programme 11 – Promotion de l'emploi. Je vise l'article budgétaire 31.06 -Subvention aux associations de gestion centre-ville.

Il est indiqué que le rapprochement entre les agences de développement local et les cellules de gestion centre-ville, envisagé lors de la précédente législature, ne s'est pas concrétisé. Ma question est, dès lors : pour quelle(s) raison(s) ? Ce projet est-il toujours d'actualité ? Allez-vous le concrétiser ? Et comment, d'une manière générale, ce dossier avance-t-il ?

Quand on lit la description des MIRE, c'est comme suit : « Les missions régionales pour l'emploi sont des personnes morales ayant pour mission principale de mettre en œuvre des actions d'insertion et d'accompagnement à destination du public éloigné de l'emploi, en vue de les conduire vers un emploi durable. ».

En effet, la simple description de fonction des MIRE pose la question du caractère sain de la part du financement du FOREm dans cette association, alors que le FOREm est animé par le même objectif.

Madame la Ministre peut-elle faire le point sur la santé financière des MIRE ?

Le travail effectué par les autres MIRE est-il concluant ?

Le montant alloué est-il suffisant pour que les MIRE mènent au mieux leurs missions ?

Et finalement, la question que je viens de poser : est-ce sain que le FOREm finance, en partie, les MIRE ? N'est-il pas juge et partie ?

Concernant l'article budgétaire 33.09 – Subvention aux structures d'accompagnement à l'autocréation d'emplois – quel est le taux de consommation pour 2014 ? Peut-être que l'on peut la comparer.

Quant à l'article budgétaire 33.10 – Convention premier emploi, secteur privé – combien de personnes en bénéficient ? Combien de conventions existe-t-il aujourd'hui ?

Je peux continuer, c'est peut-être beaucoup ce que je demande ici.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

**Mme la Présidente.** - Je n'ai pas voulu vous interrompre, puisque tout le monde était bien sur sa

lancée. Certains sont partis sur le débat général, et puis, évidemment, c'est difficile de faire un débat général, parce que ce sont des considérations générales. Donc, on se sent un peu obligé, pour étayer ce que l'on vient de dire, de faire référence à des programmes.

Si tout le monde est d'accord, on continue ? Simplement, vous me permettrez de faire un deuxième tour pour ceux qui devaient parler sur les programmes, point par point, de manière à ce que Mme la Ministre ne doive pas répondre trois fois à des considérations, d'une part, générales et, d'autre part, ayant trait à des programmes.

Je me permettrais de faire juste un petit rappel à notre collègue, Mme Reuter, qui avait une question en suspens sur les titres-services. À la Conférence des présidents, nous avons considéré que toutes les questions qui portaient de près ou de loin sur budget étaient intégrées, d'office, dans le débat. Si elles ne sont pas posées de manière formelle, mais que l'on peut considérer que le point a déjà été abordé, et bien nous ne reviendrons pas sur ce point-là. Je vous remercie, Madame Reuter, de considérer que, sur ce point, il a été répondu.

Il restera, bien entendu, l'ensemble des questions orales. Si vous avez des communications à nous faire d'ores et déjà, cela pourrait être intéressant pour que chacun se détende un peu.

**Mme Reuter (MR).** - Avant de faire un deuxième tour et que Mme la Ministre ne réponde à ce qui a déjà été dit, je propose que l'on reprenne, éventuellement, programme par programme et que les questions afférentes à chacun de ces programmes soient produites, dans la foulée, en complétant. De la sorte, on irait de bout à bout, du programme 1 à la fin.

**Mme la Présidente.** - Je vous approuve. Excusez-moi, Madame Baltus de vous avoir interrompue. Je voulais à la fois faire état de votre note de considération générale et détailler les programmes un par un.

#### *Discussion générale (Suite)*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - L'article budgétaire 33.12 porte sur l'accompagnement et la sensibilisation au management de la diversité, pour le secteur associatif. Les crédits proposés couvrent la mission confiée à la FGTB wallonne et à la CSC, au travers des ASBL SPAG et FEC, en matière de lutte contre la discrimination sans emploi et de gestion de la diversité des ressources humaines dans les entreprises et les organisations.

Pourquoi avoir choisi de subventionner ces deux syndicats uniquement ? Y a-t-il une explication ? Sur base de quels critères sont-ils choisis ? Et quel contrôle a Mme la ministre sur ce qui est réalisé ?

L'article budgétaire 41.06, c'est la même chose pour le secteur public. Quels sont les organismes qui disposent du crédit ? Et sur base de quels critères ?

L'article budgétaire 43.02 concerne les actions dans le cadre du développement local. Le financement est-il identique lorsqu'il s'agit d'initiatives privées ?

Pour les matières transférées, concernant l'accueil extrascolaire, à l'article budgétaire 33.03, là aussi, il y a un grand transfert d'argent et il serait aussi intéressant de savoir comment cela est géré. Que peut-on faire de plus avec cet argent quand on le compare avec ce qui était déjà fait maintenant ?

Concernant la convention premier emploi, aux articles budgétaires 33.14 aussi et 43.04, là aussi, il y a de grands transferts additionnels. Quelles seront les politiques mises en place par Mme la Ministre dans cette nouvelle matière ? Combien de jeunes sont concernés par ces différentes mesures ? Et pourquoi faites-vous le choix de ne pas liquider l'entièreté du crédit en 2015 ? Le montant alloué sera-t-il reconduit en 2016 ?

L'article budgétaire 11.01 porte sur l'octroi de crédits en vue de promouvoir l'initiative ou l'esprit d'initiative en matière d'emploi. Il n'y a pas de détail concernant cet article budgétaire ; peut-on savoir de quoi il s'agit concrètement ? Que vise-t-on pour un montant de 3 500 000 euros ? À mes yeux, il s'agit vraiment d'un montant dérisoire : que comptez-vous faire ? Cela serait intéressant de le savoir.

Je pense qu'il y a déjà de nombreuses questions très précises.

**Mme la Présidente.** - Danke schön, merci Madame Baltus. On peut refaire un tour rapidement pour les points des programmes, pour les uns et les autres ? Oui. Qui ?

Allez-y, on rentre dans le détail maintenant. Qui prend la parole ?

Programme par programme.

Les commissaires poseront leurs questions programme par programme.

La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** - Mes questions ont déjà été posées. Je ne vais donc pas les reposer.

**Mme la Présidente.** - Pour le groupe MR, programme par programme, des questions ?

Concernant le Programme 12, la parole est à M. Henquet.

**M. Henquet (MR).** - Concernant le Programme 12, l'AB 41.14 – Promouvoir et valoriser les métiers techniques et scientifiques – on diminue le montant de pratiquement 1 million d'euros. Pour quelle raison ? Estimez-vous que cela ne fonctionne pas ?

Concernant l'AB 41.16 – Le développement d'une offre de qualité liée au plan Marshall 2.vert, il s'agit d'une série de mesures concernant ce que l'on appelle l'alliance Emploi-Environnement, qui a été portée par le Gouvernement lors de la législature précédente. On se rend compte que l'on passe de 1,796 million d'euros à 271 000 euros. On bascule pratiquement de 1,5 million d'euros. Est-ce un détricotage de l'héritage Ecolo, un envenimement de l'ancienne collaboration ? Vous justifierez.

Concernant l'AB 41.19 – Améliorer et renforcer l'orientation, dans le cadre des essais métiers, cet AB passe aussi de 600 000 à 115 000 euros. La diminution est relativement drastique.

Concernant l'AB 41.17, toujours dans le cadre des essais et métiers et au plan Marshall 2.vert – Améliorer et renforcer l'orientation – j'aimerais un complément d'information.

On voit que l'AB 41.19 passe de 600 000 à 115 000 euros et l'AB 41.17 passe de 6,183 millions à 1,309 million d'euros. On diminue la dotation de pratiquement 79 %, puisqu'on diminue d'environ 5,3 millions d'euros.

Comment justifiez-vous tout cela alors que l'objectif était d'assurer une orientation qui tienne compte des réalités de marchés de l'emploi ? Revient souvent le fait qu'il faut développer les actions d'orientation avec le lien du monde du travail, il faut que ce soit accompagné par le FOREm, priorité aux jeunes, et cetera.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** - J'ai une question d'ordre plus général. Vous avez répondu en parlant de la révision du contrat de gestion avec le FOREm. Pouvez-vous nous confirmer quand elle se fera et comment, de quelle manière ?

**Mme la Présidente.** - Concernant le programme 13, la parole est à Mme Reuter.

**Mme Reuter (MR).** - Je n'ai pas le numéro de l'AB, c'est une question qui concerne les APE. Je me souviens que vous m'aviez répondu que toutes les APE – c'est d'ailleurs dans le budget – du plan Marshall sont pérennisées. Il n'y a pas de souci à ce niveau-là. J'aimerais savoir lesquels ne le sont pas.

J'ai une question précise sur les écopasseurs. J'ai lu qu'ils seraient financés jusqu'en 2014 par le Gouvernement wallon à concurrence de huit points APE complétés de 2 500 euros de frais de fonctionnement. Que deviennent-ils ? Existents-ils encore ? Y a-t-il d'autres points APE pour d'autres types de postes qui passent aussi à la trappe ?

En ce qui concerne le Programme 13, l'AB 41.06 – La réforme du plan résorption de chômage, on en a déjà beaucoup parlé. Vous avez parlé de l'économie de 10 millions d'euros qui avait été augmentée puis diminuée. A-t-on calculé précisément l'impact de ces 10 millions d'euros en termes de points et d'emploi ? Sait-on dire si, au final, on ne baisse que de 10 millions d'euros par rapport à ce qui était annoncé ?

On a eu la même discussion par rapport à l'ajustement, les APE marchands et jeunes diminuent, tandis que de nouveau les services d'accueil de l'enfance, de l'aide à la personne augmentent. Je suppose que la réponse est la même, mais je vous pose tout de même la question. Est-ce juste une question de constat ? On voit qu'il y a plus de besoins au niveau de l'enfance que pour les APE marchands. Cela me pose une petite question précise. Je ne sais plus si c'est là précisément, mais dans l'exposé général, j'ai lu que les APE injectés dans le secteur marchand contribuaient vraiment à la création d'emploi. Je suis étonnée que l'on transfère un budget important en 2014 vers le secteur de la petite enfance. Ce n'est pas moi qui vais dire qu'ils n'en ont pas besoin.

Ici, même chose, diminution d'un côté, augmentation de l'autre. Est-ce pour les mêmes raisons exactement ? A-t-on vraiment constaté que cela ne marche pas terrible ? Surtout, pouvez-vous me dire combien de postes APE on a pour l'accueil de l'enfance et l'aide aux personnes ? Combien va-t-on pouvoir augmenter grâce à ce budget-là ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** - J'ai une question sur la motivation de manière générale. Si on regarde le total du Programme 13 – Réduction de chômage, il diminue de 3 millions d'euros en crédits d'engagement, mais augmente de 8 millions d'euros en crédits de liquidation. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

Je suis allée voir les chiffres du FOREm. Le budget du FOREm annonce une diminution de 10 millions d'euros observée au niveau de la dotation APE, hors plan Marshall 2.vert sur base de la dotation 2014, indexée de 1,3 %. Le nombre de points octroyés en 2014 est néanmoins maintenu avec une valeur du point réduite de 1,5 %.

Il y a aussi 88,7 millions d'euros pour les APE liés aux plans Marshall 2.vert et SESAM. Voulez-vous bien confirmer ces chiffres ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Reuter.

**Mme Reuter (MR).** - J'ai encore une petite question. M. Drèze en a déjà parlé dans son exposé tout à l'heure. On a parlé de la subvention complémentaire pour couvrir une partie de l'ancienneté barémique des travailleurs APE. Elle doit être effective avant la fin de l'année. Les travailleurs APE affichant une ancienneté égale ou supérieure à cinq ans sont concernés. On attendait depuis dix minutes, tout cela était en suspens.

L'arrêté de 2013 a donc prévu un remboursement rétroactif pour les années 2011 et 2012. Quant au calcul des montants par employeur, il doit être finalisé au sein des services du FOREm. Au total, c'est presque 11 millions d'euros qui doivent sortir des caisses du FOREm pour couvrir cette ancienneté barémique. Je voudrais savoir où on trouve cela dans les budgets. Si c'est le FOREm qui rembourse directement, a-t-il ce budget pour le faire ?

**Mme la Présidente.** - Concernant le Programme 14 – Plan de résorption du chômage, j'irai directement par l'administration, y a-t-il des questions ? Non.

Concernant le programme 16 – Nouveau FOREm, contrôle disponibilité des chômeurs, la parole est à M. Henquet.

**M. Henquet (MR).** - Il y a une subvention importante due au transfert des compétences puisque l'on est à 18 millions d'euros pour le contrôle des chômeurs, l'exécution des sanctions, et cetera.

J'aurais voulu avoir quelques renseignements sur la façon dont cela va s'organiser. Combien de personnes vont rejoindre cette équipe ?

Va-t-elle pouvoir travailler de façon autonome ? Un contrat de gestion et un accord de coopération sont-ils prévus ou pas ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** - Je voulais avoir une explication sur ce point. Comment voyez-vous ou comment va être assurée la séparation de ces deux fonctions entre l'accompagnement et le contrôle ? Je pense que cela fait aussi partie des orientations politiques, de bien clarifier les choses pour ne pas que les personnes qui sont en contrôle soient aussi les accompagnateurs des demandeurs d'emploi. Comment Le FOREm va-t-il assurer cela et comment allez-vous vous en assurer, également ?

**Mme la Présidente.** - Le point 17 a été largement commenté, c'est celui sur les titres-services.

La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** - Je reviens sur une question sur l'allocation du Fonds de formations. Un des éléments importants de votre politique sur les titres-services est de mettre des critères de qualité en échange de la revalorisation pour les entreprises, une meilleure revalorisation de la valeur de remboursement des titres-services pour les entreprises qui assurent de la formation.

Or, vous me répondiez que ces 2 millions d'euros du Fonds ont été transférés du Fédéral. Par contre, on sait aussi que ce Fonds, quand il était au Fédéral, était loin d'être utilisé. J'aurais donc voulu avoir une orientation sur comment vous alliez l'activer. Avez-vous déjà établi des critères ou des mécanismes pour renforcer ces critères de qualité de la part des employeurs ?

**Mme la Présidente.** - Nous passons au Programme 18 relatif aux réductions de cotisations sociales sur groupe cible.

La parole est à Mme Nicaise.

**Mme Nicaise (MR).** - Il s'agit d'une nouvelle compétence. Le montant du transfert s'élève à environ 655 millions d'euros. Ces articles visent à financer la réduction des cotisations sociales sur les groupes cibles.

J'ai entendu tout à l'heure Mme la Ministre lorsqu'elle parlait du public cible des personnes éloignées de l'emploi. Ces publics cibles visaient six groupes. Ma question est la suivante : où en est la mise en œuvre de cette nouvelle matière, au sein du FOREm ? Combien de nouveaux agents seront-ils en charge des réductions de cotisations sociales ? Allez-vous calquer, Madame la Ministre, votre politique, sur le modèle fédéral ou avez-vous une lisibilité différente ?

Cette politique est-elle déjà mise en place et est-elle déjà effective, aujourd'hui ?

**Mme la Présidente.** - Nous passons au programme 21 relatif aux formations professionnelles.

La parole est à Mme Nicaise.

**Mme Nicaise (MR).** - Nous parlons des formations des salariés hors FOREm. Les objectifs étaient la lutte contre les pénuries de main-d'œuvre, le renforcement de l'accessibilité de tous aux outils de la société de l'information et, enfin, d'augmenter l'offre de la formation.

On constate, dans le budget qui nous est présenté, une diminution que je peux qualifier de « faible », même si elle porte sur 2 millions d'euros.

Au départ, on a un budget de 50 millions d'euros. J'ai épinglé, dans le budget, une double subvention de l'ASBL Interfédération : une à l'AB 33.12 « subvention

en vue de soutenir les actions de qualification » et l'autre à l'AB 33.16 – Subvention à l'ASBL Interfédération dans le cadre de la promotion du secteur des EFT et des OISP.

Ma question est la suivante : pourquoi cette ASBL dispose-t-elle de deux subventions à deux AB différentes ? Quel est, au total, le montant exact qui sera retenu par cette ASBL ? Plus généralement, comment va s'articuler ce système, entre le FOREm et les différents acteurs et opérateurs ? Quel est l'état de leurs relations ? La préqualification ne concernerait-elle plus Le FOREm ? Qu'en est-il ? Je vous remercie et j'attends vos réponses avec attention.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - J'aurais deux petites questions.

La première porte sur l'Euroskills dont vous avez parlé tout à l'heure. En tout cas, ici, dans cette ligne, il y a une Euroskills 2012 qui n'est créditée d'aucun budget, alors que vous aviez parlé, tout à l'heure, de l'importance et de l'intérêt d'Euroskills, tout relatif, me semble-t-il.

J'ai interrogé Mme la Ministre Milquet, sur l'intérêt de changer les mentalités sur la formation professionnelle et de revaloriser les métiers techniques par ce concours de compétences dans lequel, d'ailleurs, les Wallons se sont assez bien fait remarquer.

C'est peut-être une scorie, mais cela m'intéresse que vous me l'expliquiez. Dans les objectifs du programme, à la fin de la page, « Le programme financera les actions relatives à la formation afin de faire de celle-ci un socle de développement régional. Elle s'oriente, notamment, sur le fait de favoriser le développement durable. ». Je vois donc là encore, quelque chose qui reste en matière de développement durable, pouvez-vous m'en dire plus ?

**Mme la Présidente.** - Nous passons au programme 22 relatif au FOREm-formations.

La parole est à M. Henquet.

**M. Henquet** (MR). - Ce programme est sans doute celui qui diminue le plus, parce que l'on perd pratiquement 15 millions d'euros.

Pour l'AB 41.04, concernant le financement des chèques formations, la DPR signale qu'elle veut encourager la formation continue et on voit le budget qui diminue. Forcément, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on relève tout de même une série de points de contradiction.

En ce qui concerne l'AB 41.11, l'articulation entre la formation initiale et la formation continuée, on peut

notamment lire qu'il y a un subventionnement des centres de compétences et qu'un nouvel accord va être signé entre la Région et la Communauté française. C'est-à-dire que la Communauté française permettra d'ouvrir ces centres de technologie avancés aux demandeurs d'emploi et, inversement, la Région wallonne ouvrira ses centres de compétences aux élèves du qualifiant, ce qui est très bien. Cependant, problème, le FOREm le dit lui-même : « L'accord de coopération avec la Communauté française ne pourra être pris en charge en 2015 ». Quelle est la nature exacte de ce lien ?

Tout aussi ennuyeux, on remarque une baisse drastique au niveau de certaines AB et, notamment, la 41.17 qui perd 5 millions d'euros, la 41.18 qui perd 7 millions d'euros. C'était lié au plan Langues, également. La 41.20 perd 4 millions d'euros, la 41.21 perd 7 millions d'euros et la 41.25 perd pratiquement 1 million d'euros. N'ayant reçu aucune explication dans l'exposé à ce sujet, cela rend, évidemment, l'interprétation et la compréhension relativement opaques.

**Mme la Présidente.** - Nous passons au Programme 24 – IFAPME.

Nous passons au Programme 25 – Politique croisée dans le cadre de la formation.

La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - À la page 121, on mentionne : « Si l'OFFA voit le jour ». Or, je ne comprends pas, parce que vous l'avez annoncé dans votre politique. Qu'en est-il ?

**Mme la Présidente.** - Nous avons fait le tour de l'ensemble des programmes, à la fois pour l'exposé général, ainsi que pour l'ensemble de vos questions programme par programme.

La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Vous ne me rendez pas la tâche facile de mêler le débat général et les questions particulières, mais nous allons tenter l'exercice. Allons-y !

Les premières questions, si vous vous en souvenez, avaient trait à des considérations générales relatives au chiffre de l'emploi ou du non-emploi chez nous. Je voudrais insister sur le fait que, depuis 2008, notre Région, mais aussi notre pays, en général, a connu une situation difficile. C'est malheureusement une hausse des demandeurs d'emploi à laquelle nous assistons. Notre Région n'échappe pas à la règle, bien qu'elle résiste mieux. Je ne résiste pas, malgré tout, au plaisir de la signaler. Elle résiste mieux probablement que l'ensemble du pays, puisque entre 2008 et 2014, les chiffres montrent que le taux de la demande d'emploi a augmenté de plus de 15 % sur l'ensemble du pays, alors

que pour la Wallonie, le taux a augmenté de 3,7 %. Vous voyez la différence.

Peut-être est-ce dû à tous les efforts qui ont été faits antérieurement et, notamment, à l'impulsion du plan Marshall qui concentre les efforts, qui trouve des pôles de compétence et des efforts conjugués, des synergies entre les acteurs, que ce soit les entreprises, les universités, les chercheurs, les partenaires sociaux. Bref, tout le monde se retrouve autour de la table pour essayer de mettre en œuvre des actions prioritaires avec un budget prioritaire.

On va y arriver. Le plan Marshall, aujourd'hui, est à bout de course pour ce qui concerne le plan Marshall qui avait évolué en même temps que la législature précédente. Par nature, le plan Marshall peut repartir avec une nouvelle législature, mais encore faut-il le décider, bien entendu. Pas plus tard que la semaine dernière, nous étions réunis en Gouvernement pour discuter de l'opportunité de repartir et de voir quels axes nous pourrions donner à une nouvelle mouture du plan Marshall.

C'est la raison pour laquelle je vous dis déjà que beaucoup ont posé des questions sur les allocations budgétaires en lien avec le plan Marshall. Il est logique, dès lors, que l'on ne puisse pas traduire, aujourd'hui, dans des chiffres de budget, des décisions qui n'ont pas encore été prises. C'est la règle comptable de base, même si l'intention, forcément, est de retrouver un envol, des moyens de poursuivre des actions.

Aujourd'hui, dans le budget, nous sommes obligés de montrer qu'il y a un terme aux actions menées antérieurement.

Concernant l'emploi des jeunes, je souhaite dire que, malgré tout, ces derniers mois – et même sur toute l'année 2014 – les chiffres ont été un peu meilleurs en termes de demandeurs d'emploi. Il est vrai que ce n'est pas facile, mais depuis 2008, cette tendance est à la hausse. Aujourd'hui, 2013-2014, l'exercice de comparaison montre que, sur cette année, il y a un infléchissement. On commence à connaître une diminution du taux de demandeurs d'emploi. Ce n'est pas mal. La diminution est plus forte dans la tranche d'âge des moins de 25 ans.

Je pense que c'est une nouvelle qui peut être mesurée à sa juste valeur, d'autant plus que Le FOREM a fait énormément d'efforts depuis les deux ou trois dernières années pour mettre un focus sur la question du retour à l'emploi des jeunes ou de trouver un emploi pour les jeunes qui sortent de l'école avec des procédures particulières. Je vais y venir assez rapidement.

Vous me parliez de contact avec ma collègue de l'enseignement, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous avez vu que, effectivement, des

demandes émergent. Pour ma part, je suis tout à fait favorable à un dialogue entre les deux institutions et au fait que nous devons continuer ce qui avait été entamé lors de la précédente législature, c'est-à-dire des Gouvernements conjoints.

Il y en a un qui est en préparation. Des intercabinets ont déjà eu lieu, d'ailleurs, avec plusieurs sujets à l'ordre du jour, notamment, par exemple l'OFFA, mais aussi d'autres questions en lien avec les collaborations antérieures ou futures, entre le monde de l'enseignement et le monde de la formation. Vous voyez que l'on est vraiment dans cet état d'esprit : poursuivre la collaboration entre nous.

Concernant le budget, plusieurs ont relevé la prudence. Je crois que c'est une évidence. On ne peut pas, aujourd'hui, se permettre d'être flamboyant. Je crois, au contraire, que nous avons besoin d'humilité dans la situation qui est la nôtre. Les chiffres que je viens de vous donner sont des chiffres qui doivent nous permettre, à la foi de réfléchir sur notre propre situation, parce qu'ils ne sont pas bons, et de dire qu'il y a une tendance qui s'inverse et qu'il faut continuer, poursuivre notre investissement dans des politiques ciblées, notamment à l'égard des groupes cibles, mais aussi à l'égard de certaines compétences. En particulier dans la formation pour avoir une main-d'œuvre qualifiée qui correspond aux besoins de notre économie, de nos entreprises, pour continuer à offrir de l'activité, et donc de la création d'emplois.

Plusieurs intervenants ont évoqué les articles de presse. Je crois que l'exposé que je vous ai fait aujourd'hui était probablement beaucoup plus fouillé, plus terre-à-terre et plus chiffré que les questions sur lesquelles les journalistes m'ont interpellée. Aujourd'hui, c'est justement l'occasion, au travers de cet après-midi – et peut-être soirée – en commission, ensemble, que l'on puisse passer un peu de temps pour expliquer plus avant tout le détail contenu dans ces articles budgétaires.

Cela dit, ce qui a été expliqué dans la presse aujourd'hui n'était jamais que, si vous regardez bien, ce qui est dans la Déclaration de politique régionale, les pages de 9 à 20, qui reprennent l'ensemble des priorités traduites en termes plus simples, pour permettre une vulgarisation.

On parlait tout à l'heure d'un secteur qui fonctionne bien, selon les termes qui ont été utilisés : c'est le secteur du travail intérimaire. Je pense personnellement – permettez-moi de m'exprimer aussi de temps en temps au plan personnel – que créer de l'emploi précaire ne permet pas à une société de créer de la véritable richesse. C'est ma véritable option. Nous essayerons, malgré tout, de fournir des emplois et des stages avec de véritables contrats. On va y revenir dans d'autres matières.

Sur les titres-services, je comprends que vous vous y

attardiez toutes et tous. C'est important, puisque c'est tout de même un dispositif qui a permis, à une période donnée, de sortir de ces circuits de travail en noir. Je m'inscris en faux sur des réflexions qui disent : « Les travailleurs vont retourner travailler en noir ». Je pense que les travailleurs ne retourneront jamais travailler en noir. Ceux qui ont la chance de pouvoir s'inscrire dans une société de titres-services, évidemment, accèdent enfin à un régime de couverture de sécurité sociale ou d'assurance maladie. Je pense donc que ces personnes, de manière volontaire, ne retourneront pas dans le circuit du travail en noir, mais que par contre, des nouvelles situations risqueraient, elles, d'enclencher cela, mais je n'en suis pas persuadé.

Fondamentalement, nous avons maintenu notre action. Tout ce que j'avais annoncé, nous l'avons maintenu. Pas d'augmentation de la valeur du titre : il faut tout de même rappeler qu'il est passé de 6 à 9 euros. Nous allons intervenir plus avant pour permettre de couvrir l'indexation qui n'était couverte qu'à concurrence de 73 % par le Fédéral. Les titres-services ne sont pas utilisés non plus par l'ensemble de la population, mais par une partie seulement. Des chiffres divergents circulent : de 11 % de la population à 18 % des ménages.

Toujours est-il que la conclusion qu'il faut en tirer, c'est tout de même que, au minimum huit personnes sur dix ne seront pas impactées par les mesures, aujourd'hui, de la déductibilité du titre. Sur la question du lien avec le niveau de revenu, la déductibilité est possible jusqu'à 150 chèques. Cela veut dire qu'après, ceux qui auront les moyens de s'offrir plus de chèques, d'heures par semaine, de toute façon n'ont pas accès à la déductibilité. Travailler sur quelque chose qui n'est, de toute façon, pas déductible, c'était compliqué sur le plan fiscal. Là, on est un peu coincé dans la mesure, en tout cas, en tant que telle, par rapport à la déductibilité du titre-service, bien évidemment.

Sur l'étude – j'en viens à toutes les questions qui viennent en tête par rapport au titre-service et qui ont été posées au cours du débat – je vous avais annoncé qu'elle avait été commandée auprès de PwC. Elle a bien été commandée, je vous le confirme, mais nous ne l'avons pas encore reçue.

Par contre, pourquoi venir maintenant, me demandez-vous, sur les dispositions fiscales ? Tout simplement parce que, vous le savez aussi, une mesure fiscale n'aura d'impact qu'au minimum un an – si pas un an et demi – plus tard. Dès lors, il faut dès maintenant pouvoir prendre les mesures, quitte à l'ajuster au fil du temps. On verra bien en fonction de l'étude qui nous parviendra. Cependant, nous savions que, s'il fallait agir sur la question des titres-services, ce n'était pas sur le prix, ce n'était pas non plus sur les volumes et en tout cas sur la question de l'indexation. La seule possibilité qui nous restait, c'était d'agir sur la déductibilité. Cela, on ne l'a jamais caché et, aujourd'hui, les calculs ont été

faits de manière telle que cela nous permet aussi de retrouver un levier de moyens en recettes pour la Région. Vous avez vu que, malgré tout, des économies ont été faites sur toute une série d'allocations, mais ce qui est recherché aussi, c'est d'avoir des moyens d'enclencher quelques recettes au niveau du budget régional.

Une enquête menée par Sodexo démontrait que 66 % des utilisateurs déclaraient ne pas tenir compte de la déductibilité fiscale pour la question de l'achat du nombre de leurs titres. C'est important. Cela veut dire que, au-delà de l'impact purement financier, il y a autre chose. Heureusement d'ailleurs ! C'est probablement la confiance que l'on peut trouver à l'égard du travailleur, la confiance à l'égard de la société de titres-services. Lorsque vous vous situez dans le circuit du travail au noir, si le travailleur s'absente pour raisons médicales, vous n'avez pas de remplaçant. Cela ne se trouve pas comme cela. La société de titres-services va vous offrir de pouvoir travailler avec des remplacements, avec des horaires, le cas échéant, adaptés. Bref, il y a une souplesse avec un travail déclaré et en titres-services qui convient non seulement au travailleur, mais aussi à l'utilisateur du titre. C'est peut-être quelque chose qui a plus de valeur que simplement les montants financiers.

Sur les montants, je vais prendre une fiche, parce que l'on avait même poussé la réflexion à trouver un peu les tranches... Pour les utilisateurs, en fonction des tranches utilisées, par exemple de 0 à 50 titres-services, nous avons un peu plus de 72 500 utilisateurs. Cela représente 26 % du total. De 50 à 100 titres-services, 75 300 utilisateurs, presque 27 % du total. De 100 à 150 titres-services, ce sont 54 000 utilisateurs qui représentent 19 % de l'ensemble des utilisateurs. Sur le reste, consommant plus et donc ne pouvant pas déduire...

*(Réaction de Mme Reuter)*

Oui, un peu plus, 28 %.

Si l'on exclut ces 28 % pour lesquels, au-delà de 150 titres-services, il n'y a de toute façon pas de déductibilité, sur les 72 % des utilisateurs qui utilisent moins de 150 titres-services, 26 % vont perdre un maximum de 90 euros ; 27 % vont perdre un maximum de 180 euros – c'est évidemment variable en fonction de la tranche – et 19 % vont perdre un maximum de 270 euros. Par rapport aux 540 euros que vous aviez annoncés, nous n'y sommes pas du tout, parce que 85 % des ménages ne comptent, en réalité, qu'un seul utilisateur de titres-services. Vous voyez que, s'il faut doubler, ce sont, malgré tout, des cas exceptionnels, on arrive à un sur dix ou un peu plus.

**M. Drèze (cdH).** - Il n'est tout de même pas illogique de penser que, si l'on diminue la déductibilité fiscale, certains employeurs ne vont plus acheter autant de titres-services. Les agences de titres-services vont

donc devoir remercier. Certaines personnes vont retourner sur le marché au noir, forcément. Le titre-service a augmenté, il y a un an ou un an et demi, et est passé de 8 à 9 euros. Je suppose que des études ont été faites et que l'on sait le nombre de personnes qui ont abandonné les titres-services ou pas. Plutôt que de jouer sur un paramètre que l'on ne maîtrise pas, on avait un paramètre que l'on maîtrisait, à savoir : le coût du titre-service.

Il faut aller au-delà du simple et pur plan financier.

Avec l'augmentation de 8 à 9 euros, on a hurlé au loup en disant : « On va faire revivre le travail au noir ! ». En réalité, ce n'est pas ce qu'il se passe. On a maintenant les statistiques et on a suffisamment de recul que pour voir comment les utilisateurs ont réagi. Certes, il y a une diminution, mais elle est de 2 % et on ne sait pas si elle est due à la situation des ménages qui, par ailleurs, sont influencés par toute une série d'autres facteurs, ou réellement par l'augmentation du coût du titre. Il n'y a pas d'impact direct ou de corrélation importante entre le volume des chèques commandés par les utilisateurs ou le volume des utilisateurs tout simplement et l'augmentation du coût du titre.

Ici, on est encore dans une autre situation où l'impact va être différé, puisqu'il viendra seulement en 2016, puisque l'on est dans la déductibilité fiscale. Les plus gros utilisateurs – ils sont certes 28 % – sont déjà habitués au fait que, au-delà de 150, on ne déduit pas. Par ailleurs, il est clair qu'à choisir, un utilisateur qui va payer la même chose pour un travailleur au noir que pour un travailleur déclaré, à mon avis il n'hésitera pas et il conservera son travailleur déclaré. Pourquoi ? Parce qu'il y a des assurances, des remplacements, des couvertures et parce que si, par exemple, la personne, malheureusement, subit un accident domestique, c'est pris en charge. Si la personne est malade de longue durée, il y aura un remplacement de longue durée. Il y a donc toute une série d'avantages qui vont largement pallier et compenser cette déduction fiscale.

Certes, ce n'est pas drôle, on cherche des recettes supplémentaires. L'impact est différé à 2016 et, par ailleurs, pour toute une série d'utilisateurs – plus de 50 % - c'est inférieur à 180 euros par ménage. On n'est pas non plus dans des proportions trop fortes, surtout quand vous le ramenez sur le mois : 180 euros divisés par 12 mois, cela fait 15 euros. C'est un chèque et demi.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze** (cdH). - Quand on dit que l'impact est différé sur 2016, on peut dire cela, mais les clients décident aujourd'hui. J'ai une entreprise de titres-services dans le non-marchand, je ne vis pas de cela, cela me prend du temps et cela ne me rapporte rien, si ce n'est la satisfaction de créer de l'emploi. Je vois, auprès des clients, qu'ils réfléchissent, aujourd'hui. Il est vrai que l'impact fiscal sera l'année prochaine, mais il

reste une décision qui est prise aujourd'hui.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Il y a aussi l'impact d'une communication. Je suis désolée de devoir parler comme cela, mais on a fait peur, comme avec d'autres mécanismes, comme les APE. On a vu toute une série d'associations hurler et s'inquiéter de savoir s'ils allaient pouvoir continuer leurs actions. On va voir tout de suite qu'ils vont pouvoir continuer leurs actions.

Sur les titres-services, c'est pareil, on a hurlé et on a un peu fait peur. Inévitablement, ce type de messages, en termes de communication, a un impact négatif. Aujourd'hui, on essaye, ensemble, de rendre un peu confiance, pour faire en sorte de rassurer les personnes, les travailleurs et les sociétés de titres-services – ce sont 42 000 emplois en Wallonie, dont énormément de femmes. Les travailleuses, par ailleurs, parfois, essayent de se réinsérer après des périodes où elles sont restées à la maison pour les enfants, et cetera. Il y a donc énormément de travailleurs pour lesquels il serait méritant de pouvoir continuer ce travail et de ne pas retourner dans le circuit du noir et dans des systèmes non protégés où ils ne sont pas sous la protection, notamment de l'assurance-maladie, et cetera.

Le travail au noir, pour moi, n'est pas une alternative. La mesure qui est prise ici ne devrait pas – je mets toujours au conditionnel, parce que l'on ne sait pas ce qui arrivera demain – avoir d'impact majeur :

- sur la consommation des titres ;
- sur les utilisateurs ;
- sur les sociétés de titres-services.

Même si je pense que la vapeur des premières craintes va s'estomper, me semble-t-il, dès que l'on sera un peu plus clair dans nos messages et que l'on aura largement été un peu plus pédagogique sur notre budget wallon et la volonté par rapport aux titres-services.

Notre Gouvernement est attentif aussi à préserver la qualité de l'emploi dans le secteur. Pour cela, il maintient une dotation par rapport à la formation d'un peu plus de 2,129 millions d'euros. Ce qui est important aussi, c'est que ces travailleurs et ces travailleuses, en général, obtiennent des formations, aient l'opportunité de suivre ces formations. Cela, nous y serons vigilants. C'est ce que l'on appelait tout à l'heure une formule pour expliquer que nous veillerons à soutenir en priorité les entreprises qui effectuent ces formations, qui maintiennent la qualité du service et donc forcément le bien-être de leurs travailleurs et de leurs travailleuses. On aura donc un œil attentif par rapport à ces formations. Je crois que c'est important. Toutes les sociétés de titres-services ne travaillent pas au même rythme à cet égard. Je crois que l'on a une action politique qui est là pour vraiment aller de l'avant.

Je crois que j'ai un peu dit tout ce que j'avais à dire par rapport à la question des titres-services et toutes les questions que vous m'aviez posées.

Madame Reuter, vous aviez attiré mon attention sur les 14 % - je pense - d'indépendants et le fait que c'était encore trop faible et qu'il fallait mener des actions pour essayer d'aller de l'avant. Il y a déjà des actions ici dans les allocations budgétaires, des mesures qui avaient été prises antérieurement. Nous allons poursuivre et continuer. Je suis d'accord avec vous : il faut susciter l'envie d'entreprendre, en particulier chez nos jeunes, pour créer de l'emploi.

Il y a les formations de chefs d'entreprise, j'en ai parlé tout à l'heure dans mon exposé. C'est vraiment la mission aussi de l'IFAPME, en produisant du management bien formé. On a vu, dans certains secteurs, combien il pouvait être catastrophique que le management ne soit pas la hauteur de l'organisation, surtout quand elle prend un peu d'ampleur. Il y a parfois des règlements qui interviennent. Il serait dommage que le management ne soit pas aussi soutenu et qu'il ne puisse pas bénéficier de formation. Je crois que l'IFAPME, là-dessus, est extrêmement attentive.

Nous avons les mesures en lien avec les S.A.A.C.E., donc le soutien à l'autocréativité d'emploi. Je peux vous dire que je n'ai pas encore effectué beaucoup de visite, je n'ai pas eu beaucoup de temps, j'ai été vraiment sur le budget et dans la concertation plutôt qu'autre chose. Mais lors des quelques sorties que j'ai pu faire à l'occasion d'événements, d'anniversaires, et cetera, je peux vous dire que j'ai trouvé, sur le terrain, des personnes extrêmement motivées et un public de jeunes et de moins jeunes dans ces S.A.A.C.E. qui était extrêmement porteur d'un message positif en disant : « Si je n'avais pas eu le soutien des S.A.A.C.E., je pense que je n'aurais pas fait le pas. Je n'aurais pas osé. ». Grâce à ce soutien, des personnes lancent, aujourd'hui, leur propre emploi. C'est merveilleux quand elles peuvent en lancer un deuxième, pourquoi pas un troisième. Il y a parfois comme cela des évolutions exemplaires. Donc, avec les S.A.A.C.E., je pense que c'est un système qui fonctionne bien.

Il y a les mesures Airbag. Mon prédécesseur y tenait beaucoup. Je crois que c'est aussi une mesure qui soutient les indépendants, qui soutient le fait que, quand on est un petit indépendant en particulier, on a un peu peur de passer au recrutement d'un travailleur. Cela fait peur en termes d'exigences administratives et en termes financiers également, en termes de volume d'emplois réellement à prester. Je crois que toutes ces mesures viennent soutenir largement l'esprit d'entreprendre et les initiatives des indépendants.

On a parlé de la formation en alternance.

Sur l'OFFA, bien sûr, même s'il y a des réserves émises, je vous prie de croire que je vais tout mettre en

œuvre pour que ce soit effectif en 2015.

Justement, Monsieur Henquet, l'OFFA visera à faire le lien entre les CEFA et tout le système de la formation et de l'apprentissage via l'IFAPME. Au-delà des accords de coopération, au-delà des mesures qui parfois nous lient même budgétairement, on a aussi maintenant une coupole qui sera l'OFFA qui veillera évidemment à maintenir et à activer toutes ces collaborations et toutes ces synergies. Je crois que l'on essaie de tout mettre en œuvre pour que, même si Région et Fédération Wallonie-Bruxelles sont sur des compétences différentes, on puisse malgré tout créer des rapprochements. C'est cela l'intelligence que l'on peut avoir.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Reuter.

**Mme Reuter (MR).** - Je voulais juste, par rapport à cela, préciser. Cela veut dire que l'on va essayer de rendre ce système-là un peu plus cohérent, de ne pas avoir deux types de formation en alternance qui font finalement la même chose, même si je caricature un peu.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - On va surtout essayer de valider les compétences, essayer d'obtenir des certifications qui parviennent à mettre à l'aise finalement chaque personne dans son parcours. Il y a des jeunes, par exemple, qui abandonnent les études pour des raisons extérieures à leur volonté : des situations familiales, des moyens financiers manquants. Je pense que ce qu'il nous faut faire, c'est trouver des ponts entre l'enseignement au départ et, par la suite, la possibilité de poursuivre sa formation avec une insertion, que ce soit au niveau des hautes écoles, ou au niveau des certifications, des validations de compétence dans les centres de formation.

Je crois que, à un moment donné de la vie, il peut se passer des événements qui permettent de s'impliquer à nouveau dans des études ou, à l'inverse, tout simplement de suivre une formation parce que techniquement ce sera plus facile, mais de bénéficier de cet apport supplémentaire et complémentaire parfois pour in fine – et je pense que c'est l'objectif – avoir un papier en main, avoir une certification qui permette d'être valorisé auprès des entreprises, auprès des sociétés qui auront besoin de ces compétences. Des rapports ont été établis par toute une série d'acteurs, même internationaux, sur les valeurs ajoutées de la Wallonie. On parlait beaucoup de la main-d'œuvre, malgré tout la qualité de l'enseignement, de nos universités et de la formation. Le constat qui restait, c'est l'adéquation entre les besoins dans les entreprises et ce qui est offert comme formation au plan général.

C'est là-dessus que l'on va encore devoir travailler ensemble au travers de mécanismes, accords de coopération, OFFA, et cetera.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Henquet.

**M. Henquet (MR).** - C'est très bien d'avoir cette coopération, mais a-t-on déjà une idée du comité directeur qui gèrera cela, parce que l'on sait très bien que l'IFAPME, le CEFA, c'est souvent chien et chat. Même à l'intérieur de la Communauté française, quand on parle entre réseaux, c'est extrêmement difficile de mettre les gens autour d'une même table. Ici, on complexifie encore, même si je suis, évidemment, pour éviter ces redondances d'organisation.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - En fait, aujourd'hui, il y a ALTIS, si vous connaissez, qui est la matrice qui va servir de base pour le fonctionnement futur de l'OFFA. L'idée est de simplifier, de supprimer ALTIS. On va repartir sur un nouveau modèle avec des modalités de composition de comité directeur, et cetera, spécifiées dans l'accord de coopération. Pour plus de détail, on peut vous transmettre les informations.

L'idée est aussi, sur le terrain, d'avoir des actions très concrètes, par exemple le statut des apprenants. Vous savez très bien que le statut de l'apprenant du CEFA n'est pas le même que celui de l'apprenant de l'IFAPME, ce qui, sur le terrain, enclenche quelques difficultés bien sûr.

Ce sont typiquement les questions auxquelles va s'atteler demain l'OFFA.

C'est en vrac, je suis désolée, mais c'est au fur et à mesure des questions qui ont été posées. Plusieurs d'entre vous ont aussi évoqué la hauteur du budget ou des allocations budgétaires relatives au FOREm hors transfert de compétences. Si vous avez supprimé les allocations relatives au transfert des compétences, vous constatez effectivement une diminution de 16 millions d'euros. Oui, c'est un peu normal, on ne peut pas expliquer que l'on fait des économies et retrouver une augmentation du budget in fine. Cela ne va pas très fort. Donc, vous avez déjà un gros paquet que vous trouverez dans les APE. Une diminution de 10 millions d'euros des APE, cela se voit dans un budget.

Le reste est évidemment en lien avec l'effort qui avait été sollicité au FOREm de faire 5 % d'économie sur ces frais de fonctionnement. Donc, l'un dans l'autre, vous retrouvez, bon an mal an, ces 16 millions d'euros dans ces deux explications majeures.

Sur le Fonds de réserve, vous me posez la question de savoir si la transformation des moyens – puisque l'on supprime le Fonds de réserve – dans aujourd'hui la dotation de base du FOREm à concurrence de 31 millions pour cet exercice, est un *one shot* ou pas. Je peux vous confirmer bien sûr que ce n'est pas un *one shot* et que ce sera bien récurrent.

La question de moratoire a été posée. Je comprends bien votre inquiétude, notamment sur les ADL et sur les opérateurs de formations. On ne cache rien. Il n'y a pas non plus de volonté de supprimer des politiques. Au contraire, la volonté est de pérenniser ces mesures. Mais par contre, d'en maîtriser le budget. Quand on a des dispositifs qui n'ont pas d'enveloppes fermées. C'est évidemment toujours compliqué de pouvoir maîtriser les choses. L'idée est de mettre à un moment donné un verrou, un moratoire pour faire en sorte que demain on puisse analyser sereinement le dispositif en place, le paysage des différents acteurs et repartir peut-être avec des nouvelles mesures, quand on aura les moyens de repartir aussi en supprimant le moratoire qui est mis en place aujourd'hui.

Pour la question particulière des ADL. Certains s'en inquiètent. Il est clair que les dossiers, qui ont été portés à l'administration aujourd'hui et qui seront analysés avant la fin de cette année en commission d'agrément, pourront se voir octroyer leur agrément en 2014. Ici, sur les moyens 2014. Le moratoire que l'on souhaite pour 2015 ne va pas concerner les quelques dossiers en cours. On parle de trois ou quatre dossiers. Ce n'est pas grand-chose, mais je comprends qu'il y ait une inquiétude par rapport à ceux qui ont porté un dossier. On voulait faire passer ce message que les moyens ont été prévus pour agréer, trois ou quatre ADL supplémentaires. Si vous pouvez faire passer le message, je pense que cela rassurerait. Je vois que c'est nécessaire de faire la distinction.

On avait une question très précise sur les cavaliers budgétaires et le décret-programme. Le but n'est pas du tout de se cacher, mais au contraire l'objectif est de maîtriser le budget et de stabiliser le paysage. Pourquoi n'avons-nous pas inscrit les mesures que vous trouvez dans les cavaliers budgétaires dans le décret-programme ? Tout simplement parce que nos matières sont systématiquement menées en concertation. Cela veut dire que si on avait dû concerter, cela aurait pris beaucoup de temps et nous n'aurions pas eu le temps de l'inscrire dans le décret-programme, qui est maintenant et qui doit être mis au vote avant l'entame de l'exercice 2015, si vous me suivez.

Il y a parfois des impératifs très concrets qui nous empêchent d'agir de la sorte. Nous allons introduire les modifications par l'intermédiaire d'arrêtés spécifiques dans le courant de l'année prochaine, bien entendu, si les cavaliers budgétaires permettent de faire face aux contraintes techniques en lien avec le transfert des compétences. C'est cela que vous retrouverez majoritairement dans les cavaliers budgétaires.

**Mme Reuter (MR).** - Si vous me permettez, je voudrais juste vous relire l'article 103 du règlement du Parlement qui dit tout de même que pour le cas où dans un projet de décret budgétaire, des dispositions de natures normatives sont proposées, ces dispositions sont disjointes et font l'objet d'un projet de décret distinct.

C'est tout court, mais cela me paraît assez clair.

En ce qui concerne les cavaliers budgétaires, il s'agit bien ici de mesures normatives que vous modifiez, via des cavaliers budgétaires. C'est contraire au règlement du Parlement.

**M. Henquet (MR).** - Pourrait-on avoir l'avis de la Cour des comptes puisque eux-mêmes critiquent ce genre de pratique tout comme Eurostat et...

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Oui, mais pour les mesures qui nécessitent un arrêté. Nous travaillerons sur les arrêtés. Il n'y a pas de problème.

**Mme Hubert,** Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - Le recours au cavalier budgétaire est souvent critiqué par la Cour quand effectivement cela concerne une mesure structurelle. Si l'on change le taux d'imposition de la taxe sur les jeux et paris via un cavalier budgétaire, oui cela pose problème dans le sens où cela n'est pas transparent.

Au niveau de l'exposé du Forem, il y avait une remarque par rapport à un cavalier budgétaire. Là c'était plus pour informer sur le fait qu'il n'y avait pas de crédit prévu pour l'allocation de base pour tout ce qui était financement du volet formation des pôles de compétitivités, parce que c'est repris dans le programme d'un autre Ministre actuellement.

Ma remarque portait là-dessus, en fait. Ce n'était pas tant une critique que l'on peut retrouver dans l'examen de la Cour sur l'examen des comptes.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Une autre question était en lien avec les chèques création d'entreprises et les chèques formation. Les chèques formation entreprises dans les allocations, vous trouvez qu'elles sont en augmentation pour répondre à une demande importante, notamment en lien avec l'auto-crédation d'emplois. Complémentairement et spécifiquement à ce que je viens de vous expliquer avec les S.A.A.S.E. notamment. Il y a vraiment une demande à cet égard. Il y a le plan Airbag, mais il y a aussi toutes les formations-chefs d'entreprises à l'IFAPME.

Par contre, pour les chèques formation, vous retrouvez un crédit en diminution, parce qu'il est nécessaire aujourd'hui d'avoir une réflexion sur les modules de formation au *Soft Skills*. On s'attend donc à une diminution des agréments au niveau de la Commission des chèques. Cela c'est encore un ajustement qui aura lieu. On s'attend à une légère baisse. D'où la diminution des crédits.

Sur les titres-services - j'en ai beaucoup parlé - M. Drèze a évoqué un montant de 38 millions d'euros.

Relayant le Ministre du Budget, ce que je peux vous en dire c'est qu'il apparaît - je n'ai jamais cité ce chiffre si ce n'est que vous m'y obligez un peu maintenant où alors je ne répondrai pas à votre question - que c'est tout simplement le fait d'une évaluation, même d'une spéculation sur la valeur de la participation du pouvoir public par rapport à la couverture de l'indexation sur plusieurs années. C'est aussi spéculer sur la valeur de l'index. Je me méfierais de ce genre d'exercices. Néanmoins, il a comme avantage de pouvoir mettre en avant que les pouvoirs publics font un effort bien sûr et c'est ce qui a été annoncé. Il n'y aura pas d'augmentation de la valeur du titre. S'il y a une couverture meilleure, ce sera via la couverture de l'indexation qui sera faite à 100 % et non plus à 73 %, comme le faisait le Fédéral antérieurement.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze (cdH).** - En quoi cette valorisation de l'index touche plus particulièrement les entreprises qui jouent le jeu de l'emploi plus pérenne ?

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je ne suis pas sûre que mon collègue ait travaillé cette mesure sur le choix des entreprises qui adoptent une attitude plus favorable à la qualité de l'emploi. Je crois au contraire que c'est un volume général qui a été mis en œuvre et soumis à une estimation de l'index, tout simplement.

**M. Drèze (cdH).** - Le soutien aux entreprises qui font de l'emploi plus pérenne se « limite » au fonds de formation ? C'est cela qu'il faut comprendre aujourd'hui ?

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Pour l'instant oui. Nous avons encore beaucoup de pains sur la planche, Monsieur Drèze, notamment sur la réforme des aides. C'est aussi un chantier extrêmement important. C'est un enjeu fondamental si nous voulons continuer à redéployer notre économie, à soutenir la création d'emplois, nous devons le faire en concertation et dans le dialogue social, donc avec les partenaires sociaux. On les a aussi entendus avoir la volonté de partager des projets avec nous à cet égard. Nous voulons concerter les partenaires sociaux pour obtenir à la fois des synergies, pour pouvoir réaliser quelles sont les aides les plus efficaces, les plus porteuses d'emplois, qui forme plus le levier pour pouvoir enclencher des politiques qui se multiplient et peut-être abandonner certains mécanismes. Cela nous ne le ferons pas tout seuls. Nous le ferons en concertation bien entendu, pour pouvoir peut-être renforcer des choses qui fonctionnent bien. Le cas échéant pour être innovant et créatif pourquoi pas sur des nouveaux systèmes. Je crois que l'on peut aussi essayer de voir ce qui se fait ailleurs. On va prendre le temps. On a parlé de pacte pour l'emploi et la formation. C'est un engagement que l'on va prendre avec les partenaires sociaux sur des objectifs et sur la manière

dont on va essayer d'y parvenir. Cela peut se faire rapidement parce que cela va se faire autour de la table et engendrer des engagements réciproques.

Par contre, sur la mise en œuvre de réformes, en tant que telles, là je crois qu'il faut vraiment être attentif, prudent, mais rapide dans la concertation pour essayer de mettre en œuvre d'ici un an, deux ans les prémices de cette réforme importante sur les aides à l'emploi.

Certains préconisent de partir d'une page blanche. En tous cas, nous allons partir d'un cadastre de ce qui existe et des évaluations – celles qui sont à notre disposition ou celles que nous enclencherions avec de l'aide et du soutien extérieur. Je vous le dis déjà, nous n'allons pas faire cela tout seuls, au contraire : nous allons largement consulter, nous faire appuyer et nous faire soutenir.

Quant aux APE, je peux venir à cette question maintenant. Sur les anciennetés barémiques, j'avais déjà répondu à des questions en commission sur le sujet. Ce sont trois années antérieures couvertes pour un montant de plus de 10 millions d'euros, presque 11 millions d'euros comme disait Mme Reuter. Cela a été négocié en toute parité avec les partenaires sociaux et les montants relatifs à cette ancienneté seront bien liquidés avant la fin de l'année 2014 pour une simple et bonne raison, c'est que ce montant se trouve aujourd'hui dans les comptes de réserve du FOREm. C'est là que nous allons puiser le montant et si nous voulons pouvoir le faire, nous devons le faire avant le 31 décembre 2014, puisque l'année prochaine, il n'y aura plus de compte de réserve. Les 31 millions d'euros concernent, en 2015, une augmentation de la dotation. Ici nous parlons des 10 millions d'euros relatifs à l'ancienneté, c'est un *one shot*.

M. Henquet m'interpellait sur la valeur du point APE. Cela peut faire couler beaucoup d'encre, parce que ce n'est pas si simple que cela. Je l'ai exposé tout à l'heure lorsque j'ai répondu à la Cour des comptes, mais je vais le réexpliquer pour que ce soit plus clair.

Le montant repris dans le dispositif du budget général des dépenses pour 2015, soit 2 985,04 euros, c'est le montant avant d'appliquer le mécanisme de progression prévu dans le décret et ses arrêtés. Ceci quand vous appliquez cette évolution, prévue par le décret, fondée sur une moyenne de 2 mois, de septembre à octobre par rapport à la moyenne des indices de l'année des mois antérieurs de l'indice santé, etc. Je vous renvoie aux alinéas 3 et 4 de l'article 21 du décret du 25 avril 2012 pour être précise. Si vous appliquez cette évolution, vous pourrez fixer la valeur du point à 2 988,77 euros. La valeur effective en 2015, c'est bien 2 988,77 euros ; c'est la valeur évoluée en fonction du calcul.

Évidemment, il nous fallait une valeur de base, c'est celle qui est inscrite, de 1 985 – hors évolution –, mais

si vous voulez comparer les fameux 0,4 % ou les 12 euros, vous comparez évidemment la valeur évoluée de 2015, c'est-à-dire 2 988,77 euros à la valeur initiale du point en 2014, c'est-à-dire 3 000,77 euros. Vous avez bien les 12 euros et globalement les 0,4 % auxquels nous avons fait allusion dans l'ensemble de nos discussions.

Mme Ryckmans nous a interpellés sur l'évaluation qui a été faite d'une perte de 220 euros par emploi.

Je m'en étonne, parce que 220 euros par emploi, cela voudrait dire que c'est, à 12 euros le point, presque 19 points par travailleur, or cela n'existe pas. Je ne sais pas où ont été faits les calculs.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** - On a reporté la méthode globale, vous avez divisé par ...

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Cela veut dire que vous n'avez pas le nombre exact de travailleurs, ce n'est pas possible. Je rappelle, et c'est important, que nous n'avons pas touché au nombre de points.

L'idée c'est vraiment, le nombre de points 2014 égale le nombre de points 2015, étant entendu que pour cela les opérateurs de terrain doivent répondre à des critères. Ne m'en veuillez pas si, après coup, le volume de points n'est pas tout à fait le même, parce qu'il y a des acteurs qui décident de supprimer des emplois ou d'en ajouter et qui veulent des extensions de points ; malgré tout, nous sommes dans un secteur qui bouge. Logiquement, l'hypothèse de départ est que le nombre de points n'est ni augmenté ni réduit, il est tout à fait stable, ce qui est important. Pourquoi ? Parce que les opérateurs, les employeurs, tablent évidemment sur ce nombre de points pour pouvoir bénéficier pleinement des réductions de cotisations sociales. L'objectif numéro un de tous ceux qui utilisent ces aides à l'emploi, c'est de pouvoir bénéficier de ces aides et réductions de cotisations sociales.

C'est cela qui fait que l'apport, la valeur du point qui était de 3 000 euros et qui sera demain de 2 988,77 euros – auxquels s'ajoute le bénéfice des réductions de cotisations sociales – fait que, in fine, l'engagement de travailleurs sous ce statut APE est malgré tout un système de soutien très fort à l'emploi. Donc, les 12 euros par point ne vont surtout pas impacter le volume d'emplois APE. Si demain, un employeur motive le licenciement d'un travailleur en raison des 12 euros de diminution du point, je peux vous dire que s'il ne peut pas faire un effort de un euro par mois, la situation financière de cet employeur est vraiment dramatique. Ce ne serait pas la valeur du point qui serait la cause de la défection de l'employeur.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** - Je voulais juste réagir en disant que pour un certain nombre d'employeurs, avec un certain nombre de travailleurs, avec un système de

points, les conséquences en termes d'emplois pour une série d'ASBL sont claires. C'est ce que le secteur nous dit : « Attention, nous risquons d'avoir une situation et des moyens financiers qui, réduisant, nous amèneront à des licenciements, parce que nous ne pourrions plus les assurer ».

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je m'étonne évidemment.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Nous ne pourrions pas identifier la cause exacte ou le mécanisme direct par lequel le secteur associatif perdra ou licenciera des emplois, mais je pense qu'il faut y être très attentif.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Savez-vous à combien se chiffrent les réductions de cotisations sociales ?

Nous sommes à 12 euros de réduction, soit un euro par mois et par point. Certes, certains travailleurs bénéficient de plusieurs points – 5 ou 6 points –, mais cela ne fait tout de même que 5 ou 6 euros par mois.

Le volume global des réductions de cotisations sociales peut être réévalué, puisque nous sommes encore dans le transfert de données entre l'ONSS et nous, mais cela concerne environ 350 millions d'euros. Si vous divisez cela par le nombre de travailleurs – 48 000 – cela revient à 5 et 7 000 euros en moyenne par travailleur. Vous comprenez bien que les 12 euros dont on parle, ce n'est pas cela qui mettra en danger la situation des travailleurs APE. Je comprends que c'est toujours difficile de se serrer la ceinture, mais je vous prie de croire que si l'on avait touché au mécanisme de réductions de cotisations sociales, c'était la grève partout. Et là, nous aurions vraiment senti la différence. Franchement, nous avons essayé, malgré tout, d'atteindre notre objectif – qui est un objectif d'économies de 10 millions d'euros sur les aides APE – sans que le mécanisme de soutien aux travailleurs et aux employeurs ne soit percuté de plein fouet par cette économie et ne motive une quelconque perte d'emploi. Je crois que là, franchement nous avons tout de même réussi.

**M. Drèze** (cdH). - Peut-être pour épuiser le sujet et comme cela, on n'y reviendra plus. Je suis d'accord avec vous sur les 12 euros et sur l'impact limité et on craignait pire, il n'y a pas de souci avec cela.

Il reste la question de la dérive barémique que j'évoquais tout à l'heure. Je vais formuler ma question autrement. Les crédits d'ancienneté que vous avez pu libérer grâce aux réserves du FOREm avant la fin de l'année – et je répercute vos chiffres – c'est en moyenne 433 euros pour l'année 2013 pour les travailleurs concernés, ceux qui ont plus de cinq ans d'ancienneté, peut-on espérer des crédits d'ancienneté à partir de 2014 et pour les années suivantes ?

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la

Formation. - Évidemment, on effectue un rattrapage et il est évident que nous réserverons les moyens budgétaires pour 2014 en 2015, et cetera. On est parti pour un système pérenne.

Sur les APE, voulez-vous quelques chiffres ? Je sais que c'est quelque peu compliqué.

**Mme Reuter** (MR). - Oui, j'avais demandé si l'on avait une idée de l'estimation du nombre d'emplois APE dans la petite enfance et je vous avais posé la question précise sur les écopasseurs.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Les écopasseurs sont bien maintenus. Je sais que toute une série de contrats viennent à échéance au 31 décembre 2014, mais ils seront reconduits. C'est bien l'annonce que nous avons faite, en disant que tous les emplois APE financés grâce aux moyens dégagés par le plan Marshall avaient déjà été reconduits avec le plan Marshall 2. vert aussi reconduit. C'est une mesure extrêmement positive de l'actuel Gouvernement. C'est important pour la petite enfance et pour tous les secteurs de l'aide à la personne, les personnes âgées, et cetera.

Pour la petite enfance, nous avons plusieurs AB, l'AB 41.11.40, il y a pour la petite enfance un volume de 1 665 travailleurs et un autre volume de 1 128 pour l'aide aux personnes dépendantes, ce qui fait un total de 2 793 travailleurs.

Sur l'allocation 41.12.40, nous retrouvons dans le secteur non marchand : 793 travailleurs dans les pouvoirs locaux, 335 travailleurs.

Les écopasseurs sont 63 : 53 écopasseurs et 10 écopasseurs pour les guichets énergie.

Il y a toute une série de programmes extrêmement particuliers. Vous qui parliez de l'alliance emploi-environnement, dans les APE, c'est assez descriptif. On a, par exemple : l'accompagnement de la construction durable : 10 emplois ; les conseils économie d'énergie : 15 emplois ; les emplois directs dans la construction durable : 50 emplois ; le développement d'écomatériaux : 15 emplois ; la promotion de produits et méthodes d'écoconstruction : 15 emplois ; les référents sociaux notamment dans le logement social : 17 emplois ; la sensibilisation des particuliers : 10 emplois.

On a un programme important pour l'ONE dans le cadre du plan Marshall 2. vert, c'est près de 446 emplois. Vous voyez, Madame Reuter, que c'est un secteur qui a été choyé par rapport au soutien et l'aide à l'emploi. Il y a des programmes antérieurs de 2008, 2010 avec 5 emplois, 2006-2007 : 6 emplois, toujours pour l'ONE.

Il y a des projets pilotes dans la petite enfance pour 123 emplois, l'accueil extrascolaire : 346 emplois, les gardes d'enfants à domicile : 101 emplois et l'accueil flexible et d'urgence : 122 emplois.

Cela vous donne une idée des efforts réalisés et là, cibler des actions très concrètes, que ce soit pour l'alliance emploi-environnement, que ce soit pour la petite enfance, je crois que c'est justement un programme qui permet de soutenir pleinement des actions concrètes dans des secteurs concrets. Tout cela est maintenu. Nous continuons, nous pérennisons tous ces emplois du plan Marshall, c'est ce qui fait partie du budget que l'on a énoncé à concurrence de 87 ou 88 millions d'euros dans les allocations budgétaires.

Quant aux 220 euros, c'est réglé, vous ne me parlerez plus de 220 euros par travailleur, ce n'est pas juste.

Quittant un peu le domaine des APE, mais venant toujours sur quelque chose de très humain : la lutte contre la discrimination, je peux vous annoncer que tous les budgets ont été préservés. Vous m'interpelliez sur la note relative au genre, la discussion a déjà eu lieu au sein de notre Gouvernement pour mettre en œuvre cette disposition, qui par ailleurs avait été portée par Mme Simonis antérieurement pour permettre de faire en sorte que l'on évalue l'impact en termes de genre de toutes les politiques que nous menons. Nous mettons en œuvre le dispositif pour nous permettre de préparer chaque note au Gouvernement en ce sens.

Je ne doute pas que le FOREm, avec à sa tête une administratrice générale, sera évidemment aussi fort enclin à mener ce genre de politique.

Plus globalement sur votre intervention par rapport au budget, c'est vrai que nous faisons des efforts, mais il y a des contraintes, on ne le fait pas par choix bien sûr. Il y a la contrainte de l'Europe, des risques en lien avec les mesures prises à l'encontre de la Belgique, si nous n'atteignons pas un montant inférieur à 3 % du déficit. Vous connaissez déjà les volumes généraux, mais c'est important de le rappeler. Mon collègue du Budget en avait fait part largement lors de la commission, il avait même exprimé le fait que la Belgique ne devait pas faire partie des pays comme la Grèce, le Portugal ou peut-être même l'Irlande et des difficultés majeures en termes de contraintes financières liées aux impositions, aux règles européennes et aux traités budgétaires.

Le choix de notre trajectoire, c'est à nouveau globalement une trajectoire de prudence parce qu'il faut tout de même avouer que nous ne maîtrisons pas toujours les paramètres économiques et que, dès lors, nous devons être prudents par rapport à un rythme de croissance que nous ne maîtrisons pas ou par rapport à l'évolution des recettes dont on ne maîtrise pas toujours non plus tout l'impact. Il y a parfois des mesures qui doublées de mesures prises dans d'autres scénarios risquent de créer l'effet contraire. Espérons que ce ne soit pas le cas, mais c'est toujours un risque.

Alliance emploi-environnement, je pense vous avoir prouvé que même si des allocations sont aujourd'hui en

diminution, je vous rappelle que c'est le plan Marshall qui se termine. Ce n'est pas la preuve que nous voulons arrêter ce type de mesures, mais que au contraire, on va repartir avec un nouveau plan Marshall et de nouvelles priorités. Vous le voyez dans les APE, nous continuons pleinement ce qui a été mis en œuvre, notamment sur l'alliance emploi-environnement ou sur la petite enfance et sur tout ce qui a été enclenché.

Pour ce qui concerne la formation et l'emploi plus particulièrement, je parlerai des essais métiers verts ou des formations professionnelles vertes. Le vert est encore fortement présent, il a imprimé sa marque et cela fait partie aussi des métiers d'avenir sur lesquels nous comptons bien pour déployer notre Wallonie.

On en tient compte dans l'offre de formation globale et je crois qu'il y a une véritable demande à cet égard.

Le contrat de gestion du FOREm sur la révision vient à échéance en 2016. Nous essayerons de le revoir le plus rapidement possible, d'ici fin 2014 non, mais en 2015, oui.

Sur les moyens financiers relatifs à la garantie jeunesse, c'est vous Monsieur Drèze qui m'avez interpellée pour spécifiquement à cet égard, la décision européenne sur l'attribution des budgets européens qui n'a pas encore été prise. On n'attend cette décision pour le début de l'année 2015, sur base des dossiers que notre pays a introduits, en décembre de l'année dernière, vous voyez que tout cela est compliqué, puisque nous sommes tout de même la Région. Ce sont des dispositifs qui prennent du temps. Malgré tout, le FOREm, vous le savez, n'a pas attendu pour mener des actions d'accompagnement spécifique des jeunes ou des formations et notamment des formations alternées.

Je pense qu'il ne faut pas toujours attendre que les mannes arrivent, on se prépare, on lance des dispositifs et quand les mannes arrivent, on est prêts pour déployer pleinement ces actions. Je vous en parlai tout à l'heure en évoquant les pourcentages d'amélioration du taux de demandeurs d'emploi chez les jeunes.

Les EFT, OISP, et les MIRE qui sont aussi des dispositifs de mise ou de remise à l'emploi de personnes largement éloignées du système, ont déployé une expertise particulière pour la formation et l'accompagnement des publics les plus fragilisés. Ces publics sont pris en charge par les centres de formation, que ce soient les centres de formation du FOREm, de l'IFAPME, mais aussi au travers de la promotion sociale. On est toujours dans les synergies par rapport au volet enseignement que nous continuerons.

Il s'agit parfois des compétences de base, des compétences techniques, des compétences sociales – si je peux m'exprimer comme cela – mais cela fait partie du paysage et il faudra encore continuer en ce sens. Si cela s'avère nécessaire, les proposer à ceux qui se

présentent en fonction de leur profil et de leur objectif professionnel.

Monsieur Henquet, vous m'avez interpellée sur les séparations des fonctions au FOREm d'accompagnement des demandeurs d'emploi et du contrôle des demandeurs d'emploi. On se trouve dans une situation particulière, puisque le contrôleur qui accompagne ou l'accompagnateur qui contrôle : c'est compliqué. C'est la raison pour laquelle le FOREm a décidé de créer un service à gestion séparée. Ce ne seront pas les accompagnateurs qui contrôleront, ce ne sont pas les contrôleurs qui accompagneront. Les choses sont claires.

Néanmoins, par rapport à un mécanisme de contrôle fondé sur des règles strictes et qui ne connaît pas les méthodes d'accompagnement, nous allons passer maintenant – au départ c'était une politique fédérale menée par l'ONEM – dans un système où on ne pourra plus dire, demain, que les contrôleurs ignorent les règles de l'accompagnement. Dès lors, je pense que, fondamentalement, ce transfert de compétences est éminemment positif pour nous permettre de mener ces deux dispositifs en parallèle ; certes, par des personnes distinctes, mais par un organisme qui, fondamentalement, a pour mission la mise à l'emploi ou la remise à l'emploi des travailleurs et l'accompagnement des entreprises, et cetera.

Fondamentalement, le modèle nouveau qui est à inventer chez nous, en Wallonie, nous permettra de tenir compte des procédures en place pour améliorer le système de contrôle des chômeurs et, in fine, aboutir aux sanctions – je ne m'en suis jamais cachée – pour ceux qui ne respectent pas les règles. Pourquoi ? Parce qu'il est faux de prétendre que l'on reçoit dans notre pays des allocations sans contrepartie. C'est vraiment cela que nous devons mettre en œuvre : c'est expliquer encore et toujours qu'il y a des droits et des devoirs. Lorsque l'on perçoit une allocation, c'est un soutien de la société, à la condition que chaque demandeur d'emploi se mette activement en recherche de son futur emploi. Même si l'on sait qu'il nous faut augmenter le volume d'emplois. Nous ne sommes pas dupes sur ce point. Essayons déjà de faire en sorte que chacun se mette activement à la recherche d'emploi. Il y a encore un nombre certain d'offres d'emploi publié chaque jour au FOREm et ailleurs, dans la presse, ou des petits papiers aux vitrines, il y a donc de l'emploi qui peut être distribué aux demandeurs d'emploi. Il faut aussi que les demandeurs d'emploi, eux-mêmes, fassent leur examen de conscience et se disent : « Suis-je dans les meilleures conditions pour répondre à ce marché de l'emploi ? ». On en revient à la question de l'adéquation entre la formation des demandeurs d'emploi et ce que les entreprises, ce que le monde économique attendent de la force de travail et de la main d'œuvre en Wallonie.

Ce sont des sujets dont on parlera certainement encore beaucoup. On ne résoudra pas cela d'un seul

coup de cuiller à pot, au contraire, il nous faudra du temps. Nous consacrerons beaucoup d'énergie à essayer de mettre en commun nos efforts, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, en termes d'enseignement, pour, avec la formation, essayer d'être plus efficaces. Avec les aides à l'emploi et la réforme que nous envisageons, essayer de soutenir au mieux tous ceux qui portent des projets, les entreprises, et peut-être ceux qui veulent créer leur propre emploi et créer des emplois ultérieurs. Essayons de mettre tout le monde autour de la table avec les partenaires sociaux qui ont aussi certainement leur mot à dire dans tout ce système.

**M. Drèze** (cdH). - Cela veut-il dire que les contrôleurs seront obligatoirement d'anciens accompagnateurs ou pas ?

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Cela veut dire que nous allons, comme dans le transfert de compétences en général, bénéficier de moyens financiers, mais aussi de travailleurs issus de l'ONEM que l'on appelle aujourd'hui des facilitateurs. Il y a une série de facilitateurs, environ 400 personnes, qui vont venir de l'ONEM qui intégreront, demain, le FOREm.

Tout cela se fera progressivement. C'est aussi un esprit d'intégration dans la nouvelle entreprise qu'est le FOREm, tout cela prendra un peu de temps ; 2015 sera une année d'évolution très forte pour le FOREm et pour le personnel qui changera d'employeur et qui se retrouvera dans un autre mécanisme, avec d'autres réflexes et, probablement, avec à la base une autre mentalité, puisque le contrôle n'était pas effectué. Ils vont venir avec leur expertise et bénéficier de l'expérience qui est, aujourd'hui, au sein du FOREm.

**M. Drèze** (cdH). - Si j'entends bien la réponse à ma question, qui était de savoir si cela entrerait en vigueur au 1er janvier 2015, la réponse est oui – je le dis avec mes mots –, mais dans un esprit de continuité du service public : c'est-à-dire que les agents ONEM, au 1er janvier et au 2 janvier 2015, seront toujours dans les bâtiments ONEM, mais qu'ils seront sous votre responsabilité et que, progressivement, vous prendrez la main, quitte à les intégrer dans d'autres locaux et des choses comme cela. Je suppose que c'est comme cela que cela se passera ?

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Ce transfert n'est pas simple, car cela concerne des volumes importants, tant en termes financiers qu'en termes de ressources humaines, avec des procédures un peu longues sur la désignation des personnes qui partiront, avec des appels aux volontaires ; toutes les procédures internes sont gérées par le Fédéral, par l'ONEM.

Aujourd'hui, les choses ne sont pas définitivement fixées. Nous prendrons le temps pour que cela se passe dans les meilleures conditions possible et faire en sorte,

que, au 1er janvier 2015, l'ONEM poursuit le travail qui a été effectué déjà aujourd'hui – il n'y a pas de nouveautés – avec un accord de coopération qui permettra de faire en sorte que les choses soient claires par rapport au FOREm qui, maintenant, sera responsable de cette politique.

Ce sera le cas pour d'autres pans du transfert de compétences, par exemple la réduction de cotisations sociales. Chez nous, on n'a pas de réceptacle encore maintenant pour faire cela, puisque l'on n'a pas ce système. Dans un premier temps, en tout cas, les réductions de cotisations sociales continueront à être gérées par l'ONSS au travers d'un accord de coopération entre la Région et le Fédéral.

Ce n'est pas parce que l'on transfère les compétences que, du jour au lendemain, on ne peut plus se parler. Au contraire, il y aura encore plus d'accords de coopération entre les différents niveaux de pouvoir demain. J'en parlais tout à l'heure avec l'enseignement et la Fédération, ce sera le cas aussi avec le Fédéral. L'idée est de faire en sorte que ces transferts s'effectuent dans la plus grande sérénité possible et surtout dans la continuité des services par rapport aux travailleurs, aux employeurs et aux bénéficiaires des différents dispositifs.

C'est surtout cela qu'il faut garder en ligne de mire.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Un petit commentaire en matière d'association et de mise en commun de tous les efforts, je pense qu'il ne faut pas oublier le ministre en charge de la Mobilité. Puisque l'on sait que l'un des freins à l'accès à l'emploi existant, c'est aussi la difficulté pour les travailleurs, avec le type d'emploi qu'on leur propose, avec des horaires coupés, et cetera, dans des horaires atypiques et leur difficulté pour s'y rendre et pour honorer ces emplois et pouvoir répondre aux propositions. On ne va pas nécessairement dans le bon sens de ce côté-là.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Bien sûr. Toutes les synergies sont bonnes à prendre, on est dans une période où les moyens budgétaires nous manquent. Nous ne sommes pas fiers de devoir faire des économies, ce n'est jamais drôle, surtout quand on est décideurs, puisque l'on en porte la responsabilité, mais il faut l'assumer et il faut l'assumer pleinement et peut-être que, en se tendant la main, on peut faire plus qu'en restant seul dans son coin. C'est un principe de base. Je crois que de temps en temps, on doit s'en souvenir.

Je vais entrer, à présent, dans le détail des allocations budgétaires. Au programme 11, Madame Baltus-Möres, vous m'aviez interpellée – il y a bien longtemps et je suis désolée du temps passé entre-temps – sur l'allocation...

**Mme la Présidente.** - Excusez-moi, Madame la Ministre. Puis-je demander à Mmes et MM. les députés s'ils pensent que la présence de nos deux commissaires aux comptes est encore nécessaire ou pouvons-nous les libérer ?

*(Approbation des membres)*

Je pense qu'ils ont largement rempli leurs missions. Nous voudrions vous remercier pour cet excellent travail et votre disponibilité.

La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je voudrais à nouveau remercier la Cour des comptes pour son examen approfondi de notre budget, pour sa patience en commission et d'être restée jusqu'au bout de nos questions et de notre examen du budget.

Madame Baltus-Möres, vous m'interpelliez sur l'allocation 31.06 relative aux subventions aux structures de gestion de centre-ville. Vous avez raison, il est question dans la DPR de fusionner les agences de développement local avec les cellules de gestion de centre-ville. Tout cela est encore bien dans le *pipe*. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de nous pencher réellement sur le dossier en raison de nos travaux budgétaires. Il est évident que nous avons cet objectif en tête. D'où l'idée, pour les ADEL, d'inscrire ce moratoire pour faire en sorte que le paysage se fige et voir comment on peut, sur le terrain, traduire les synergies pour répondre au mieux localement aux demandes et aux besoins exprimés. Vous ne devez pas avoir de crainte à cet égard. Le crédit, même s'il est en réduction, est destiné au cofinancement des associations de centre-ville qui sont agréées. Il est suffisant au regard du nombre d'ASBL agréées, compte tenu qu'il y a également pour ces ASBL – il ne faut pas voir le financement entier ici – d'autres allocations, comme les APE, les PTP qui viennent en soutien, mais qui sont intégrées dans d'autres allocations budgétaires. Vous gardez toujours cela en vue.

Il y a 227 personnes employées par ces structures, selon les chiffres en ma possession. L'impact direct sur l'emploi est réel et significatif.

Sur l'allocation 33.02 relative aux MIRE, je peux vous dire qu'elles jouent un rôle prépondérant dans l'accompagnement vers l'emploi des publics les plus fragilisés. C'est la raison pour laquelle les MIRE font partie des politiques tout à fait préservées. Il n'y a pas de variation, ni en plus – c'est dommage, mais c'est la situation budgétaire qui nous l'impose – ni en moins et c'est plutôt une bonne nouvelle dans les circonstances qui sont les nôtres. Le travail est fait en réseau, en proximité, parfois même dans les quartiers. L'exemple est apprécié à sa juste valeur. Ces MIRE ne font pas l'objet de mesures d'économies. Le secteur fait aussi

l'objet d'un financement complémentaire de la part du FOREm. L'objectif est de maintenir le même financement. Pas de crainte, vous pouvez relayer sur le terrain à l'égard des différentes MIRE bénéficiant également de points APE. Pour le secteur, c'est un ensemble de 990 points APE. Vous voyez combien c'est soutenu à cet égard. Certains, dont une bonne partie avaient été attribués dans le cadre du plan Marshall 2.vert, seront reconduits et pérennisés. C'étaient plus de 300 points dans le cadre du plan Marshall 2.vert.

Vous m'interpellez sur le 33.09 – Subventions aux structures d'accompagnement à la création d'emplois – les S.A.A.C.E.. Le crédit permet de financer celles qui sont agréées à ce jour. Nous savons – si cela n'a pas été relayé clairement, cela a déjà été exprimé lors des rencontres que j'ai pu avoir sur le terrain – qu'il y a des demandes du secteur pour pouvoir agréer de nouvelles S.A.A.C.E. – nous en sommes conscients – pour pouvoir augmenter le nombre de places. Aujourd'hui, dans notre dispositif budgétaire, nous ne pouvons pas nous permettre d'agréer de nouvelles structures, car cela entraînerait, forcément, la demande de nouveaux moyens financiers. Nous n'en disposons pas actuellement. Nous restons attentifs. Nous sommes éveillés à cette demande et très favorables au déploiement de ces mesures ultérieurement lorsque nous retrouverons des leviers, espérons après 2016 et ces exercices financiers difficiles.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Pouvez-vous préciser le taux de consommation pour 2014 ?

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Ce n'est pas encore abouti. Vous pourrez revenir avec une question. Nous n'avons pas encore clôturé l'exercice et pas encore d'analyse précise sur ce point.

Vous aviez parlé des conventions au premier emploi. La Cour des comptes a fait un excellent exposé avec le dispositif mis en œuvre pour financer trois quarts sur l'exercice 2014 et un quart sur l'exercice 2015. Ce dispositif vient un peu à terme en termes de financements, puisqu'il est transféré à la Région. Nous en assumerons la responsabilité. Cela ne veut pas dire que l'on arrête, au contraire, mais nous en assumerons pleinement la responsabilité, y compris budgétaire.

Vous étiez également intéressée par la 33.12 – Accompagnement et sensibilité au management de la diversité – vous vous étonniez des deux syndicats soutenus dans la mesure. Ce sont ceux qui ont porté le projet. Il arrive parfois que, dans les politiques publiques, l'on reconnaisse que des acteurs de terrain aient des idées correspondant aux besoins et soient reconnues jusqu'à être financées par des allocations. Au début, c'est facultatif, c'est pour cela qu'il y a un intérêt à garder un volant dans les subventions facultatives. C'est pour faire tout ce qui n'est pas encore réglementé et qui

permet d'avancer et de créer des choses. On est clairement dans le cas. Ici, les deux syndicats, FGTB et CSC, au travers de leurs ASBL CEPAG et FEG, ASBL d'éducation permanente, ont lancé ce projet en matière de lutte contre les discriminations dans l'emploi et la gestion de la diversité des ressources humaines dans les entreprises, dans les organisations. Ce sont des modèles qui doivent encore être défendus aujourd'hui. Je continue à soutenir pleinement ce qui a été mis en place en espérant aussi que cela prenne un peu d'ampleur et que cela fasse exemple dans d'autres organisations. S'il y en avait eu d'autres qui portaient des projets, pourquoi pas ? On aurait pu les joindre à ce qui est fait. Chacune de ces deux ASBL reçoit une subvention en termes APE. En ce qui les concerne – puisque vous voyez qu'il y a 200 000 euros inscrits – chacune des ASBL reçoit 100 000 euros. Comme cela, les choses sont claires. Tout est excessivement transparent. Elles sont contrôlées, elles doivent rentrer des justificatifs, et cetera.

Concernant les agences de développement local, on en a suffisamment parlé tout à l'heure. On a fait le tour de la question avec le moratoire, et cetera. Le fait que l'on garde des moyens financiers, un volant ici en 2014 pour agréer les trois ou quatre qui auront leur dossier examiné en commission ; ce sera le 9 décembre prochain.

Dans le programme suivant, l'allocation 41.14.40 – Promouvoir et valoriser les métiers techniques et scientifiques CEFO – c'était l'axe 1.1 du plan Marshall 2.vert. M. Henquet m'interpellait sur la réduction des moyens de paiement et des moyens d'action. C'est une proposition portée par le FOREm en fonction des priorités. Malgré la diminution, le montant prévu à l'article budgétaire permet de financer les salaires du personnel en place. C'est extrêmement important. Je vous rappelle que l'on est là dans toute la série des allocations relatives au plan Marshall. Comme je vous en ai expliqué tout à l'heure le principe, il est en bout de course. On va relancer à nouveau, mais on ne peut pas présager, ici, des montants qui seront octroyés dans le nouveau plan Marshall. La remarque vaut donc pour l'ensemble des allocations que vous aviez citées. Sachez que, à chaque fois, ce qui subsiste sur les allocations budgétaires permet de financer les salaires des travailleurs en place, le cas échéant.

Je continue sur cette allocation-là. Concernant le programme 13, je vois que vous me posez des questions, Madame Reuter, sur la réforme des PRC. Non seulement celle-ci n'est plus présente, mais en plus, on a largement évoqué tout ce qui concernait, notamment, les APE, et cetera.

Je crois qu'avec l'exposé que l'on a fait, on a pas mal répondu aux questions.

Sur le programme 18 – qui est à nouveau en lien avec le transfert compétences – Madame Nicaise, vous

me posiez la question sur les réductions de cotisations sociales. C'est le 41.01.40, pour ceux qui suivent dans leurs petits papiers. Ce sont les moyens qui servent à compenser les droits de tirage prévus pour les réductions de cotisations sociales des groupes cible des employeurs wallons qui relèvent des pouvoirs locaux : communes, CPAS, provinces, c'est cela l'ONSSAPL, dans le titre de l'allocation.

Les moyens ont été établis sur la base, on en a parlé tout à l'heure, des réductions octroyées par l'ONSSAPL en 2012 et en 2013. Nous comptons profiter de la présente législature pour analyser les différents dispositifs de soutien à l'emploi, à la lumière, bien sûr, du contexte socio-économique qui est le nôtre – c'est la bonne nouvelle du transfert de compétences – et des stratégies de redéploiement économique que nous devons, évidemment, mener dans notre Région.

Les groupes cibles sont ceux qui prévalaient, c'est-à-dire :

- les travailleurs âgés ;
- les jeunes travailleurs, avec les CPE, et les bonus jeune notamment ;
- les personnes sans emploi, plus particulièrement les demandeurs d'emploi de longue durée ;
- les PTP, les SINE, l'Activa ;
- les tuteurs pour ce qui concerne la formation en alternance.

Les ACS, chez nous, ce sont les APE. Les ACS, sont pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Il y a quelques secteurs particuliers, pour ceux qu'il ignoraient, notamment le dragage et le remorquage – j'en vois sourire ! – ainsi que ceux visés par l'arrêté royal numéro 483, c'est-à-dire les gens de maison et les domestiques, les gardiens ou gardiennes d'enfants et les artistes. Comme cela, vous saurez tout sur les publics cibles.

Bien sûr, politiquement, le contexte nous mène à une concertation nécessaire avec les autres Régions. Nous ne serons donc pas tout seuls au monde sur notre île, pour éviter les effets de concurrence, et bien sûr, toujours avec les partenaires sociaux, qui ont parfois des vues antagonistes sur les scénarios de réorganisation. Cela, c'est donc le travail que nous aurons à faire dans les prochains mois.

Aujourd'hui, comme je le disais, ces réductions de cotisations sociales gérées par l'ONSS, continueront à l'être, mais les budgets sont inscrits chez nous pour ce qui concerne 2015.

Sur le programme 21, j'étais interpellé par M. Drèze, sur l'allocation 12.31.00 – Le soutien aux actions de sensibilisation, études, projet pilote relatifs à la formation. L'augmentation, ici, de 88 000 euros, en moyens de paiement, et de 410 000 euros en moyens

d'action, vise le renouvellement, l'année prochaine, du marché qui désigne l'expert pédagogique dans le cadre du plan mobilisateur de l'information et de la communication – en abrégé, le PMTIC – pour une période de deux ans - qui est aujourd'hui attribuée à l'ULg via l'APSET - et toute une série d'autres frais en lien avec cette allocation, mais qui sont moins importants : réalisation de brochures, acquisition de documents, organisation de manifestations, de campagne, de salon métiers, et cetera.

Vous m'interpelliez également sur les subventions pour les chèques création. Je crois, à cet égard, avoir répondu tout à l'heure avec les chèques formation et la différence entre les deux.

Concernant, l'allocation 33.12, sur les subventions en vue de soutenir les actions de prix qualification, c'est Mme Nicaise qui me posait les questions. Je vous ai répondu tout à l'heure avec les EFT, OISP. Je crois avoir apporté la réponse.

Par rapport à Euroskills, l'allocation concernée connaît une diminution des moyens, mais c'était des actions spécifiques qui se clôturent en 2014. Bien sûr, Skillsbelgium va continuer à être soutenu pleinement, mais de manière pérenne, au travers d'autres allocations, et les moyens financiers sont dispersés. Moi, je parle de Skillsbelgium, mais on me souffle que c'est Euroskills qui est concerné.

L'année 2012 égale l'année 2012, et donc, forcément, on ne va pas le prévoir en 2015.

Nous la supprimerons à l'ajustement, nous verrons. Effectivement, je pense qu'il y a, parfois encore, quelques toilettages à faire, malgré notre examen attentif. Parfois, quelques lignes devraient encore être supprimées. Je m'en suis rendu compte en préparant notre budget.

Concernant l'articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle, Monsieur Henquet, je pense que l'on a répondu tout à l'heure aux différentes questions.

**M. Henquet (MR).** - Juste pour revenir 30 secondes sur le plan Marshall 2.vert, que vous allez réorienter, le volume budgétaire reste-t-il plus ou moins pareil ? Comptez-vous le diminuer ? Vous comptez l'augmenter ? Ou est-il question d'un statu quo ?

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - C'est une bonne question, qui doit être encore débattue au Parlement. Certes, il y aura un plan Marshall, certes il y aura des moyens dévolus, mais, là, aujourd'hui, je ne veux pas encore répondre à la question.

Concernant Airbag, Monsieur Drèze, on vous en a parlé un peu tout à l'heure, avec la question de création d'activités. C'est un dispositif qui prend de l'amplitude.

Vous souhaitiez des informations spécifiques ?

*(Réaction de M. Drèze)*

C'est un dispositif qui correspond à un besoin. Je pense que mon prédécesseur avait estimé largement les moyens. Cela n'a pas tout de suite eu le succès espéré, mais, évidemment, le bouche-à-oreille fonctionne bien, et donc ce sont des mesures qui bénéficient aux entreprises, aux indépendants, et qui sont précieuses.

**M. Drèze** (cdH). - Je souhaiterais juste ajouter, en guise d'incise, que vous avez ici un bel exemple d'une articulation que vous pourriez faire, avec des mesures similaires, ou presque similaires, au Fédéral, qui, en tout cas, vise le même objectif et le même public. Ce sera l'occasion, si vous l'envisagez, d'harmoniser certains dispositifs régionaux et fédéraux.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Bien sûr, bien sûr.

J'avance. Au programme 25, M. Drèze, vous m'aviez parlé des subventions aux actions d'alphabetisation. Nous allons, évidemment, les poursuivre, c'est extrêmement important, compte tenu de l'impact sociétal du dispositif et de la question économique. Les formations d'alphabetisation sont dispensées par les OISP. Elles sont aussi subventionnées au travers de l'AB 33.12 du programme 18.21, en termes de formation professionnelle. La collaboration, à cet égard, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles est toujours bien active et se poursuivra. On est, ici, dans l'un des dispositifs que l'on espère pérennes à long terme.

Concernant la diminution, je pense que les crédits, ici, ne reflètent que le constat des consommations, tout simplement.

*(Réaction d'un membre)*

Non, j'en suis sûre. Autrement, j'aurais de grosses exclamations en disant : « Attention ! ». Ici, ce n'est pas le cas.

Je crois que j'arrive au bout de l'examen des différentes allocations budgétaires.

**Mme la Présidente**. - Merci Madame la Ministre.

Chers collègues, reste-t-il une question que vous auriez retenue ou omise de poser ?

La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - J'ai encore un commentaire, parce que, Madame la Ministre, vous m'avez dit d'oublier ce chiffre de 220 euros pour les APE. C'est vrai qu'il me faut toujours un petit temps, et puis on est fatigué. Simplement, je ne l'oublie pas.

Je reviens avec ce montant de 10 millions d'euros,

que je reporte aux 48 000 travailleurs, cela fait bien 220 euros. J'avais fait le calcul avec 10,7 millions, et cela me donnait 222,3 euros.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Avez-vous tenu compte des indexations ?

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Si j'ajoute l'indexation à quoi ? Au montant des 10 millions d'euros ?

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - On retire les dix millions d'euros, mais l'on ajoute l'indexation.

**Mme la Présidente**. - C'était 1 % d'index.

Madame Ryckmans, si vous posiez une question écrite ? Sauf si vous avez la réponse, Madame la Ministre ?

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - J'ai une série d'éléments de réponses, mais il conviendrait que Mme Ryckmans regarde plus précisément ces chiffres. Notre évaluation c'est une économie de dix millions d'euros, mais une indexation qui rehausse la valeur à la fois de l'allocation budgétaire, mais forcément de chaque point. Le différentiel entre les deux est une réduction de 0,4 % du point.

Avec cette réduction, vu que l'on était à 3 000, on réduit de 12 euros la valeur du point. Comme on ne distribue pas 19 points par travailleur, il y a une incompréhension par rapport à ce volet de 220 euros par travailleur. Il y a quelque chose qui ne va pas dans le calcul.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Me confirmez-vous qu'il y a 48 000 travailleurs APE ?

**Mme la Présidente**. - La parole est à M. Lefebvre.

**M. Lefebvre** (PS). - C'était simplement pour le dépôt d'un amendement, pour clarifier le libellé de l'article 176. Le libellé actuel est : « L'article en projet introduit une confusion quant à la durée du renouvellement de l'agrément des agences de développement local. Au-delà de la modification opérée pour introduire un moratoire des agréments en 2015, il s'agit de clarifier le régime de durée de renouvellement tel que pratiqué depuis la modification décrétole du 28 novembre 2013, à savoir de permettre le renouvellement d'agrément par période de six ans ».

**Mme la Présidente**. - Cela concerne les ADL, c'est une clarification de texte qui sera déposée à la Commission du budget pour vote vendredi. Cet amendement vous sera transmis par les services qui doivent l'imprimer et vous le transmettre en bonne et due forme. Cet amendement (Doc. 60 (2014-2015) N° 5) a été déposé par Mme Vandorpe et M. Lefebvre.

### *Vote*

**Mme la Présidente.** - Nous allons procéder au vote du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 à 1<sup>ter</sup>).

La Commission de l'emploi et de la formation recommande, par 8 voix contre 4, à la Commission du budget et de la fonction publique l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015, pour les sections et programmes afférents aux compétences ratione materiae de la ministre de l'Emploi et de la Formation.

### *Confiance au président et au rapporteur*

**Mme la Présidente.** - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et aux rapporteuses pour l'élaboration du rapport.

## **INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

### **QUESTION ORALE DE M. KNAEPEN À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA SITUATION DES FEMMES DITES « RENTRANTES » »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Knaepen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la situation des femmes dites « rentrantes » ».

La question est retirée.

### **QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « L'ÉCART ENTRE LA VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SOCIÉTÉ TRACE ET LA VALEUR DE RACHAT PROPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ FLEXPPOINT BVBA »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'écart entre la valeur comptable nette de la société Trace et la valeur de rachat proposée par la société Flexpoint BVBA ».

La question est retirée.

### **QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES RÉDUCTIONS ONSS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPÉTENCES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les réductions ONSS dans le cadre du transfert de compétences ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** - Madame la Ministre, en suite de la sixième réforme de l'État, les Régions sont responsables, depuis le 1er juillet 2014, de la politique en matière d'octroi des réductions ONSS pour les groupes cibles qu'elles souhaitent définir.

Les secrétariats sociaux, qui aident les employeurs à calculer ces réductions, doivent savoir, pour pouvoir les appliquer, dans quelle commune l'employeur est actif. Le secrétariat social se base, à cet égard, sur l'unité d'établissement, telle que reprise dans la Banque-Carrefour des Entreprises – BCE.

L'Union des secrétariats sociaux a annoncé récemment avoir toutefois constaté que les données reprises dans la banque de données de la BCE sont incomplètes ou incorrectes. De ce fait, certains employeurs se sont vu refuser le droit à la réduction groupe cible, leurs incitant pour engager de jeunes travailleurs ou des travailleurs âgés pour le troisième trimestre 2014.

Êtes-vous informée de cette situation ? Savez-vous combien d'employeurs wallons sont concernés par ce préjudice ?

Il semblerait que l'ONSS et les secrétariats sociaux aient tenté de résoudre ce problème de données incomplètes, mais qu'ils ne peuvent tout résoudre eux-mêmes et restent dépendants du helpdesk de la BCE. Or, celle-ci estime qu'elle n'est pas à même de résoudre ces problèmes, évoquant d'anciens problèmes et des erreurs historiques. Pouvez-vous nous en dire davantage ?

Par ailleurs, avez-vous été informée et concertée par le Ministre fédéral de l'Économie compétent en ce qui concerne la BCE, pour trouver rapidement une solution à ce problème ?

Quelles dispositions avez-vous prises en la matière ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, si la sixième réforme de l'État prévoit bien la régionalisation des réductions de

cotisations sociales dans le cadre de la politique des groupes cibles, l'exécution des réductions de cotisations continuera à être gérée par les institutions fédérales de sécurité sociale – ONSS et ONSSAPL – selon les termes de la loi spéciale de réformes institutionnelles.

La question dont fait état l'Union des secrétariats sociaux a été traitée par l'ONSS et la BCE dès les premiers retours des employeurs qui ont vu leur demande de réduction de cotisations sociales bloquée. Pour ces 300 employeurs, les données d'adresse sont incomplètes à la BCE pour au moins une de leurs unités d'établissement – c'est l'indication de la commune. Il en résulte que la réduction groupes cibles régionale a été refusée par l'ONSS, dès lors qu'il lui était impossible de faire le lien avec la Région concernée.

L'ONSS et la BCE ont, d'ores et déjà, régularisé la situation de la majorité des employeurs concernés. Au moment de la sortie du communiqué de l'Union des secrétariats sociaux, il subsistait une cinquantaine de cas pour lesquels les informations fournies par l'employeur étaient insuffisantes et qui ont nécessité un contact direct avec l'employeur ou son secrétariat social. Pour tous les autres cas, les données ont été directement complétées par la BCE.

Il est à noter que, dès que les données sont complétées au niveau de la BCE, les réductions groupes cibles régionales sont immédiatement réactivées.

Il convient également d'attirer l'attention sur le fait que, bien avant la mise en place de la régionalisation des réductions pour les groupes cibles, l'ONSS et la BCE ont collaboré étroitement pour que les données reprises dans la BCE et dans la DMFA soient complètes. En outre, tous les acteurs ont été régulièrement informés de la nécessité de communiquer une adresse complète pour l'obtention d'une réduction régionalisée.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Je vous remercie de ces réponses, j'en prends acte.

#### **QUESTION ORALE DE MME DE BUE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA FORMATION DES CHAUFFEURS DE CAMION »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la Question orale de Mme De Bue à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la formation des chauffeurs de camion ».

La question est retirée.

#### **QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT À L'AUTO-CRÉATION D'EMPLOI »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

**Mme Gonzalez Moyano** (PS). - Madame la Ministre, on a déjà évoqué les S.A.A.C.E. dans la discussion générale, j'aurais malgré tout aimé faire le point avec vous sur ces structures d'accompagnement à l'autocréation d'emplois. Celles-ci sont au nombre de 12, réparties sur tout le territoire de la Région wallonne, et dispensent gratuitement un accompagnement professionnel dans l'élaboration d'un projet d'entreprise, et ce, depuis l'idée du projet, jusqu'à l'installation concrète de celui-ci. Les S.A.A.C.E. permettent, ainsi, aux candidats entrepreneurs de tester leur projet avant de se lancer définitivement sur le marché.

L'adoption du statut d'indépendant constitue souvent une étape difficile, surtout pour les demandeurs d'emploi, car l'échec signifie souvent la perte de la protection sociale.

Madame la Ministre, j'aurais aimé faire le point sur l'emploi que génèrent ces structures. Qu'en est-il concrètement ? Les projets présentés sont-ils véritablement viables économiquement ? L'accompagnement gratuit et le suivi des demandeurs d'emploi désirant devenir indépendants ou désirant créer leur entreprise sont-ils suffisants selon vous ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le secteur des S.A.A.C.E. est effectivement organisé par le décret du 15 juillet 2008. Aujourd'hui, le secteur compte 12 structures agréées en Wallonie. Leur répartition équilibrée sur le territoire wallon permet à tout demandeur d'emploi porteur d'un projet d'entreprise ou de reprise d'entreprise de trouver une aide professionnelle spécialisée et adaptée.

Le grand avantage de ces structures d'autocréation d'emploi réside dans le fait qu'elles favorisent, facilitent et consolident la création de nouveaux emplois, en encadrant la prise de risques des candidats entrepreneurs, et que, dans un certain nombre de cas, ces nouvelles entreprises deviennent, à leur tour, des employeurs.

Les résultats de 2013 mettent en évidence une constante augmentation des créations d'emplois. Les rapports d'activités des S.A.A.C.E. pour l'année 2014 seront transmis à l'administration fonctionnelle courant du mois de janvier 2015.

Sur base des rapports d'activités portant sur l'année 2013, ce ne sont pas moins de 573 entreprises qui ont ainsi été créées en 2013 et 215 personnes supplémentaires, accompagnées par une S.A.A.C.E., qui ont retrouvé un emploi à la sortie du dispositif. Concernant la question de la viabilité économique des entreprises créées, le taux de pérennisation des entreprises à trois ans dépasse les 70 %. Quand on sait que l'on est en général plus proche des 20 %, on voit l'impact clair, efficace, concret de ces mesures d'accompagnement.

Ces chiffres objectivent la plus-value effective des S.A.A.C.E. en matière d'autocréation, voire de création d'emploi.

La DPR entend par ailleurs promouvoir l'autocréation d'emploi par la sensibilisation, la formation à l'esprit d'entreprendre et la découverte du métier d'indépendant. Le Gouvernement entend également soutenir la formation et l'accompagnement des futurs chefs d'entreprise dans leur projet de création. Les S.A.A.C.E. constituent un des principaux leviers qui permettront d'atteindre ces objectifs.

En outre, en complément aux actions des S.A.A.C.E., dans le secteur de l'autocréation d'emploi, on retrouve également :

- le plan Airbag qui offre un soutien financier sur 24 mois aux demandeurs d'emploi qui créent leur entreprise ;
- les chèques-formations à la création d'entreprises, qui donnent les moyens aux porteurs de projet de pouvoir acquérir des compétences additionnelles pour la réussite et la pérennité de leur activité ;
- le cursus de formation professionnelle Chef d'entreprise développé par l'IFAPME.

À cela, dans le champ de l'économie, il y a

également les bourses de préactivité et tout le travail de sensibilisation et d'orientation réalisé par l'Agence de Stimulation Économique.

Mon intention, partagée par le Gouvernement, est donc bien de poursuivre le soutien aux projets de qualité dans le champ de l'auto-création d'emploi, tout en stimulant les synergies et complémentarités entre les acteurs. Ces mots synergie et complémentarité vont revenir très régulièrement.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

**Mme Gonzalez Moyano (PS).** - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse cette fois exhaustive. Il est essentiel de poursuivre ce décret concernant les S.A.A.C.E..

**M. le Président.** - La parole est à M. Henquet.

**M. Henquet (MR).** - Je remercie Mme la Ministre de la qualité de ses réponses. Cela fait pratiquement six à sept heures que nous sommes ensemble. Je lui rappelle d'avoir la même détermination pour essayer d'amener ici Mme Vanbockestal, afin que l'on puisse obtenir des renseignements sur la façon dont le FOREm est géré.

**Mme la Présidente.** - Madame la Ministre, je pense pouvoir vous transmettre, au nom de la commission, nos plus vifs remerciements, autant pour votre endurance que pour la qualité de vos réponses.

Je voudrais aussi remercier tous les commissaires pour l'excellente atmosphère dans laquelle ce premier débat budgétaire s'est passé, surtout sur la coopération que nous avons pu avoir des services qui nous ont accompagnés.

Notre prochaine réunion aura lieu le mardi 9 décembre à 14 heures.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 20 heures 19 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR  
M. Benoît Drèze, cdH  
Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS  
M. Laurent Henquet, MR  
M. Olivier Hubert, Auditeur adjoint à la Cour des comptes  
Mme Laura Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes  
M. Pierre-Yves Jeholet, MR  
M. Bruno Lefebvre, PS  
Mme Marie-Françoise Nicaise, MR  
M. Patrick Prévot, PS  
Mme Florence Reuter, MR  
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo  
Mme Éliane Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation  
Mme Mathilde Vandorpe, MR  
Mme Olga Zrihen, Présidente

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base
ACS	agent contractuel subventionné
ACTIRIS	Office Régional Bruxellois de l'Emploi
ADEL	allocations de déménagement et de loyer
ADL	Agences de Développement Local
ALTIS	formation en alternance
APE	aides à la promotion de l'emploi
APSET	Andhra Pradesh State Eligibility Test
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BCE	Banque-Carrefour des Entreprises
CEFA	Centre d'éducation et de formation en alternance
CEFO	carrefour emploi formation orientation
CEPAG	éducation permanente
CESF	conseiller en économie sociale et familiale
CISP	convention d'insertion socioprofessionnelle
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPE	Convention Premier Emploi
CRAC	Centre régional d'aide aux communes / Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées
CSC	Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique
DG	Direction générale
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche
DMFA	Déclaration multifonctionnelle
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
E.F.T.-O.I.S.P.	Commission consultative d'agrément des O.I.S.P. et des E.F.T.
FEC	Fondation Européenne de la Culture
FEG	Faculté d'économie et de gestion
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
HORECA	sigle du secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés
IDESS	Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
MIRE	Missions régionales pour l'emploi
OFFA	Office francophone de la Formation en alternance
OIP	organismes d'intérêt public
OISP	Organismes d'Insertion SocioProfessionnelle
OIT 181	Convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
ONSSAPL	Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales
PMTIC	plan mobilisateur de l'information et de la communication
P.R.C.	programmes de résorption du chômage
PTP	programme de transition professionnelle
PwC	PricewaterhouseCoopers
RIS	Revenu d'intégration sociale
S.A.A.C.E.	structure d'accompagnement à l'auto-crédation d'emploi
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SESAM	Soutien à l'Emploi dans les Secteurs d'Activités Marchands
SFMQ	Service francophone des métiers et des qualifications
SINE	Économie d'insertion sociale
SPF Emploi	Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale

SPW  
TIC  
ULg

Système régional de prospective (IWEPS)  
technologie de l'information et de la communication  
Université de Liège/Gembloux/Arlon